

The cover features a collage of images: a sunset over a body of water with icebergs, a wind turbine, and an aerial view of a winding river through a forested landscape. The text is overlaid on a dark blue arrow-shaped graphic pointing to the right.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016-2017

Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Photos de la page couverture :

Village nordique d'Ivujivik, David St-Pierre, Direction des affaires autochtones

Parc éolien de l'Anse-à-Valleau, Sandra Dupuis, Direction générale du registre foncier

Restauration du site Barvue, Malek Zetchi, Direction de la restauration des sites miniers

Autres photos :

MERN, Hydro-Québec, Roch Thérioux, Tourisme Québec

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

978-2-550-78743-3 (imprimé)

978-2-550-78750-1 (PDF)

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016-2017

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles





Lettre du ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2016-2021 et témoigne des efforts consentis par le personnel du Ministère pour accomplir sa mission.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,



Pierre Arcand

Québec, septembre 2017





Lettre du sous-ministre

Monsieur Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le rapport annuel de gestion permet d'apprécier les résultats obtenus en ce qui a trait, entre autres, au Plan stratégique 2015-2018, au Plan d'action de développement durable 2016-2021, au Plan annuel de gestion des dépenses, aux engagements qui figurent dans la Déclaration de services à la clientèle et aux exigences législatives et gouvernementales.

Je tiens à souligner les efforts que les membres du personnel ont déployés tout au long de l'année pour atteindre les objectifs stratégiques du Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,



Robert Keating

Québec, septembre 2017





Mot du sous-ministre

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan annuel du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ce bilan confirme la vocation économique du MERN, dont la mission est d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable.

Dans le Plan stratégique 2015-2018, trois grands chantiers sont des priorités ministérielles : la Politique énergétique 2030 dévoilée le 7 avril 2016, l'acceptabilité sociale, dont les orientations ministérielles ont été diffusées le 24 janvier 2017, et la Vision stratégique du développement minier au Québec annoncée le 16 mars 2016.

- > La Politique énergétique 2030 a entre autres objectifs celui de privilégier une économie faible en carbone et de stimuler toute la chaîne de l'innovation technologique et sociale. L'année 2016 s'est terminée par la sanction de la Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030. Cette loi prévoit notamment la création de Transition énergétique Québec, dont la mission est de coordonner l'action gouvernementale pour atteindre des cibles énergétiques ambitieuses.
- > Avec la diffusion des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale, le MERN s'applique à améliorer la transparence et la participation des parties prenantes pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que des projets sur le territoire public.
- > Quant à la Vision stratégique du développement minier au Québec, elle comporte des pistes d'action pour que l'activité minière puisse prendre un nouvel essor et consolide la place qu'occupe le Québec parmi les chefs de file du développement minier responsable.

Ces trois chantiers contribuent au développement économique du Québec dans une perspective de développement durable. Leur mise en œuvre est bien amorcée, les plans d'action sont prêts ou le seront bientôt. D'ailleurs, l'état d'avancement des trois chantiers sera publié sur le site Web du MERN afin que les citoyens puissent en prendre connaissance.

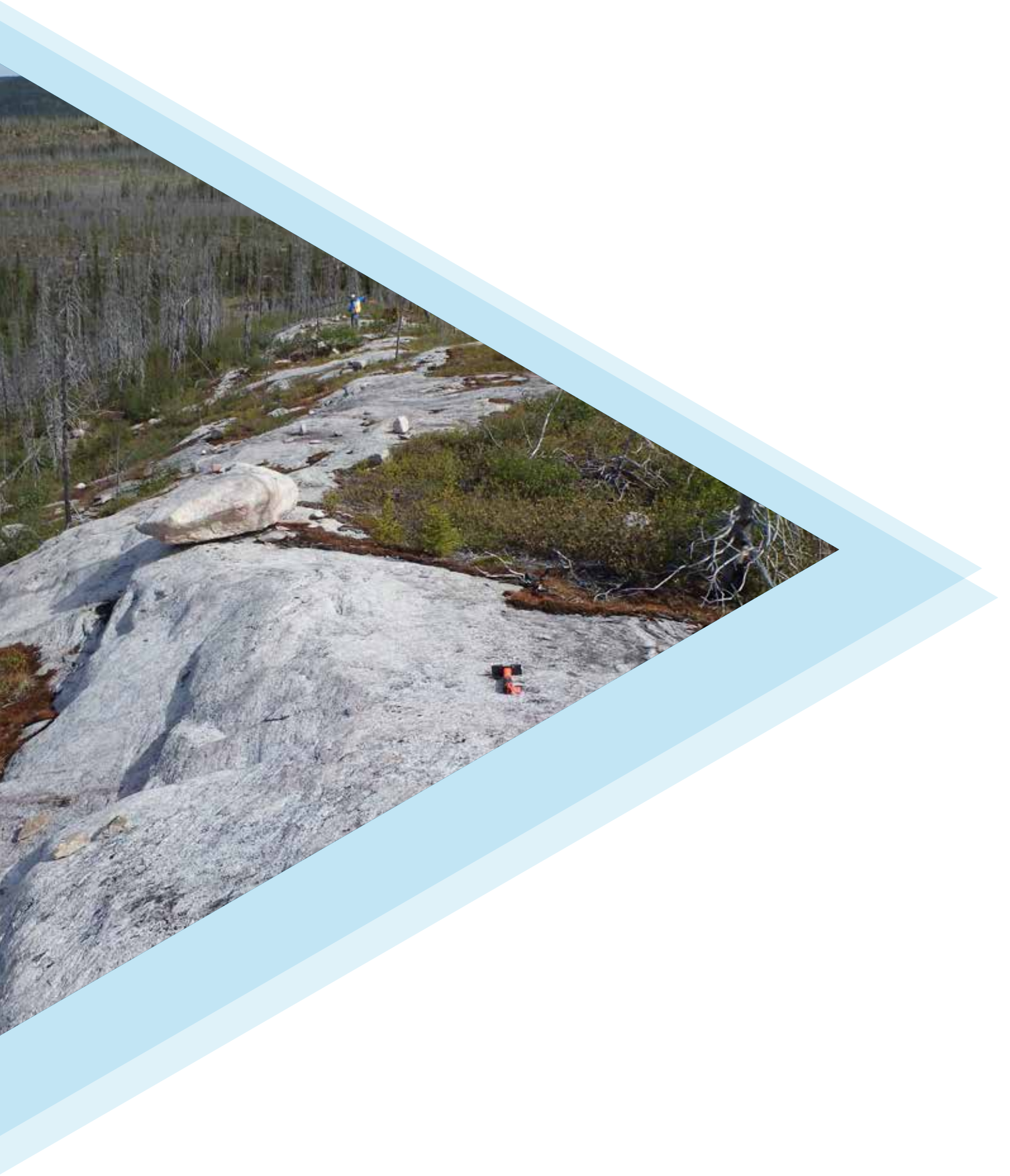
Par ailleurs, le Ministère a rendu public le Plan d'action de développement durable 2016-2021, lequel est une contribution active à la stratégie gouvernementale en la matière. Le plan d'action témoigne du fait que les activités du Ministère s'inscrivent *de facto* dans une perspective de développement durable. Ainsi, plusieurs objectifs du Plan stratégique 2015-2018 s'y trouvent. Il est bon de rappeler qu'en plus des activités propres au Plan stratégique, c'est l'ensemble des domaines d'affaires et des services administratifs qui y participent.

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres du personnel pour les efforts qu'ils ont fournis afin d'atteindre les objectifs stratégiques du MERN. Grâce à eux, le Ministère a pu relever les défis de l'année qui s'achève.



Robert Keating

Québec, septembre 2017



Fiabilité des données et contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les informations du Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- > décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- > présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- > présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

Le sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,




Robert Keating

La sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines,



Luce Asselin

Le sous-ministre associé au Territoire,



Mario Gosselin

Québec, septembre 2017





Rapport de validation

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au 31 mars 2017.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre examen.

Nous avons fait notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, plausible et cohérente.

Le directeur de l'évaluation et de la vérification interne,



Roger Langlois

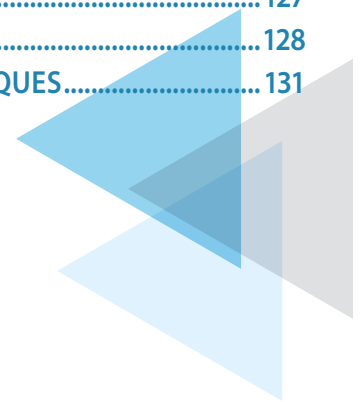
Québec, septembre 2017



Table des matières

LETTRE DU MINISTRE.....	V
LETTRE DU SOUS-MINISTRE	VII
MOT DU SOUS-MINISTRE	IX
FIABILITÉ DES DONNÉES ET CONTRÔLES AFFÉRENTS	XI
RAPPORT DE VALIDATION	XIII
LISTE DES TABLEAUX	XVI
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	XIX
LISTE DES LOGOS.....	XIX
LE MERN EN CHIFFRES 2016-2017	1
FAITS SAILLANTS	3
1. CHANTIERS MINISTÉRIELS	3
Politique énergétique 2030.....	3
Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	3
Orientations en matière d’acceptabilité sociale	4
Bureau de coordination des projets majeurs et d’analyse des impacts économiques.....	4
Premier document synthèse sur les projets majeurs	4
Accélération de la restauration des sites abandonnés inscrits au passif environnemental minier	4
2. FAITS MARQUANTS	5
Plan d’action de développement durable 2016-2021.....	5
Orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l’activité minière.....	5
Occupations sans droit du territoire public.....	5
Nouvel onglet sur l’information foncière sur le site Web du MERN.....	5
Sondage sur le climat de travail.....	6
Regroupement des services informatiques : Phase I terminée	6
MINISTÈRE DE L’ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	9
1. MISSION	9
2. DOMAINES DE RESPONSABILITÉS	9
3. PARTIES PRENANTES.....	9
4. STRUCTURE ADMINISTRATIVE	11
RÉSULTATS 2016-2017	13
PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018.....	13
Sommaire des résultats.....	14
Orientation 1 Contribuer au développement économique du québec	20
Orientation 2 Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes	35
Orientation 3 Améliorer l’efficacité de l’organisation et sa prestation de services	39

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021	45
Sommaire.....	46
PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES.....	56
SERVICES À LA CLIENTÈLE	58
Organisation.....	58
Principales améliorations apportées	59
Demandes de renseignements.....	60
Résultats relatifs aux engagements dans la Déclaration de services à la clientèle	60
Taux de satisfaction de la clientèle	62
Gestion des plaintes	63
Prestation électronique de services	63
UTILISATION DES RESSOURCES.....	66
Ressources humaines	66
Ressources financières	69
Ressources informationnelles.....	70
EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	73
Accès à l'égalité en emploi.....	73
Bonis au rendement.....	76
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	76
Accessibilité du Web	77
Allègement réglementaire et administratif	78
Emploi et qualité de la langue française	79
Occupation et vitalité des territoires	80
Politique de financement des services publics.....	82
Renseignements relatifs aux contrats de services	83
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.....	84
ANNEXES	89
ANNEXE I – ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2017	90
ANNEXE II – RÉSULTATS DÉTAILLÉS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021	92
ANNEXE III – ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021 FAIT RÉFÉRENCE.....	122
ANNEXE IV – COÛTS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES	127
ANNEXE V – REVENUS DE TARIFICATION	128
ANNEXE VI – PLAN D'ENSEMBLE EN EFFICACITÉ ET EN INNOVATION ÉNERGÉTIQUES.....	131



Liste des tableaux

TABLEAU 1	Sommaire des résultats du Plan stratégique 2015-2018	14
TABLEAU 2	Bilan des actions prévues dans la Vision stratégique du développement minier et sous la responsabilité du MERN	22
TABLEAU 3	Nouvelles ententes signées	29
TABLEAU 4	Ententes renouvelées	30
TABLEAU 5	Ententes en vigueur tout au long de l'année 2016-2017	30
TABLEAU 6	Ententes arrivées à échéance	32
TABLEAU 7	Publications élaborées dans le cadre des contrats de recherche et diffusées par le MERN.....	32
TABLEAU 8	Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2021	46
TABLEAU 9	Nombre de contacts selon le mode de communication	60
TABLEAU 10	Résultats relatifs aux engagements sur les délais de réponse aux demandes d'information générale de la Déclaration de services à la clientèle	60
TABLEAU 11	Résultats relatifs aux engagements sur les délais de réponse aux demandes d'information générale de la Déclaration de services aux citoyens du Service à la clientèle ministériel	61
TABLEAU 12	Résultats relatifs aux engagements de délai de réponse au téléphone pour le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, pour Géoboutique Québec et pour le Centre de service des mines	61
TABLEAU 13	Résultats relatifs aux engagements sur les délais de traitement des dossiers.....	61
TABLEAU 14	Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services à la clientèle et de la Déclaration de services aux citoyens	63
TABLEAU 15	Nombre de plaintes reçues.....	63
TABLEAU 16	Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées	64
TABLEAU 17	Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du MERN	65
TABLEAU 18	Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2017, par grand secteur d'activité.....	66
TABLEAU 19	Répartition de l'effectif utilisé, en heures rémunérées, par grand secteur d'activité au 31 mars 2017	66
TABLEAU 20	Répartition de l'effectif en poste par catégorie d'emploi du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	67
TABLEAU 21	Répartition des dépenses totales de formation et de développement du personnel	67
TABLEAU 22	Évolution des dépenses de formation.....	68
TABLEAU 23	Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi	68
TABLEAU 24	Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi	68
TABLEAU 25	Taux de départ volontaire du personnel régulier	68
TABLEAU 26	Répartition des revenus selon le domaine d'activité	69
TABLEAU 27	Répartition des dépenses selon le domaine d'activité	69
TABLEAU 28	Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation.....	70
TABLEAU 29	Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2016-2017	70
TABLEAU 30	Liste des principaux projets en ressources informationnelles, leur état d'avancement et les ressources affectées	72
TABLEAU 31	Nombre d'employés réguliers en poste au 31 mars 2017	73
TABLEAU 32	Nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi au cours de l'année 2016-2017	73
TABLEAU 33	Embauche des personnes faisant partie de groupes cibles	73
TABLEAU 34	Évolution du taux d'embauche des personnes faisant partie d'un groupe cible par statut d'emploi.....	74

TABLEAU 35	Évolution de la représentativité des personnes appartenant à un groupe cible au sein de l'effectif régulier.....	74
TABLEAU 36	Représentativité des personnes appartenant à un groupe cible au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emplois, au 31 mars 2017	74
TABLEAU 37	Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi	75
TABLEAU 38	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017	75
TABLEAU 39	Nombre de projets soumis au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	75
TABLEAU 40	Demandes d'accès aux documents.....	76
TABLEAU 41	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.....	77
TABLEAU 42	Évolution du nombre, du coût et du volume de formalités administratives et taux de variation par rapport à l'année 2004-2005.....	78
TABLEAU 43	Comité permanent et mandataire.....	79
TABLEAU 44	État d'avancement de la mise à jour de la politique linguistique ministérielle.....	80
TABLEAU 45	Implantation de la politique linguistique ministérielle	80
TABLEAU 46	Suivi des actions inscrites dans la Stratégie pour assurer l'OVT qui relèvent du MERN	81
TABLEAU 47	Coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire)	83
TABLEAU 48	Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers	83
TABLEAU 49	Contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017	84
TABLEAU 50	Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec dans le Secteur du territoire	84
TABLEAU 51	Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec sur les contrats en technologies de l'information	86
TABLEAU 52	Éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence	122
TABLEAU 53	Coûts des principales activités ministérielles	127
TABLEAU 54	Revenus de tarification : Énergie et Ressources naturelles	128
TABLEAU 55	Revenus de tarification : Fonds d'information sur le territoire	129
TABLEAU 56	Revenus de tarification : Fonds des ressources naturelles	130
TABLEAU 57	Résultats de la participation aux programmes d'efficacité énergétique financés par la quote-part pour la période 2008-2017.....	131
TABLEAU 58	Résultats des économies d'énergie des programmes en efficacité énergétique financés par la quote-part pour la période 2008-2017.....	132
TABLEAU 59	Projets acceptés dans le programme Technoclimat en 2016-2017	133



Liste des sigles et acronymes

Sigle ou acronyme	Nom
BEIE	Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques
ETC	Équivalent temps complet
GES	Gaz à effet de serre
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
TI	Technologies de l'information
OVT	Occupation et vitalité des territoires
SIGÉOM	Système d'informations géominières du Québec

Liste des logos

Logo	Nom
	Agenda 21 de la culture du Québec
	Occupation et vitalité des territoires
	Plan annuel de gestion des dépenses
	Plan d'action de développement durable 2016-2021
	Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
	Vision stratégique du développement minier au Québec



RÉNOCLIMAT

14 657
participants

ÉCONOLOGIS

5 455
ménages à
revenu modeste

NOVOCLIMAT 2.0 (maison)

265
participants

Le MERN en chiffres

2016-2017



LE QUÉBEC

1,7 million de km²
Plus de **12 000** km
de frontière

Territoire public : **92 %**
49 000 citoyens et
organismes bénéficiant
d'un droit d'utilisation

Territoire privé : **8 %**
4 000 000 de lots

MINISTÈRE

1 441
employés,
dont **236**
en région

NOUVELLES ACQUISITIONS DE CONNAISSANCES

145 119 km²
Levés topographiques

115 578 km²
Levés géoscientifiques

LES MINES

49 176
nouveaux claims

LES SITES MINIERS ABANDONNÉS

139
sites miniers abandonnés
restaurés et sécurisés

Passif environnemental
réduit de

15,4 %

NOMBRE DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENT

153 281

RÉFORME CADASTRALE

89,5 %
Avancement

CLIMAT DE TRAVAIL

79 %
Satisfaction



Faits saillants

1. Chantiers ministériels

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

La Politique énergétique 2030 : L'énergie des Québécois – Source de croissance a été dévoilée le 7 avril 2016. De par sa vision de faire du Québec, à l'horizon 2030, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique et de bâtir ainsi une économie nouvelle, forte et à faible empreinte de carbone, la politique énergétique a pour objectifs de :

- > Privilégier une économie faible en carbone
- > Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques
- > Favoriser une consommation responsable
- > Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique
- > Stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale

Ces objectifs comportent des cibles ambitieuses arrimées aux défis que présentent les changements climatiques et qui se définissent ainsi :

- > Améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée
- > Réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés
- > Éliminer l'utilisation du charbon thermique
- > Augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables
- > Augmenter de 50 % la production de bioénergie

LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

La Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 a été sanctionnée le 10 décembre 2016. Cette loi édicte la Loi sur Transition énergétique Québec, révisé la Loi sur la Régie de l'énergie, autorise le financement du matériel fixe nécessaire à l'électrification de services de transport collectif par Hydro-Québec et édicte la Loi sur les hydrocarbures.

Le 1^{er} avril 2017, la Loi sur Transition énergétique Québec crée l'organisme Transition énergétique Québec qui a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques, ainsi que de coordonner et de mettre en œuvre l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement.

La Loi sur les hydrocarbures régit le développement et la mise en valeur des hydrocarbures, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource, et ce, en conformité avec les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au 31 mars 2017, les règlements se rattachant à cette loi étaient en cours de rédaction.

ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale, rendues publiques le 24 janvier 2017, sont les suivantes :

- > Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire
- > Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser
- > Assurer la mise en place de processus prévisibles de participation publique à toutes les étapes d'un projet
- > Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés locales
- > Renforcer la capacité d'analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en s'assurant de prendre en compte les facteurs d'acceptabilité sociale

Ces orientations ont pour objectif de réunir les conditions gagnantes pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que des projets qui s'implantent sur le territoire public.

BUREAU DE COORDINATION DES PROJETS MAJEURS ET D'ANALYSE DES IMPACTS ÉCONOMIQUES

La création du Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques découle de la mise en œuvre des orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale. Le Bureau a pour mandat de coordonner l'action ministérielle et interministérielle concernant les projets majeurs de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que les projets majeurs sur le territoire public. Il a également pour mandat d'analyser les retombées économiques des projets majeurs. Il a la responsabilité de diffuser l'information la plus complète possible, fiable et crédible, utile à la compréhension des projets par les communautés locales.

PREMIER DOCUMENT SYNTHÈSE SUR LES PROJETS MAJEURS

Un premier document synthèse, portant sur le projet de mine d'apatite du Lac à Paul de la société minière Ariane phosphate Inc., accompagné d'une carte interactive, a été publié sur le site Web du MERN en janvier 2017. Il comprend notamment de l'information sur l'exploitation de la mine, l'état d'avancement du processus d'autorisation, les retombées économiques potentielles, la participation des communautés locales, la planification et les droits accordés sur le territoire d'accueil du projet, ainsi que des renseignements sur l'utilisation et le marché du concentré.

ACCÉLÉRATION DE LA RESTAURATION DES SITES ABANDONNÉS INSCRITS AU PASSIF ENVIRONNEMENTAL MINIER

Le 22 novembre 2016, le plan de travail sur la restauration des sites miniers abandonnés au Québec a été dévoilé lors du congrès Québec Mines. Ce plan de travail répond à l'engagement gouvernemental d'accélérer la restauration des sites miniers abandonnés afin de réduire leur passif environnemental de 80 % d'ici à 2022. C'est donc une augmentation de 30 points par rapport à l'objectif précédent.

En 2016-2017, le MERN a inspecté, échantillonné, exécuté des travaux de sécurisation, préparé des plans et devis ou procédé à des travaux de restauration sur 209 sites miniers inscrits au passif environnemental. Des travaux de restauration majeurs de plus d'un million de dollars ont été entrepris ou se sont poursuivis sur quatre sites, soit les sites Manitou, Barvue, Principale et New Calumet. L'ensemble des travaux ont représenté des investissements de plus de 18 M\$.

Au 31 mars 2017, 139 sites miniers abandonnés avaient été restaurés et sécurisés et le passif environnemental a été réduit de 15,4 %.

2. Faits marquants

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021

Le 28 octobre 2015, le Conseil des ministres a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. La stratégie 2015-2020 se fonde sur huit orientations autour desquels s'articulent les plans d'action de développement durable des ministères et organismes.

À cet effet, le Plan d'action de développement durable 2016-2021 du MERN a été élaboré et mis en ligne sur son site Web le 31 août 2016. Il présente neuf objectifs ministériels en matière de développement durable ainsi que les actions qui en découlent.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RELATIVE À L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Le 11 janvier 2017, l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière a été rendue publique. Le document d'orientation, Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire, a été élaboré par le MERN et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en collaboration avec d'autres ministères et organismes.

L'Orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière s'inscrit dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire en ce qui a trait à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et a pour but de contribuer à une meilleure acceptabilité sociale des projets. Elle permet aux MRC, ainsi qu'aux villes et aux agglomérations qui exercent certaines compétences propres aux MRC, de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leur schéma d'aménagement et de développement. Le choix des territoires s'appuie sur un certain nombre de critères et d'exigences à respecter.

OCCUPATIONS SANS DROIT DU TERRITOIRE PUBLIC

Selon l'article 54 de la Loi sur les terres du domaine de l'État, nul ne peut ériger ou maintenir une construction sur une terre qui appartient à l'État sans une autorisation du ministre. Dans ce cadre légal, le MERN est responsable du contrôle des occupations sans droit sur les terres du domaine de l'État et les actions qu'il pose visent à assurer l'intégrité et le respect des principes d'égalité et d'équité dans l'attribution des droits d'occupation du territoire.

En 2014-2015, ce sont 96 terres qui ont été libérées, nombre qui a grimpé à 784 en 2015-2016. En 2016-2017, le Ministère a mené diverses actions qui ont permis de libérer 1 017 terres du domaine de l'État d'occupations sans droit.

NOUVEL ONGLET SUR L'INFORMATION FONCIÈRE SUR LE SITE WEB DU MERN

En septembre 2016, le MERN améliorait la présentation des contenus consacrés à l'information foncière sur son site Web en adaptant et en vulgarisant l'information selon le profil des clients. Ainsi, les produits et services, les actualités de même que les avis à la clientèle sont plus faciles à trouver. Grâce à cette refonte, le nouvel onglet sur l'information foncière est plus convivial.

SONDAGE SUR LE CLIMAT DE TRAVAIL

Lors d'une démarche d'amélioration du climat de travail, le MERN a fait un sondage pour mesurer le taux de satisfaction du personnel et pour définir des enjeux prioritaires.

Ce sondage portait sur les sept thèmes suivants : la clarté, la compétence, l'influence, la reconnaissance ainsi que la relation avec le supérieur, l'organisation du travail et la qualité de vie au travail. Le taux de participation a été de 92 % et 705 commentaires ont été recueillis. Le taux de satisfaction s'est élevé à 7,9 sur 10.

Les enjeux établis sont l'amélioration de la circulation de l'information ainsi que le développement d'une plus grande synergie entre les différents secteurs, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

Les résultats du sondage alimenteront la réflexion lors de l'élaboration d'un plan de gestion mobilisatrice ministériel.

REGROUPEMENT DES SERVICES INFORMATIQUES : PHASE I TERMINÉE

Soucieux d'optimiser ses façons de faire, le MERN a entrepris de regrouper ses services informatiques en privilégiant le partage et la mise en commun du savoir-faire, de l'information, des infrastructures technologiques et des ressources. Ce projet a été élaboré suivant la Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information. La première phase, réalisée en 2016-2017, a permis de regrouper l'ensemble des services liés à l'exploitation et à l'évolution des infrastructures technologiques et au soutien bureautique, et de centraliser les acquisitions d'équipements informatiques et la gestion des licences. Le fait de consolider ses infrastructures technologiques et de diminuer de façon substantielle le recours à des services externes devrait représenter des économies de dix millions de dollars pour le Ministère au cours des trois prochaines années et des économies annuelles minimales de quatre millions de dollars pour les années subséquentes.

Au 31 mars 2017, la seconde phase, portant cette fois sur le regroupement des activités liées au développement et à l'entretien des systèmes d'information, avait été élaborée¹.

¹ La Phase II a été lancée le 12 avril 2017.





Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

1. Mission

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère mise avant tout sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

2. Domaines de responsabilités

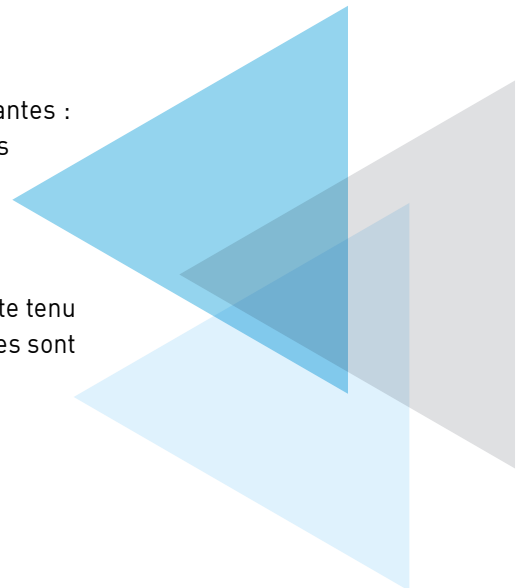
Les domaines de responsabilités du Ministère sont multiples :

- > Acquérir, mettre à jour et diffuser les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources énergétiques et minérales
- > Veiller à la protection et à la conservation des ressources énergétiques et minérales et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public
- > Favoriser et promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques
- > Assurer la gestion, la conservation et l'intégrité de l'information foncière relative au territoire public et privé
- > Attribuer et gérer les droits d'usage du territoire public et des ressources énergétiques et minérales

3. Parties prenantes

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle (les citoyens et les clients d'affaires), ses partenaires, ses délégués, les communautés locales et les communautés autochtones. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégués.

La clientèle du Ministère est variée et ses besoins sont diversifiés. Compte tenu de l'éventail des produits et services offerts, les citoyens et les entreprises sont amenés à traiter régulièrement avec le Ministère.



La clientèle du Ministère est composée des groupes suivants :

- > Les citoyens
- > Les bénéficiaires des programmes d'efficacité énergétique (résidentiel, institutionnel, commercial et industriel)
- > Les villégiateurs
- > Les communautés locales
- > Les titulaires de droits fonciers et de droits miniers
- > Les professionnels du domaine foncier et des ressources énergétiques et minérales : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, prospecteurs miniers, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.
- > Les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur les terres du domaine de l'État ou encore liés à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales
- > Les sociétés d'exploration et d'exploitation minières, pétrolières et gazières
- > Les équipementiers et les compagnies de services des ressources énergétiques et minérales, y compris les énergies renouvelables
- > Les promoteurs et les exploitants de projets énergétiques
- > Les entreprises de distribution et de transport de produits énergétiques
- > Les entreprises et les industries grandes consommatrices d'énergie

Les partenaires du Ministère sont :

- > Les exploitants de projets énergétiques dans différents domaines (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergie, gaz naturel et pétrole)
- > Les entreprises industrielles grandes consommatrices d'énergie
- > Les associations liées aux ressources énergétiques et minérales
- > Les associations professionnelles du domaine minier
- > Les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public
- > La Fédération québécoise des municipalités
- > L'Union des municipalités du Québec
- > Les regroupements de villégiateurs
- > Les associations récréatives
- > La Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec
- > La Fédération québécoise des Clubs quads
- > Les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs, notaires)
- > Les ministères et organismes du Québec
- > Les ministères fédéraux et territoriaux
- > Les arpenteurs généraux des autres provinces
- > Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- > Le Conseil canadien de géomatique
- > Les fournisseurs de logiciels d'inscription au Registre foncier et au cadastre

Les délégués sont :

- > Les municipalités
- > Les municipalités régionales de comté (MRC)
- > Les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothèques)

Le Ministère consulte les différentes communautés autochtones du Québec dans le cadre de ses activités.

4. Structure administrative

Au 31 mars 2017, la structure administrative du Ministère est composée de trois secteurs :

- > Secteur de l'énergie
- > Secteur des mines
- > Secteur du territoire

Elle compte également le Secrétariat général, le Bureau du sous-ministre, de la gouvernance et de la performance, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles, la Direction générale des mandats stratégiques et la Direction de l'évaluation et de la vérification interne.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. L'organigramme du Ministère au 31 mars 2017 est présenté à l'annexe I.

Au 31 mars 2017, l'effectif du ministère comptait 1 441 employés. Bien que la majorité occupe un emploi dans la région de la Capitale-Nationale, 236 employés travaillent dans les différentes régions administratives de la province.





Résultats 2016-2017

Plan stratégique 2015-2018

La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire constitue l'enjeu prioritaire du Ministère pour la période 2015-2018. Cet enjeu structure les orientations du plan stratégique.

Premièrement, il réitère la vocation économique du Ministère qui contribue directement, par ses interventions, au développement économique du Québec (orientation 1). Deuxièmement, le MERN entend exercer un leadership en matière d'acceptabilité sociale des projets et favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones à la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire (orientation 2). Finalement, le MERN doit s'assurer de la qualité de sa prestation de services et améliorer son efficacité (orientation 3).





Les résultats sont d'abord présentés de façon sommaire dans le tableau 1, puis de façon plus détaillée.

Les éléments du Plan d'action de développement durable 2016-2021  qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 sont clairement indiqués dans le Rapport annuel de gestion. Il en va de même pour le Plan annuel de gestion des dépenses .











SOMMAIRE DES RÉSULTATS


TABLEAU 1 SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

Objectif	Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte
Orientation 1 : Contribuer au développement économique du Québec			
Axe d'intervention : Un levier à la création durable de richesse			
1.1 Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire	1.1.1 Élaboration et mise en œuvre de la politique énergétique 2016-2025 	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Ne s'applique pas
	1.1.2 Élaboration et mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier 	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Ne s'applique pas
	1.1.3 Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas
1.2 Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable	1.2.1 Élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire ^A	100 % des activités prévues au plan	Progresse bien
	1.2.2 Réduction des délais d'autorisation ^B	État de situation Bilan annuel	Atteint Ne s'applique pas
1.3 Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets	1.3.1 Nombre et bénéfiques des projets sectoriels réalisés 	Bilan annuel	Ne s'applique pas
Axe d'intervention : Un soutien au développement par l'acquisition, l'enrichissement des connaissances stratégiques et l'innovation			
1.4 Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique	1.4.1 Ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances 	Bilan annuel	Ne s'applique pas
	1.4.2 Nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication	Bilan annuel	Ne s'applique pas

Résultats		Page
au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	
Dévoilement en cours de préparation	Politique énergétique rendue publique le 7 avril 2016 Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 sanctionnée le 10 décembre 2016 Plan d'action en cours d'élaboration	20
Dévoilement le 15 mars 2016	Plan d'action élaboré afin de réduire les sources d'insatisfaction liées à l'application de la Loi sur les mines Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place Cadre normatif de la recherche élaboré Orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière diffusée 2 ententes conclues avec les fonds miniers autochtones	21
Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains 2 études environnementales stratégiques en cours de finalisation 57 puits inactifs localisés 300 inspections de sites d'exploration Rapport d'étape de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures (canalisation 9B d'Enbridge)	Loi sur les hydrocarbures sanctionnée le 10 décembre 2016 2 études environnementales stratégiques terminées 11 puits inactifs inspectés 69 inspections de sites d'exploration	24
Plan adopté et transmis au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation le 15 décembre 2015 Création du comité de révision interne	2 règlements révisés et analyse d'impacts réglementaires élaborée pour chacun	26
Inventaire des formalités en cours	Inventaire des formalités terminé Plan de réduction du délai de traitement des dossiers en cours d'élaboration	27
Préparation de la mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs	Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé et 4 autres en cours d'élaboration	28
10 nouvelles ententes 1 entente bonifiée 2 ententes renouvelées 5 ententes en vigueur tout au long de l'année 12 ententes terminées 2 ententes en voie d'être approuvées	19 nouvelles ententes 2 ententes renouvelées 13 ententes en vigueur tout au long de l'année 4 ententes terminées	29
2 publications téléchargées respectivement 27 fois et 6 fois	15 publications téléchargées 116 fois au total	32

Objectif	Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte
1.5 Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord	1.5.1 Nombre et bénéfiques des projets d'acquisition et de traitement des connaissances scientifiques  OVT	100 % des activités prévues annuellement	Progresse bien
1.6 Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise	1.6.1 Nombre d'indicateurs sectoriels élaborés	Inventaire des indicateurs (31 mars 2016) Élaboration et adaptation des indicateurs (31 mars 2017) Diffusion des indicateurs (31 mars 2018)	Atteint À surveiller Progresse bien
1.7 Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois	1.7.1 Taux de réalisation des travaux  OVT	84 % (2016) 87 % (2017) 90 % (2018)	Atteint
Orientation 2 : Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes			
Axe d'intervention : La participation des communautés dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire			
2.1 Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public	2.1.1 Élaboration et mise en œuvre d'orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale 	Élaboration et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Ne s'applique pas
2.2 Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation	2.2.1 Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales 	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	À surveiller
	2.2.2 Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones 	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	À surveiller
	2.2.3 Développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultations 	Inventaire (31 mars 2016) Développement des outils (31 mars 2017) Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)	À surveiller
2.3 Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	2.3.1 Contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités 	Bilan annuel	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)
	2.3.2 Bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC 	Bilan de l'entente de principe (31 mars 2016)	Atteint (Terminé au 31 mars 2017)
	2.3.3 Contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées OVT	Bilan annuel	Ne s'applique pas

Résultats		Page
au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	
Connaissance du territoire : 155 557 km ²	Connaissance du territoire : 145 119 km ²	33
Connaissance géoscientifique : 24 projets couvrant 254 120 km ²	Connaissance géoscientifique : 21 projets couvrant 115 578 km ²	
Inventaire en voie d'être terminé	Inventaire terminé 2 groupes d'indicateurs pour les projets miniers élaborés Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé, intégrant les deux groupes d'indicateurs pour les projets miniers (résultat avancé)	34
86,0 %	89,5 %	34
Livre vert déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016 Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en cours	Orientations rendues publiques le 24 janvier 2017 70 % des actions prévues en 2016-2017 achevées ou en cours	35
Recherche bibliographique en cours	Recherche bibliographique en cours Politique en cours d'élaboration	36
Élaboration en cours d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, qui servira de base à la politique ministérielle	Élaboration en cours de la politique ministérielle de consultation des communautés autochtones ainsi que celle propre au secteur minier	36
Reporté à 2016-2017	Reporté à 2017-2018	37
Contribution à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles et des modalités de mise en œuvre	s. o.	37
Rapport d'évaluation en cours d'approbation	Rapport d'évaluation diffusé	38
Contribution du MERN à 8 négociations en cours	Contribution du MERN à 8 négociations en cours dont 1 a été conclue en 2016-2017	38

Objectif	Indicateur	Cibles	Degré d'atteinte
Orientation 3 : Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services			
Axe d'intervention : L'évolution de l'organisation et la qualité de l'offre de services			
3.1 Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès	3.1.1 Proportion des clients considérant être bien informés 	Bilan annuel	Ne s'applique pas
3.2 Instaurer une approche clientèle renouvelée	3.2.1 Rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC)	DSC mise en ligne (31 mars 2016)	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)
	3.2.2 Taux de satisfaction des clientèles	Détermination dans le cadre de la révision de la DSC	À surveiller
3.3 Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable	3.3.1 Nombre de processus d'affaires révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016) Nombre de processus d'affaires révisés annuellement (3)	Atteint Progresse bien
	3.3.2 Nombre d'outils de gestion révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016) Nombre d'outils révisés annuellement (3)	Atteint Progresse bien
3.4 Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise	3.4.1 Mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas
	3.4.2 Bilan des activités des programmes de relève en gestion	Bilan annuel	Ne s'applique pas
	3.4.3 Mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas

A Cet indicateur est en lien avec la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

B Cet indicateur est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

Résultats		Page
au 31 mars 2016	au 31 mars 2017	
Travaux en cours Québec Mines (degré de satisfaction de 84,2 %) 2 nouveaux produits d'Adresses Québec 2 licences accordées pour une utilisation gratuite de données Rapports géologiques publiés dans le système d'informations géominières du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 37 % Index des noms numérisés et accessibles en ligne	Travaux en cours Québec Mines (degré de satisfaction de 88 %) Géobase du réseau hydrographique : 29 % des unités de découpage hydrographique diffusées 2 licences accordées pour une utilisation gratuite d'Adresses Québec Partage sans tarification de certains produits et services auprès des membres de l'ACRIgéo Nouvelles données lidar pour 7 secteurs 4 types de cartes diffusées gratuitement Mise en ligne de l'onglet « Information foncière » du site Web du MERN Rapports géologiques publiés dans le système d'informations géominières du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 70 % Subdivision territoriales forestières diffusées par le MERN	39
DSC mise en ligne le 31 mars 2016	s. o.	41
Travaux en cours	Travaux en cours	41
Inventaire Autodiagnostic 4 processus révisés	4 processus révisés	41
Inventaire Autodiagnostic 9 outils révisés	3 outils révisés	42
4 activités de développement incluant 2 séances d'information 3 nouveaux outils	5 activités de développement incluant 2 séances d'information	43
Première cohorte, avril 2014-mai 2015	3 cohortes de premier niveau et 1 cohorte de niveau supérieur, juin 2015-mai 2016	44
8 plans de gestion mobilisatrice	Sondage sur le climat de travail réalisé : taux de satisfaction de 79 %	44

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Axe d'intervention : Un levier à la création durable de richesse

Objectif 1.1 Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire

Indicateur 1.1.1	Cibles	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre de la politique énergétique 2016-2025 	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Dévoilement en cours de préparation	Politique énergétique rendue publique le 7 avril 2016 Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 sanctionnée le 10 décembre 2016 Plan d'action en cours d'élaboration	

La Politique énergétique 2030 : L'énergie des Québécois – Source de croissance a été rendue publique le 7 avril 2016.

Cette nouvelle politique énergétique a pour objectifs de :

- > Privilégier une économie faible en carbone
- > Mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques
- > Favoriser une consommation responsable
- > Tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique
- > Stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale

Avec cette politique, le gouvernement entend réaliser une importante transition vers une économie nouvelle, forte et à faible empreinte de carbone. C'est pourquoi les cibles ci-dessous, qui devront être atteintes d'ici à 2030, sont ambitieuses et exigeantes :


- > Améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée
- > Réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés
- > Éliminer l'utilisation du charbon thermique
- > Augmenter de 25 % la production totale d'énergie renouvelable
- > Augmenter de 50 % la production de bioénergie

Les quatre grandes orientations qui guideront la transition énergétique au cours des 15 prochaines années sont les suivantes :

- > Assurer une gouvernance intégrée de la transition énergétique
- > Favoriser la transition vers une économie à faible empreinte de carbone
- > Proposer une offre énergétique renouvelée et diversifiée aux consommateurs
- > Définir une nouvelle approche en matière d'énergies fossiles


La loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 a été sanctionnée le 10 décembre 2016.

Au 31 mars 2017, le premier plan d'action quinquennal était en cours d'élaboration.

Indicateur 1.1.2	Cibles	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier 	Rédaction et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Dévoilement le 15 mars 2016	Plan d'action élaboré afin de réduire les sources d'insatisfaction liées à l'application de la Loi sur les mines Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place Cadre normatif de la recherche élaboré Orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière diffusée 2 ententes conclues avec les fonds miniers autochtones	

La Vision stratégique du développement minier au Québec comporte des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier responsable. Elle s'étend à l'ensemble de la filière minière, de l'exploration à la première transformation des métaux, en passant par l'exploitation, les fournisseurs et les équipementiers. Elle a été rendue publique le 15 mars 2016. L'état d'avancement de la mise en œuvre des actions sous la responsabilité du MERN est présenté dans le tableau 2.

Au 31 mars 2017, le Plan d'action 2016-2021 permettant la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec était achevé².




Les éléments de la Vision stratégique du développement minier au Québec  qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 ou dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 sont clairement indiqués dans le rapport annuel de gestion.

² Le plan d'action a été rendu public le 31 mai 2017. Son suivi sera mis en ligne annuellement sur le site Web du MERN.




TABEAU 2 BILAN DES ACTIONS PRÉVUES DANS LA VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT MINIER ET SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MERN

ORIENTATION 1 : METTRE EN VALEUR LES FILIÈRES MINIÈRES ACTUELLES ET EN DÉVELOPPER DE NOUVELLES			
AXE D'INTERVENTION : EXPLORATION MINIÈRE			
Objectif	Action prévue	Action réalisée (2016-2017)	Terminé
2 – Favoriser le transfert technologique aux entreprises juniors d'exploration	Soutenir le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM)	L'aide financière globale versée à CONSOREM a contribué à la réalisation de 7 projets de recherche et de 64 activités de transfert de connaissance (voir page 31).	
3 – Intensifier l'acquisition des connaissances géoscientifiques et en faciliter l'accès	Mettre aux normes le système d'information SIGÉOM	Faciliter l'accès aux connaissances géoscientifiques : > Un prototype du Rapport géologique électronique Wiki réalisé (voir page 40) > 2030 cartes des travaux des compagnies d'exploration géoréférencées	
5 – Réduire les formalités administratives et les délais d'obtention des claims ^A	Mettre en place des mesures pour réduire les sources d'insatisfaction liées à l'application de la Loi sur les mines	Plan d'action élaboré	
AXE D'INTERVENTION : EXPLOITATION MINIÈRE			
Objectif	Action prévue	Action réalisée (2016-2017)	Terminé
5 – Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier ^A	Mettre en place une « porte d'entrée unique » pour le traitement des baux miniers et des baux exclusifs pour l'exploitation de la tourbe	Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place (voir page 28) Au 31 mars 2017, une entente d'harmonisation de processus avec le MDELCC était en cours de rédaction sur les tourbes et les carrières.	
6 – Assurer un financement de la recherche stable et prévisible et intégrer les résultats de recherche	Se doter d'un cadre normatif de la recherche	Cadre normatif de la recherche élaboré et approuvé	X
7 – Améliorer la productivité de l'industrie minière et soutenir la commercialisation des résultats de recherche	Soutenir financièrement le COREM, le Consortium de recherche appliquée en traitement et transformation des substances minérales	Au 31 décembre 2016, l'aide financière globale versée à COREM (voir page 31) a contribué à la réalisation de : > 40 projets; > 10 projets scientifiques publiés dans Espace-membres > 14 rapports de fin de projets de recherche et d'études d'opportunités présentés au Comité de la recherche précompétitive	
AXE D'INTERVENTION : RÉSEAU DE FOURNISSEURS ET D'ÉQUIPEMENTIERS			
Objectif	Action prévue	Action réalisée (2016-2017)	Terminé
2 – Promouvoir l'amélioration continue des processus	Expérimenter un processus d'amélioration continue sur toute la filière minière	Activités prévues en 2016-2017 reportées à 2017-2018	

ORIENTATION 2 : PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Objectif	Action prévue	Action réalisée (2016-2017)	Terminé
1 – Poursuivre la restauration des sites miniers abandonnés 	Restaurer les sites jugés prioritaires Rendre publique la liste des contrats attribués pour la restauration des sites miniers abandonnés	Passif environnemental réduit de 15,4 % (voir pages 4 et 105) 100 % des contrats publiés le 30 septembre 2016	
2 – Mieux faire connaître la nouvelle réglementation concernant les sites miniers actifs	Rendre publics les plans de réaménagement et de restauration et le montant des garanties financières	100 % des plans et des montants publiés dans les 30 jours suivant leur approbation	
7 – Développer des sources d'énergies renouvelables 	Évaluer la faisabilité de l'utilisation des technologies émergentes associées aux énergies renouvelables dans les opérations minières	Activités reportées à 2017-2018	
8 – Adopter des technologies propres 	Faire connaître aux sociétés minières les innovations technologiques québécoises	Un atelier inno+, regroupant 8 entreprises en technologies propres et 13 entreprises minières, a été organisé (voir page 104). Quatre entreprises de technologies propres ont mentionné avoir eu des contacts positifs avec des sociétés minières après les ateliers. Le taux de satisfaction a été de 100 % ^A . Un atelier « Connexion » a été organisé (voir page 104). Les enjeux du secteur minier et les besoins en technologies propres ont été présentés à 33 entrepreneurs. Le taux de satisfaction a été de 93 % ^B .	

ORIENTATION 3 : PROMOUVOIR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA TRANSPARENCE

Objectif	Action prévue	Action réalisée (2016-2017)	Terminé
2 – Mettre en œuvre la Loi sur les mines	Se donner un cadre d'évaluation des nouvelles dispositions de la Loi sur les mines	Éléments à évaluer déterminés	
3 – Favoriser une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire 	Présenter des orientations en matière d'aménagement et assurer le suivi de la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière	Orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière diffusée	X
7 – Engager les Autochtones dans la mise en valeur des ressources minérales 	Conclure de nouvelles ententes avec les fonds miniers autochtones	2 ententes conclues (voir page 30)	X
11 – Mettre en place des mesures favorisant la transparence 	Publier les déclarations annuelles relatives à la quantité et à la valeur du minerai extrait au Québec, de même qu'à l'impôt minier versé au cours de l'exercice	s. o.	

A Cet objectif est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

B Pour les participants ayant répondu au sondage.

Indicateur 1.1.3	Cibles	Degré d'atteinte
Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains	Loi sur les hydrocarbures sanctionnée le 10 décembre 2016	
2 études environnementales stratégiques en cours de finalisation	2 études environnementales stratégiques terminées	
57 puits inactifs localisés	11 puits inactifs inspectés	
300 inspections de sites d'exploration	69 inspections de sites d'exploration	
Rapport d'étape de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures (canalisation 9B d'Enbridge)		

Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures a été annoncé par le MERN, conjointement avec le MDDELCC, le 30 mai 2014. Les principales mesures prévues sont les suivantes :

- > la modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire applicable aux hydrocarbures;
- > la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures;
- > la réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques;
- > un projet de loi sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- > le Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs;
- > le groupe de travail Québec-Ontario;
- > l'unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures.

Outre l'inspection des puits inactifs, le MERN procède également au contrôle et à la surveillance des travaux et des sites d'exploration.

Le MERN rend compte des activités du plan d'action qui sont sous sa responsabilité.

Modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire applicable aux hydrocarbures³

Le 10 décembre 2016, la Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives a été sanctionnée. Elle a été élaborée à partir des travaux menés dans le cadre des deux évaluations environnementales stratégiques (voir page 25) et a fait l'objet de consultations particulières en commission parlementaire. Cette loi édicte la Loi sur Transition énergétique Québec, révisé la Loi sur la Régie de l'énergie, autorise le financement du matériel fixe nécessaire à l'électrification de services de transport collectif par Hydro-Québec et édicte la Loi sur les hydrocarbures.

Au 31 mars 2017, la Loi sur les hydrocarbures n'était pas en vigueur, puisque les règlements de mise en œuvre s'y rattachant étaient en cours d'élaboration.

³ Cette mesure est en lien avec la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures

Le Comité interministériel sur le projet Énergie Est, mis en place en mars 2015, a pour but de coordonner l'évaluation de la portion québécoise de ce projet. Il doit :

- > analyser la documentation soumise par le promoteur;
- > produire des éléments de preuves (analyses, rapports d'experts et avis) pour l'Office national de l'énergie;
- > préparer des demandes de renseignements auprès du promoteur et des autres intervenants à l'audience de l'Office sur le projet;
- > élaborer les différents scénarios qui guideront la position générale du Gouvernement du Québec concernant le projet.

Le groupe de travail qui se penche sur l'analyse des enjeux économiques du projet Énergie Est au Québec, composé de représentants du MERN, du ministère des Finances et du MESI, a poursuivi sa collaboration sur l'évaluation des retombées économiques du projet.

Le 9 septembre 2016, les membres du comité d'audience du projet Énergie Est au Québec de l'Office national de l'énergie se sont récusés. Le 27 janvier 2017, les nouveaux membres ont décidé d'annuler toutes les décisions prises par le précédent comité et de reprendre l'audience depuis le début.

Au 31 mars 2017, le Ministère attendait la reprise des audiences au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la reprise des travaux d'audience de l'Office national de l'énergie.

Deux évaluations environnementales stratégiques

Les évaluations environnementales stratégiques servent à faire le point sur l'état des connaissances et à acquérir les renseignements nécessaires pour définir les orientations gouvernementales à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et des enjeux de sécurité relatifs au développement des hydrocarbures et à leur transport. L'une portait sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec, de l'exploration au transport, et l'autre était propre à l'île d'Anticosti.

Au cours de l'année 2016-2017, le Gouvernement du Québec a publié les trois rapports finaux des deux évaluations environnementales stratégiques, soit :

- > l'Évaluation environnementale stratégique – Rapport de consultation publique
- > l'Évaluation environnementale stratégique – Rapport propre à l'île d'Anticosti
- > l'Évaluation environnementale stratégique – Rapport sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures

Au 31 mars 2017, tous les travaux associés aux deux évaluations environnementales stratégiques étaient terminés.

Projet de loi sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent

En juin 2015, les gouvernements du Québec et du Canada déposaient leur projet de loi miroir respectivement devant l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Canada. L'adoption de ces projets de loi avait pour but de créer un environnement juridique plus stable permettant la gestion conjointe des activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent.

Compte tenu de la dissolution de la Chambre des communes qui a précédé l'élection fédérale d'octobre 2015, les deux gouvernements ont échangé en vue de déposer un nouveau projet de loi miroir au Parlement du Canada. Au 31 mars 2017, les discussions se poursuivaient avec le gouvernement fédéral.

Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs

Au 31 mars 2017, le plan d'action était en cours de révision.

Groupe de travail Québec-Ontario

Le groupe de travail Québec-Ontario a été mis en place à l'automne 2014. Il a comme objectifs de partager, de discuter et d'analyser les questions d'intérêt mutuel qui portent notamment sur les échanges d'électricité entre les deux provinces et sur les dossiers relatifs au pétrole et au gaz naturel. Il doit formuler des recommandations sur la résolution d'enjeux qui pourraient comporter des avantages réciproques.

Au cours de l'année 2016-2017, un sous-comité de travail a été mis en place pour évaluer les enjeux communs dans le projet Oléoduc Énergie Est, notamment les avantages à court et à long termes, les tracés alternatifs de l'oléoduc, la sécurité du pipeline et la responsabilité des dommages en cas de déversement.

Au 31 mars 2017, les travaux étaient en cours.

Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures

En septembre 2014, conjointement avec le MDDELCC, le MERN mettait en place l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures. Cette unité est composée de représentants de plusieurs ministères et d'une députée du parti formant le gouvernement. Son mandat principal est de s'assurer que toute l'information relative à la sécurité, aux mesures d'urgence et à la protection de l'environnement est transmise aux acteurs directement concernés par les projets d'infrastructures pétrolières ou gazières.

L'Unité de vigilance a entrepris d'assurer un suivi de l'inversion du sens d'écoulement du pétrole brut dans la canalisation 9B de la compagnie Enbridge, entre North Westover en Ontario et Montréal. Dans ce contexte, en décembre 2016, Enbridge a présenté à l'Unité de vigilance un état de la situation de la première année d'opération de la canalisation à la suite de son inversion, ainsi qu'un suivi des mesures en place pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.

De plus, des représentants du MERN et d'autres ministères, tels que le ministère de la Sécurité publique, le MDDELCC et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), ont tenu des rencontres portant sur les mesures d'urgence en matière de transport ferroviaire.

Au 31 mars 2017, les travaux étaient en cours.

Contrôle et surveillance des sites d'exploration

Les inspections des sites d'exploration visent à surveiller la conformité des activités avec les permis et les autorisations délivrés.

Au 31 mars 2017, la planification des travaux pour la saison 2017 était en cours.

Objectif 1.2 Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable

Indicateur 1.2.1	Cibles	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire ^A	100 % des activités prévues au plan	Progresse bien
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Plan adopté et transmis au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation le 15 décembre 2015	2 règlements révisés et analyse d'impacts réglementaires élaborée pour chacun	
Création du comité de révision interne		

A Cet indicateur est en lien avec la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, adoptée en 2014, a pour objectif de s'assurer que les coûts ayant trait à l'adoption de normes de nature législative ou réglementaire qui sont assumés par les entreprises sont réduits à l'essentiel. Elle introduit de nouvelles obligations, dont la mise en place d'un mécanisme de révision des normes qui concernent les entreprises ou qui ont des impacts sur elles. En outre, les ministères et organismes sont tenus d'inscrire les engagements qu'ils prennent en matière d'allègement réglementaire et administratif dans leur plan stratégique.

La réduction du corpus législatif et réglementaire s'applique également à la Régie de l'énergie, dont la reddition de comptes est intégrée à celle du MERN. En effet, parmi les organismes sous la responsabilité du ministre, seule la Régie de l'énergie a des règlements qui concernent les entreprises ou qui ont une incidence sur elles.

En 2016-2017, la Régie de l'énergie n'a procédé à aucune révision, conformément à ce qui était prévu.

Au 31 mars 2017, le Ministère a révisé deux règlements qui ont été prépubliés dans *La Gazette officielle du Québec* le 13 juillet 2016 :

- > Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (RLRQ, chapitre E-1.2, r.1)
- > Règlement modifiant le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains (RLRQ, chapitre M-13.1, r. 1)

Indicateur 1.2.2	Cibles	Degré d'atteinte
Réduction des délais d'autorisation ^A	État de situation	Atteint
	Bilan annuel	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Inventaire des formalités en cours	Inventaire des formalités terminé Plan de réduction du délai de traitement des dossiers en cours d'élaboration	

A Cet indicateur est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

L'amélioration de l'environnement d'affaires constitue une des priorités gouvernementales en matière de développement économique. L'allègement du fardeau administratif des entreprises représente un moyen efficace pour y arriver. C'est ainsi que le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif a été publié en juillet 2016. Il engage les ministères et organismes concernés à réduire les délais de traitement des demandes de permis et d'autorisations des entreprises, notamment les demandes qui relèvent du MERN.

Le Plan d'action prévoit le dépôt d'un plan ministériel de diminution des délais de traitement et sa mise en œuvre d'avril 2017 à mars 2019. Le plan ministériel doit fournir le délai de traitement actuel pour chaque permis et pour chaque autorisation, proposer des mesures de réduction des délais et indiquer le délai souhaité à la suite de la mise en application des mesures.

Au 31 mars 2017, l'inventaire des formalités (permis et autorisations) a été achevé et le plan ministériel de réduction des délais de traitement des permis et des autorisations est en cours de rédaction.

Objectif 1.3 Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets

Indicateur 1.3.1	Cibles	Degré d'atteinte
Nombre et bénéfiques des projets sectoriels réalisés 	Bilan annuel	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Préparation de la mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs	Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques mis en place Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé et 4 autres en cours d'élaboration	

Comme ministère à vocation économique, le MERN doit soutenir les projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire. À cette fin, il conseille et accompagne les promoteurs tout au long du processus qui précède l'obtention de l'autorisation gouvernementale ou le refus de délivrer le permis ou d'octroyer le droit faisant l'objet de la demande.

Un des moyens privilégiés pour conseiller et soutenir les promoteurs est la mise en place d'un bureau de coordination des projets majeurs. Ainsi, en juillet 2016, la mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques a débuté.

Le Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques a comme objectifs de : (1) coordonner l'action ministérielle et interministérielle concernant les projets majeurs de mise en valeur du territoire et des ressources minérales et énergétiques; (2) analyser les retombées économiques des projets majeurs pour disposer d'une information économique fiable, crédible et utile à la compréhension de ceux-ci par les communautés locales; (3) diffuser l'information la plus complète possible relativement à ces projets.

Un premier document synthèse sur un projet minier, intégrant les indicateurs élaborés pour les projets miniers (voir pages 4, 34 et 114), a été diffusé sur le site Web du Ministère dès janvier 2017. Il s'agit du projet de mine d'apatite du Lac à Paul (Arianne phosphate Inc.), accompagné d'une carte interactive. Quatre autres documents synthèses étaient en cours d'élaboration au 31 mars 2017.

Axe d'intervention : Un soutien au développement par l'acquisition, l'enrichissement des connaissances stratégiques et l'innovation

Objectif 1.4 Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique


Indicateur 1.4.1	Cibles	Degré d'atteinte
Ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances 	Bilan annuel	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
10 nouvelles ententes	19 nouvelles ententes	
1 entente bonifiée	2 ententes renouvelées	
2 ententes renouvelées	13 ententes en vigueur tout au long de l'année	
5 ententes en vigueur tout au long de l'année	4 ententes terminées	
12 ententes terminées		
2 ententes en voie d'être approuvées		

TABLEAU 3 NOUVELLES ENTENTES SIGNÉES





Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/période couverte	Au 31 mars 2017
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et COREM	Financement de la phase 1A (infrastructures) du projet de plateforme d'hydrométallurgie	3 M\$ Du 31 mars 2017 au 31 mars 2020	Convention signée.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et l'Association de l'exploration minière du Québec 	Élaborer un système de gestion pour la publication et la diffusion d'une certification en développement durable nouvellement développée pour les entreprises du secteur de l'exploration minière	60 k\$ Du 1 ^{er} avril 2016 au 30 juin 2018	Revue de littérature réalisée sur les plateformes de gestion de certification.
15 contrats de recherche (Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec à Chicoutimi et Université de Toronto) 	Ces contrats soutiennent la recherche scientifique portant sur les projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques (voir page 33). Les travaux traitent principalement de géochronologie, de gîtologie, de métamorphisme, de géologie structurale, de tectonique, de géochimie et de géologie de l'environnement secondaire.	609 k\$ Les périodes couvertes varient entre 12 et 36 mois.	Les recherches étaient en cours. Un contrat s'est terminé le 31 mars 2017.
Entente concernant l'échange de données géospatiales entre le MERN et Hydro-Québec 	Permettre l'accès aux données relatives aux infrastructures énergétiques du Québec	0 \$ Du 15 juillet 2016 au 14 juillet 2019 L'entente est renouvelable automatiquement.	Le partage des données géospatiales s'effectue selon les besoins des deux organisations.
Entente relative à la réalisation du produit AQgéopostal entre le MERN et l'Institut de la statistique du Québec 	Réaliser le produit de géolocalisation AQgéopostal qui présente les codes postaux par découpages territoriaux du Québec tels que municipalités, MRC, régions administratives, circonscriptions électorales provinciales et fédérales, aires de diffusion, etc.	0 \$ Du 11 mai 2016 au 31 mars 2017 L'entente est renouvelable automatiquement.	Produit AQgéopostal réalisé et disponible.

TABLEAU 4 ENTENTES RENOUVÉLÉES








Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/période couverte	Au 31 mars 2017
Entente pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Conseil cri sur l'exploration minière 	Favoriser le développement des ressources minérales sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et le développement au sein de la nation inuite d'une expertise pouvant conduire à la création d'entreprises d'exploration minière et d'emplois	900 k\$ Du 17 février 2017 au 31 mars 2019	Cette subvention finance globalement les activités de développement, de prospection et d'exploration minière (voir page 23).
Entente pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Fonds d'exploration minière du Nunavik 	Favoriser le développement des ressources minérales du territoire Kativik et le développement au sein de la nation inuite d'une expertise pouvant conduire à la création d'entreprises d'exploration minière et d'emplois	900 k\$ Du 28 février 2017 au 31 mars 2019	Cette subvention finance globalement les activités de développement, de prospection et d'exploration minière (voir page 23).

TABLEAU 5 ENTENTES EN VIGUEUR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2016-2017

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/période couverte	Au 31 mars 2017
Convention de subvention entre le MERN et l'Université de Sherbrooke : Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et sur les biocommodités (CRIC-B)	Le MERN est l'un des membres fondateurs de la Chaire qui a vu le jour en 2007. Par sa contribution, le MERN vise à favoriser une production locale de biocarburants et de produits chimiques à partir de matières non alimentaires, c'est-à-dire les matières résiduelles forestières, agricoles et urbaines.	2,8 M\$ Du 19 avril 2014 au 31 décembre 2017	Cette subvention finance la Chaire globalement.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et l'Université de Montréal  	Financer un projet de recherche sur l'économie circulaire appliquée au secteur des mines et des métaux du Québec. L'économie circulaire vise à accroître la productivité des ressources en circulation dans le marché afin de réduire l'extraction des ressources en amont et l'enfouissement en aval ainsi que les impacts qui y sont associés.	900 k\$ Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	Synthèse des stratégies de circularité pour le fer, le cuivre et le lithium diffusée (voir pages 32 et 103)
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Groupe MISA 	Application des techniques d'amélioration continue à la filière minière et gestion agile de l'énergie dans le secteur minier.	420 k\$ Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	Les travaux prévus en 2016-2017 ont été reportés en 2017-2018.
Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier 	Programme mis en place en 2013 par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, en collaboration avec le MERN. Il vise à inciter les chercheurs québécois à répondre aux besoins de l'industrie minière et à proposer des recherches innovatrices selon un des créneaux suivants : exploration et exploitation minières en profondeur; développement du secteur minier en milieu nordique; économies d'énergie et émissions de GES; impact du développement minier sur l'environnement et les communautés; développement et optimisation des outils géoscientifiques; valorisation des résidus miniers.	16,5 M\$ De 2012-2013 à 2017-2018	Le programme a permis de financer 63 projets. Six de ces projets concernent la valorisation des résidus miniers (voir page 102).

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/période couverte	Au 31 mars 2017
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et COREM 	Améliorer la productivité de l'industrie minière par le développement et le transfert d'innovations technologiques conformes aux objectifs de développement durable	2,8 M\$ Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	Cette subvention finance la recherche précompétitive menée par COREM (voir page 22).
4 contrats de recherche (Université Laval et Université du Québec à Chicoutimi) 	Ces contrats soutiennent les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques. Ces travaux portent principalement sur la géochronologie, la gîtologie, le métamorphisme, la géologie structurale, la tectonique, la géochimie et la géologie de l'environnement secondaire.	94,6 k\$	Les recherches étaient en cours.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Consortium de recherche en exploration minière 	La convention a pour objectif d'élargir le champ de recherche du Consortium de recherche en exploration minière (CONSOREM) afin d'y inclure une veille des méthodes et des technologies de pointe utilisées en exploration minière, notamment celles relatives au ciblage des minéralisations en profondeur, et de les tester sur le territoire québécois. Le MERN siège au Comité scientifique du CONSOREM qui statue sur les projets qui seront réalisés.	450 k\$ Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019	Cette subvention finance le CONSOREM globalement (voir page 22).
Entente de partenariat pour la mise en place de la Géobase du réseau hydrographique du Québec entre le MERN et le MDDELCC 	Mettre en place un référentiel commun sur le réseau hydrographique du Québec qui servira d'assise à tous les ministères et organismes qui ont besoin de telles données.	0 \$ Du 13 septembre 2015 au 12 septembre 2020 L'entente est renouvelable automatiquement.	Géobase produite pour l'ensemble du Québec, dont 29 % du contenu est diffusé (voir pages 40 et 109).
Entente de partenariat de production et d'entretien de la cartographie du Réseau de transport terrestre du Québec avec le ministère des Transports 	Les partenaires conviennent de produire ensemble la cartographie du Réseau de transport terrestre du Québec.	0 \$ Du 27 septembre 2011 au 26 septembre 2016. L'entente est renouvelable automatiquement.	Mise à jour annuelle du réseau réalisée et disponible.
Entente gouvernementale de partenariat financier concernant l'acquisition commune d'orthophotographies 	Cette entente a pour objectif d'établir les modalités de financement et de gestion des projets de partenariat d'acquisition d'orthophotographies entre les ministères et organismes signataires. Les signataires de l'entente, outre le MERN, étaient le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la Financière agricole du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Transports, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la Sûreté du Québec, le ministère de la Sécurité publique et l'Institut national de santé publique du Québec.	Du 31 octobre 2013 au 31 octobre 2018 Pour l'année 2016-2017, le Ministère a investi une somme de 37,2 k\$ dans le cadre de cette entente, pour une somme globale de 220 k\$ investie par les ministères et organismes signataires. Le ministère de la Sécurité publique et l'Institut national de santé publique du Québec se sont joints par avenant à l'entente signée le 20 février 2017 au montant de 10 k\$ chacun.	Cette entente a permis l'acquisition de connaissances (orthophotographies aériennes) sur le territoire du Québec, notamment pour les régions de la Gaspésie, de l'Abitibi, de la Mauricie, du Bas-Saint-Laurent et de la Montérégie (voir pages 33 et 108).

TABLEAU 6 ENTENTES ARRIVÉES À ÉCHÉANCE

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant/Période couverte	Au 31 mars 2017
4 contrats de recherche (Université Laval, Université du Québec à Montréal et DIVEX) 	Ces contrats soutiennent les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques. Ces travaux portent principalement sur la géochronologie, la gîtologie, le métamorphisme, la géologie structurale, la tectonique, la géochimie et la géologie de l'environnement secondaire.	239 k\$ Ces contrats ont été attribués en 2014-2015, en 2015-2016 ou en 2016-2017.	14 publications rendues publiques par le MERN (voir ci-dessous).

Indicateur 1.4.2	Cibles	Degré d'atteinte
Nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication	Bilan annuel	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
2 publications téléchargées respectivement 27 et 6 fois	15 publications téléchargées 116 fois au total	

Dans le cadre des ententes de collaboration, les résultats des projets et des recherches sont diffusés par nos partenaires. De plus, en 2016-2017, le MERN a diffusé les rapports de recherche présentés dans le tableau 7.

TABLEAU 7 PUBLICATIONS ÉLABORÉES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RECHERCHE ET DIFFUSÉES PAR LE MERN

Publication	Nombre de téléchargements
Datations U-PB dans la partie nord de la ceinture centrale des métasédiments, province de Grenville, région de Mont-Laurier	7
Projet terres rares au Québec; rapport intermédiaire d'avancement des travaux	13
Les gîtes, gisements ou indices de FE-Tl±P±V dans les anorthosites et roches associées au Québec	16
Géologie de la ceinture volcano-sédimentaire des Escoumins, Côte-Nord, Québec	17
Caractérisation du complexe de Wabash dans la province de Grenville occidentale (secteur Parent-Clova, Québec) : une potentielle séquence métavolcanique	7
Étude pétrographique de la zone de Rachel-Laporte et de la zone noyau (SNRC 24B), province de Churchill SE, Québec	8
Minéralisation aurifère du gîte Orfée, Eeyou Istchee Baie-James, Québec	10
Caractérisation d'une intrusion mafique-ultramafique litée et métamorphisée, zone noyau, province de Churchill sud-est, Nunavik	7
Note technique – projet de datation de sédiments d'âge quaternaire – régions de l'Abitibi et du Grand nord Québécois	3
Étude du contexte tectono-métamorphique du complexe de Laguiche, sous-province d'Opinaca, Eeyou Istchee Baie-James, Québec	6
La suite mafique-ultramafique de Nuvulialuk : une nouvelle séquence ophiolitique dans l'arrière-pays de la zone noyau du sud-est de la province de Churchill (Québec)	10
Chimie minérale d'échantillons des sous-provinces d'Opinaca et de la Grande (33G06, 33H08, 33H01)	5
Analyse multiparamétrique à haute résolution de carottes de forage dans la région de Matagami 2014-2015, résultats préliminaires	4
Compilation géologique de la région du lac Mitis, Bas-Saint-Laurent	3
Synthèse des stratégies de circularité pour le cuivre, le fer et le lithium (voir page 30)	nd ^A

A Non disponible

Objectif 1.5 Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord

Indicateur 1.5.1	Cibles	Degré d'atteinte
Nombre et bénéfiques des projets d'acquisition et de traitement des connaissances scientifiques 	100 % des activités prévues annuellement	Progresse bien
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
> Connaissance du territoire 155 557 km ² > Connaissance géoscientifique 24 projets couvrant 254 120 km ²	> Connaissance du territoire 145 119 km ² > Connaissance géoscientifique 21 projets couvrant 115 578 km ²	

Connaissance du territoire

Sur l'ensemble du territoire du Québec, tant public que privé, l'acquisition de connaissances se fait par des levés topographiques aériens. En 2016-2017, les travaux d'acquisition de connaissances couvraient une superficie de 145 119 km² :

- > 58 954 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies dans les régions de la Gaspésie, du Témiscamingue, du Saguenay, de la Mauricie et de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- > 86 165 km² de données laser (lidar) dans les régions de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale, du Témiscamingue, de la Montérégie, de l'Outaouais, de la Mauricie, des Bois-Francs, du Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie.

Ces travaux d'acquisition s'élevaient à un montant total de cinq millions de dollars. La majeure partie de ce montant est remboursée par la clientèle (en majorité des ministères et organismes) pour les services spécialisés reçus. Ainsi, le coût net pour le MERN est de 99,7 k\$ soit 37,2 k\$ annuellement (voir tableau 5) et 62,5 k\$ pour le projet de la Communauté métropolitaine de Montréal (voir ci-dessus).

L'acquisition des levés topographiques aériens permet au Ministère de bonifier son offre de produits et de services avec, notamment, la production de modèles numériques d'altitude générés à partir de données altimétriques (altitude) et planimétriques (rectangulaires ou géographiques). Le modèle numérique d'altitude offre une représentation numérique du relief d'un territoire. Lorsque ce modèle est intégré à un système d'information géographique, il permet la mise en place de multiples fonctions d'analyse spatiale (risques naturels, analyse du paysage, implantation d'infrastructures, etc.). Ainsi, l'acquisition de levés topographiques aériens contribue directement à la gestion du territoire. Ces données sont d'ailleurs utilisées par les ministères pour la réalisation d'inventaires, de suivis et de contrôles forestiers (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [MFFP]), pour l'évaluation des risques naturels ou pour la prévention de sinistres (ministère de la Sécurité publique, MTMDET).

Connaissance géoscientifique

L'acquisition de connaissances géoscientifiques constitue un des éléments clés du développement minier, car elle permet de mieux définir les secteurs d'intérêt qui justifieront ensuite des investissements en exploration minière. Par le fait même, ces connaissances réduisent le risque lié à l'exploration minière et augmentent les chances de découverte de potentiel minéral. En 2016-2017, les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques représentaient :

- > un investissement de 13,3 millions de dollars pour la réalisation de 21 projets, dont une grande part, soit 12,2 millions de dollars (91,5 %), pour 16 projets sur le territoire du Plan Nord. Comme par les années passées, l'accent a surtout été mis sur les zones dont les connaissances de base présentaient des lacunes;

- une superficie de 115 578 km², correspondant aux levés géologiques du roc (44 950 km²), aux levés géophysiques (56 398 km²) et aux levés géologiques du Quaternaire (14 230 km²). La superficie couverte sur le territoire du Plan Nord était de 106 152 km² (91,8 %).

Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont permis de découvrir environ 170 nouvelles cibles d'exploration.

Objectif 1.6 Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise

Indicateur 1.6.1	Cibles	Degré d'atteinte
Nombre d'indicateurs sectoriels élaborés	Inventaire des indicateurs (31 mars 2016)	Atteint
	Élaboration et adaptation des indicateurs (31 mars 2017)	À surveiller
	Diffusion des indicateurs (31 mars 2018)	Progresse bien
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Inventaire en voie d'être terminé	Inventaire terminé 2 groupes d'indicateurs pour les projets miniers élaborés Premier document synthèse sur un projet minier majeur diffusé, intégrant les deux groupes d'indicateurs pour les projets miniers (résultat devancé)	

L'inventaire des indicateurs de bénéfices attendus pour les projets miniers a été achevé. Le calcul des indicateurs est utile autant pour les activités propres à la construction d'une mine que pour celles relatives à son exploitation. Les deux groupes d'indicateurs élaborés pour les projets miniers sont :

- La création ou le maintien d'emplois associés aux projets (emplois directs et indirects, emplois créés pendant la période de construction, emplois créés pendant la période d'exploitation et répartition des emplois créés entre la région administrative où se réalise le projet et le reste du Québec).
- Les impôts et les taxes perçus par les gouvernements fédéral, provincial et municipal (revenu fiscal pour les gouvernements du Québec et du Canada et taxes foncières et scolaires pour les municipalités).

Un premier document synthèse sur un projet minier, intégrant les indicateurs élaborés pour les projets miniers, a été diffusé sur le site Web du Ministère en janvier 2017. Il s'agit du projet de mine d'apatite du Lac à Paul (Ariane phosphate Inc.) (voir pages 4, 28 et 114).

Au 31 mars 2017, les documents synthèses de quatre autres projets miniers étaient en cours d'élaboration.

Objectif 1.7 Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois

Indicateur 1.7.1	Cibles	Degré d'atteinte
 Taux de réalisation des travaux	84 % (2016)	Atteint
	87 % (2017)	
	90 % (2018)	
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
86,0 %	89,5 %	

La réforme du cadastre québécois a pour but d'obtenir un cadastre complet, fiable, informatisé et constamment mis à jour. Elle contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance propice aux investissements. Au cours de l'année 2016-2017, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 126 647 lots.

Au 31 mars 2017, 89,5 % des lots avaient été rénovés, soit plus de 3,4 millions de lots. On estime à 3,8 millions le nombre total de lots à rénover d'ici la fin du programme prévue en 2021.

ORIENTATION 2

ASSURER LA MISE EN VALEUR DURABLE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE, DE CONCERT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Axe d'intervention : La participation des communautés dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire

Objectif 2.1 Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public

Indicateur 2.1.1	Cibles	Degré d'atteinte
Élaboration et mise en œuvre d'orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale 	Élaboration et approbation (31 mars 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	Atteint Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Livre vert déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016 Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en cours	Orientations rendues publiques le 24 janvier 2017 70 % des actions prévues en 2016-2017 achevées ou en cours	

Le chantier sur l'acceptabilité sociale s'inscrit dans la démarche du Ministère de tenir davantage compte des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale lors des processus décisionnels menant à la mise en valeur du territoire. Les Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale, rendues publiques le 24 janvier 2017 (voir page 4), sont les suivantes :

- > Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire
- > Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser
- > Assurer la mise en place de processus prévisibles de participation publique à toutes les étapes d'un projet
- > Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés locales
- > Renforcer la capacité d'analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en s'assurant de prendre en compte les facteurs d'acceptabilité sociale

Les orientations concernent les projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que les projets qui sont implantés sur le territoire public. Elles servent à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser leur acceptabilité sociale :

- > en permettant aux promoteurs d'évoluer dans un contexte prévisible et rentable où les processus d'autorisation sont transparents et efficaces;
- > en favorisant le dialogue entre les promoteurs et les communautés locales;

- > en favorisant une participation éclairée des acteurs locaux dans la planification territoriale de même que dans l'élaboration et le suivi des projets.

Au 31 mars 2017, 70 % des actions prévues en 2016-2017 ont été achevées ou sont en cours (voir page 113).

Objectif 2.2 Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation

Indicateur 2.2.1	Cibles	Degré d'atteinte
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales 	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	À surveiller
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Recherche bibliographique en cours	Recherche bibliographique en cours Politique en cours d'élaboration	

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales sont liées aux orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale (voir page 35). Toutefois, la portée initiale de la politique a été élargie pour inclure les trois formes de participation publique, soient l'information, la consultation et le dialogue, permettant ainsi de favoriser l'acceptabilité sociale du projet. Ainsi, le nom de la politique a été modifié pour « politique de participation des communautés locales » afin d'en refléter la portée réelle.

Une recherche bibliographique, amorcée au cours de l'année 2015-2016, s'est poursuivie en 2016-2017 sous forme de veille afin de répertorier et d'analyser les politiques de consultation adoptées par d'autres organisations au Québec, au Canada et à l'étranger.

Au 31 mars 2017, la politique de participation des communautés locales à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public était en cours d'élaboration.

Indicateur 2.2.2	Cibles	Degré d'atteinte
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones 	Développement (30 septembre 2016) Bilan annuel de la mise en œuvre	À surveiller
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Élaboration en cours d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, qui servira de base à la politique ministérielle	Élaboration en cours de la politique ministérielle de consultation des communautés autochtones ainsi que celle propre au secteur minier	


Le MERN entend se doter d'une politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones. En 2015-2016, les efforts ont porté sur l'élaboration d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier tel que la Loi sur les mines le prescrit. Ces travaux se sont poursuivis en 2016-2017.

Au 31 mars 2017, la politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones était en cours d'élaboration.

Indicateur 2.2.3	Cibles	Degré d'atteinte
Développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultation 	Inventaire (31 mars 2016) Développement des outils (31 mars 2017) Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)	À surveiller
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Reporté à 2016-2017	Reporté à 2017-2018	

L'inventaire des mécanismes et des outils d'appréciation de consultation utilisés par le Ministère a été reporté à 2017-2018 pour pouvoir tenir compte des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale qui ont été rendues publiques le 24 janvier 2017 (voir page 35) et de la politique ministérielle de participation des communautés locales qui est en cours d'élaboration (voir page 36).

Objectif 2.3 Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles

Indicateur 2.3.1	Cibles	Degré d'atteinte
Contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités 	Bilan annuel	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Contribution à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles et des modalités de mise en œuvre	s. o.	


Le renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités s'est concrétisé lors de la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Il est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et le restera jusqu'au 31 décembre 2019. L'engagement du gouvernement est de l'ordre de 3,2 milliards de dollars sur quatre ans.

Une des mesures de l'Accord de partenariat porte sur le partage des revenus des redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Elle s'accompagne d'une enveloppe de 100 millions de dollars sur quatre ans, qui sont répartis entre les deux volets suivants :

Le premier volet concerne les municipalités qui accueillent de nouveaux projets d'exploitation des ressources minières, pétrolières ou gazières. Les sommes consenties sont destinées à financer la mise en place des services municipaux rendus nécessaires par le projet et les activités pour pallier les inconvénients, ou encore, si ces services ou ces activités ne sont pas nécessaires, toute activité pouvant favoriser l'acceptabilité du projet.

Le second volet permet aux municipalités de bénéficier davantage des retombées de l'exploitation des ressources naturelles, incluant les ressources forestières, minières, pétrolières et gazières ainsi que les pêcheries. Ce volet est une version améliorée de la mesure en vigueur dans l'entente précédente.

Le MERN a collaboré avec le gouvernement à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus des redevances provenant des ressources naturelles, particulièrement le premier volet, ainsi qu'à l'élaboration des modalités de mise en œuvre de la mesure avec le MAMOT.

Indicateur 2.3.2	Cibles	Degré d'atteinte
Bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC 	Bilan de l'entente de principe (31 mars 2016)	Atteint (Terminé au 31 mars 2017)
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Rapport d'évaluation en cours d'approbation	Rapport d'évaluation diffusé	

Le programme relatif à une délégation de gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État est entré en vigueur le 23 juin 2009. Ce programme cible les MRC et les municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC. La mise en œuvre du programme s'est concrétisée par la signature de 42 ententes de délégation. Les premières ententes, d'une durée de cinq ans, ont été signées en 2010.

C'est dans ce contexte que le Comité de suivi et d'évaluation de l'entente de principe a décidé de procéder à une évaluation de mi-parcours, couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014, date des dernières données officielles disponibles.

L'évaluation à mi-parcours avait pour objectif de déterminer les pistes d'amélioration qui pourraient être apportées aux modalités du programme et à sa mise en œuvre. Elle s'inscrivait également dans le suivi à apporter aux recommandations du Vérificateur général du Québec (voir page 84).

Le rapport d'évaluation a été diffusé le 31 août 2016 sur le site Web du MERN. L'évaluation a permis de définir les pistes d'amélioration, dont les principales sont les suivantes :

- > simplifier la reddition de comptes;
- > accroître les revenus des MRC;
- > faciliter le contrôle des occupants sans droit;
- > accroître le partage de l'information;
- > clarifier les rôles et les responsabilités.

La mise en œuvre de ces pistes d'amélioration débutera avec la signature d'une nouvelle entente de principe. Dans le cas des ententes de délégation échues, des avenants ont été signés dans l'attente d'une nouvelle entente de principe.

Au 31 mars 2017, 34 avenants avaient été signés et la nouvelle entente de principe pour la délégation était en cours d'approbation.

Indicateur 2.3.3	Cibles	Degré d'atteinte
Contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées 	Bilan annuel	Ne s'applique pas ^A
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Contribution du MERN à 8 négociations en cours	Contribution du MERN à 8 négociations en cours dont 1 a été conclue en 2016-2017	

A Le MERN participe à tous les exercices de négociation auxquels le Secrétariat aux affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif) le convie.

Le MERN contribue aux négociations avec les communautés autochtones à titre d'expert selon ses champs de compétences gouvernementales, soit l'énergie, les mines et le territoire.

Le Ministère a apporté son expertise dans les négociations ou les discussions qui se sont poursuivies en 2016-2017 :


- > Négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec le Regroupement Petapan. Ces négociations ont débuté en 1980 et une entente de principe est intervenue en 2004.
- > Négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec les Attikameks. Ces négociations ont débuté en 1980.
- > Négociation tripartite sur la base d'intérêts communs avec les Micmacs. Une première entente tripartite est intervenue en 2008. En 2016-2017, le Gouvernement du Québec a décidé de s'inscrire dans une démarche de négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale.
- > Négociation bipartite d'une entente de consultation sur les activités minières avec Abitibiwinni. L'entente finale a été signée le 16 février 2017.
- > Discussions bipartites avec la Société Makivik et les corporations foncières du Nunavik sur les besoins exprimés par ces dernières. Ces discussions ont débuté en 2011.
- > Négociations tripartites sur l'intégration à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois des descriptions territoriales finales des communautés cries. Ces négociations ont débuté après 2008.
- > Négociations tripartites sur les reconfigurations territoriales des communautés cries visées par l'article 4.18 de la paix des braves⁴. Ces négociations ont été amorcées après 2002.
- > Négociations tripartites sur le transfert du bloc D de Chisasibi qui ont débuté après 2002.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION ET SA PRESTATION DE SERVICES


Axe d'intervention : L'évolution de l'organisation et la qualité de l'offre de services

Objectif 3.1 Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès

Indicateur 3.1.1	Cibles	Degré d'atteinte
Proportion des clients considérant être bien informés 	Bilan annuel	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Travaux en cours Québec Mines (degré de satisfaction de 84,2 %) 2 nouveaux produits d'Adresses Québec 2 licences accordées pour une utilisation gratuite de données Rapports géologiques électroniques publiés dans le système d'informations géominières du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 37 % Index des noms numérisés et accessibles en ligne	Travaux en cours Québec Mines (degré de satisfaction de 88 %) Géobase du réseau hydrographique : 29 % des unités de découpage hydrographique diffusées 2 licences accordées pour une utilisation gratuite d'Adresses Québec Partage sans tarification de certains produits et services auprès des membres de l'ACRIgéo Nouvelles données lidar pour 7 secteurs 4 types de cartes diffusées gratuitement Mise en ligne de l'onglet « Information foncière » du site Web du MERN Rapports géologiques électroniques publiés dans le système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 70 % Subdivisions territoriales forestières diffusées par le MERN	

⁴ La paix des braves est la dénomination courante pour désigner l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

En 2016-2017, l'information à valeur ajoutée suivante a été produite par le MERN :

- > Le congrès Québec Mines, organisé annuellement par le MERN, est le rendez-vous par excellence de l'industrie minière québécoise. Ce congrès fait notamment la promotion du développement minier responsable et du potentiel minéral du Québec. Le congrès 2016, qui s'est tenu du 21 au 24 novembre, avait pour thème « L'innovation en tête », proposait 98 conférences et a réuni plus de 2000 personnes. Les conférences ont abordé toutes les facettes du développement minier, de l'exploration à la restauration, en passant par les aspects sociaux, environnementaux et économiques d'un développement minier responsable. Le programme était de très haut niveau et comptait plusieurs conférenciers de renommée internationale. Des formations sont également offertes lors de ce congrès. Elles donnent aux participants l'occasion de parfaire leurs connaissances et de développer leurs compétences. En 2016, 277 personnes y ont participé, une augmentation de 13,5 % par rapport à 2015.
Le MERN mène un sondage de satisfaction auprès des participants au congrès, qu'ils soient congressistes, exposants, conférenciers ou présents à un autre titre; 277 répondants y ont participé. De façon générale, 88 % des répondants sont très ou assez satisfaits du congrès Québec Mines 2016.
- >  La Géobase du réseau hydrographique du Québec est un référentiel commun sur le réseau hydrographique du Québec réalisé en partenariat avec le MDDELCC (voir page 31). Le territoire du Québec est représenté par 225 unités de découpage hydrographique (UDH). L'UDH est une subdivision du territoire québécois, conçue pour faciliter la gestion et l'échange de données hydrographiques. Dans certains cas, une UDH peut représenter une portion d'un grand bassin versant, alors que, dans d'autres cas, il s'agit d'un regroupement de petits bassins versants. Ce découpage d'UDH est sous la responsabilité du MDDELCC. La Géobase du réseau hydrographique du Québec est disponible gratuitement sur le site de Géoboutique Québec. Au 31 mars 2017, 29 % des UDH y avaient été diffusées (voir page 109).

En 2016-2017, le MERN a facilité l'accès à de l'information à valeur ajoutée en accordant deux licences d'utilisation de données et de produits et en partageant ou en diffusant des données, des produits et des services :

- > Le MERN a accordé deux licences d'utilisation gratuite de la géobase d'Adresses Québec, une à Hydro-Québec et une à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec. La seconde licence a été accordée dans le cadre d'un projet de recherche et développement et se terminera le 31 mars 2018.
- > Depuis le 30 mai 2016, les membres de l'Approche de coopération en réseau interministériel pour l'information géographique (ACRIgéo) ont accès gratuitement à certains produits et services du cadastre et du Registre du domaine de l'État. L'ACRIgéo, qui regroupe 20 ministères et organismes, a pour vocation de développer et de mettre de l'avant un modèle de coopération gouvernementale touchant toutes les facettes de l'information géospatiale (acquisition, production, utilisation, diffusion, etc.).
- > De nouvelles données lidar sont maintenant disponibles à Géoboutique Québec. Elles couvrent les secteurs de Saint-Raymond, Coaticook, Minganie, Sept-Rivières, Golfe-du-Saint-Laurent, Sainte-Luce et Rimouski.
- > Depuis le 27 septembre 2016, les cartes suivantes, en format PDF, sont diffusées gratuitement à Géoboutique Québec :
 - Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000
 - Cartes topographiques des territoires récréatifs à l'échelle de 1/100 000
 - Carte des régions administratives à l'échelle de 1/1 250 000
 - Carte du relief à l'échelle de 1/2 000 000

De plus, le MERN a procédé à une mise à niveau d'une section du site Web et d'une plateforme Web :

- > L'onglet « Information foncière » du site ministériel a été mis en ligne en septembre 2016 (voir pages 5 et 71). Il regroupe notamment l'information foncière sur le Registre foncier du Québec, la réforme cadastrale et le Registre du domaine de l'État. Cet onglet a ainsi des contenus adaptés et vulgarisés selon le profil des clients et, par conséquent, les produits et services sont plus faciles à trouver.
- > La plateforme Web SIGÉOM est en cours de modernisation⁵ (voir page 22). Cette modernisation s'accompagne d'une révision complète du processus de production des rapports géologiques. À terme, les rapports géologiques seront publiés directement dans SIGÉOM en version électronique. Cela permettra de réduire le délai entre la collecte d'information géologique et sa diffusion et d'harmoniser la présentation de

⁵ Cette modernisation est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

l'information, contribuant ainsi à améliorer sa qualité. Au 31 mars 2017, un prototype de rapport géologique électronique, intégrant des fiches du nouveau lexique stratigraphique, a été élaboré. Ce prototype est diffusé sur SIGÉOM. Cela porte à 70 % le taux d'avancement des travaux pour implanter le module du rapport géologique électronique.

Finalement, le 20 juin 2016, le MERN a procédé à la diffusion des subdivisions territoriales forestières. Ce produit à valeur ajoutée, élaboré par le MFFP, délimite et caractérise le territoire forestier public; il correspond à l'une des couches d'information faisant partie de l'ancienne carte écoforestière Forgen-Tergen. Les subdivisions territoriales forestières sont maintenant disponibles à Géoboutique Québec.

Au 31 mars 2017, outre Québec Mines, les travaux pour déterminer la proportion de clients considérant être bien informés étaient en cours.

Objectif 3.2 Instaurer une approche clientèle renouvelée

Indicateur 3.2.1	Cibles	Degré d'atteinte
Rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC)	DSC mise en ligne le 31 mars 2016	Atteint (Terminé au 31 mars 2016)
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
DSC mise en ligne le 31 mars 2016	s. o.	

Le MERN a procédé à la révision de sa Déclaration de services aux citoyens (DSC) au cours de l'année 2015-2016. Elle a été renommée « Déclaration de services à la clientèle » afin de faire explicitement référence à la clientèle d'affaires. Elle a été mise en ligne le 31 mars 2016 et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Indicateur 3.2.2	Cibles	Degré d'atteinte
Taux de satisfaction de la clientèle	Détermination dans le cadre de la révision de la DSC	À surveiller
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Travaux en cours	Travaux en cours	

Le budget 2016-2017 du Gouvernement du Québec confirme la vision gouvernementale qui consiste à faire de Services Québec la porte d'entrée principale des services gouvernementaux pour les citoyens et les entreprises. Le MERN s'engage à participer à la mise en œuvre de cette vision qui nécessite de revoir l'organisation de ses services à la clientèle.

Au 31 mars 2017, le MERN avait revu la portée des travaux entourant la satisfaction de la clientèle dans ce nouveau contexte.

Objectif 3.3 Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable

Indicateur 3.3.1	Cibles	Degré d'atteinte proposé
Nombre de processus d'affaires révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016) Nombre de processus d'affaires révisés annuellement (3)	Atteint Progresse bien
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Inventaire Autodiagnostic 4 processus révisés	4 processus révisés	

En 2016-2017, le MERN a procédé à la révision de quatre processus concernant la gestion contractuelle.

En novembre 2015, le Vérificateur général du Québec a émis des recommandations dans un rapport portant sur une vérification particulière des contrats en technologies de l'information (voir page 85). Par ailleurs, la nouvelle directive du Conseil du trésor concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015, prévoyait notamment l'obligation pour les organismes publics d'adopter des lignes internes de conduite au plus tard le 1^{er} février 2016 afin d'assurer une meilleure gestion de leurs processus contractuels. Pour ce faire, le Ministère a amélioré ses lignes internes de conduite et les a consignées dans le Manuel administratif en gestion contractuelle (voir ci-dessous).

Les principales améliorations concernent :

- > une meilleure justification des décisions prises par les gestionnaires imputables des contrats notamment, pour ceux de 25 000 \$ et plus, l'obligation de documenter systématiquement la désignation de toutes les personnes prenant part au processus, les besoins, la période de réalisation, le type de contrat (journalier, forfaitaire, taux unitaire) et l'estimation du montant;
- > la signature, par chaque employé prenant part au processus contractuel, d'une attestation de confidentialité et d'absence de tout conflit réel ou apparent entre son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions;
- > l'obligation, pour toute personne appelée à faire partie d'un comité de sélection, de produire une déclaration d'intérêts au répondant ministériel en éthique, et ce, même en l'absence de tout intérêt pouvant entrer en conflit avec sa participation à un comité. Cette mesure a pour but de permettre au répondant ministériel en éthique de confirmer que la personne est exempte de tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, qui l'empêcherait d'être membre d'un comité de sélection;
- > l'approbation, par le responsable de l'observation des règles contractuelles, de la composition des comités de sélection en tenant compte des critères contenus dans les directives du Conseil du trésor et des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Indicateur 3.3.2	Cibles	Degré d'atteinte
Nombre d'outils de gestion révisés	Production d'un diagnostic (31 mars 2016)	Atteint
	Nombre d'outils révisés annuellement (3)	Progresse bien
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Inventaire Autodiagnostic 9 outils révisés	3 outils révisés	

En 2016-2017, le MERN a révisé ou créé trois outils, en a implanté un et en a amélioré un qui avaient tous les deux été élaborés l'année précédente.

Mise en place de Foncierpédia

Dans le cadre des travaux du Registre foncier, une plateforme collaborative, Foncierpédia, a été mise en place en septembre 2016. Cette solution technologique est basée sur le logiciel libre Tikiwiki.

Accessible à tous les employés du Registre foncier, Foncierpédia permet la gestion des connaissances et des apprentissages (syllabus composés d'activités d'apprentissage, parcours de formation adaptés, parcours d'accueil et d'intégration avec des capsules vidéo, etc.). Centralisant l'ensemble de l'information nécessaire au travail quotidien des employés, Foncierpédia permet également un traitement uniforme des dossiers et accroît l'efficacité du travail par la disponibilité d'une information de référence juridique et opérationnelle à jour. Foncierpédia contribue ainsi à la mémoire organisationnelle.

Au 31 mars 2017, Foncierpédia comprenait déjà plus de 5000 pages.

Élaboration d'un manuel administratif en gestion contractuelle

Le Manuel administratif en gestion contractuelle a pour principal objectif de regrouper et de présenter toute l'information utile au gestionnaire pour qu'il puisse assumer pleinement son rôle en gestion contractuelle. Ce manuel est à la base

des processus que le gestionnaire utilise et des décisions qu'il prend. Il a pour but de baliser la gestion des contrats en fournissant des directives qui reposent sur les textes législatifs (voir pages 41 et 85).

Élaboration d'un outil de suivi et de prévision de la masse salariale et de mesure des efforts

En 2015-2016, le MERN a élaboré un outil de prévision de la masse salariale. La majorité des données est puisée dans le progiciel de gestion intégrée des ressources (SAGIR) et le système de rémunération (SAGIP). Les gestionnaires peuvent y insérer des renseignements sur les mouvements de personnel qui ont des effets sur les prévisions de coûts en matière de rémunération afin d'obtenir un niveau de précision plus élevé. Ainsi, pour l'exercice financier 2016-2017, le MERN a pu préparer des budgets plus précis pour chaque secteur et chaque direction et calculer le coût des activités ministérielles, un élément majeur de la Politique de financement des services publics, publié pour la première fois dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016. En 2016-2017, un dispositif plus efficace d'agrégation et de validation des données a été ajouté et la répartition des dépenses a été améliorée.

Registre des déclarations d'intérêts

Un registre a été créé afin de consigner l'ensemble des déclarations d'intérêts des membres du personnel du MERN. En particulier, les personnes pressenties pour participer à un comité de sélection dans le cadre d'un appel d'offres, qu'elles travaillent au MERN ou non, doivent produire une déclaration d'intérêts avant de pouvoir y siéger (voir page 85).

Implantation du tableau de bord des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées dans les trois secteurs

Élaboré en 2015-2016, le tableau de bord en matière d'aires protégées a été implanté en 2016-2017; il est maintenant utilisé par les domaines d'affaires lors d'une demande d'avis sur les projets d'aires protégées par le MDDELCC (voir page 106). En plus d'assurer la cohérence des avis sectoriels et ministériels, il permet aux domaines d'affaires de prendre l'avis des deux autres secteurs en considération grâce au partage d'information. Il présente également l'historique des avis sectoriels ainsi que l'avis final du Ministère.

Objectif 3.4 Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise

La pérennité des connaissances est primordiale pour préserver la mémoire institutionnelle. Ainsi, dans son plan stratégique, le MERN accorde la priorité à des objectifs qui concernent les pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise ainsi que le développement des compétences de la relève en gestion et les plans de gestion mobilisatrice sectoriels.

Indicateur 3.4.1	Cibles	Degré d'atteinte
Mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
4 activités de développement incluant 2 séances d'information 3 nouveaux outils	5 activités de développement incluant 2 séances d'information	

Le MERN offre un service en matière de connaissances et d'expertise à l'intention des gestionnaires. Les interventions peuvent prendre la forme de rôle de conseil ou de soutien.

Au cours de l'année 2016-2017, les activités suivantes sur le transfert d'expertise ont été tenues :

- > Deux séances d'information sur le transfert d'expertise afin de présenter les clés permettant d'agir et d'entreprendre le transfert des savoirs et des savoir-faire.
- > Trois activités de formation sur les outils en matière de transfert d'expertise, soit le Plan de transfert d'expertise, le Guide lié au départ d'un employé et la Réflexion sur les compétences-clés.

Le public cible était composé de gestionnaires et de professionnels qui assument des responsabilités en gestion.

Indicateur 3.4.2	Cibles	Degré d'atteinte
Bilan des activités des programmes de relève en gestion	Bilan annuel	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
Première cohorte, avril 2014-mai 2015	3 cohortes de premier niveau et 1 cohorte de niveau supérieur, juin 2015-mai 2016	

Le programme de relève en gestion est un programme de développement des compétences des employés afin de les préparer à assumer un rôle et des responsabilités de gestionnaire. Il cible la relève pour un premier emploi d'encadrement (premier niveau) ainsi que la relève pour les emplois d'encadrement de niveau supérieur.

Le programme s'appuie sur le modèle d'apprentissage 70-20-10 élaboré par le Center for Creative Leadership de l'Université de Princeton. Ce modèle établit que le développement des compétences et l'acquisition des connaissances se font à :

- > 70 % par l'activité, l'expérience et l'expérimentation dans l'action;
- > 20 % par les contacts, les interactions, l'accompagnement individuel (*coaching*) et la rétroaction;
- > 10 % par la formation en classe, en atelier ou en ligne.

Dans le cadre du programme de relève en gestion de premier niveau, trois nouvelles cohortes ont été formées, ce qui a permis à 18 participants de développer leurs compétences. Pour ce qui est du niveau supérieur, la cohorte à laquelle participent cinq gestionnaires du Ministère a commencé son programme. Les activités du premier niveau et du niveau supérieur se sont déroulées sur la période allant de juin 2015 à mai 2016.

À la fin du programme, les participants se sentent plus confiants en leurs habiletés de gestion, confirment leur intérêt à poursuivre une carrière en gestion, se sentent plus aptes à le faire et affirment que leur sentiment d'appartenance au MERN et à la fonction publique a augmenté.

Indicateur 3.4.3	Cibles	Degré d'atteinte
Mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels	Bilan annuel de la mise en œuvre	Ne s'applique pas
Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018
8 plans de gestion mobilisatrice	Sondage sur le climat de travail réalisé Taux de satisfaction : 79 %	

Les plans de gestion mobilisatrice sectoriels sont arrivés à échéance le 31 mars 2016. C'est dans ce contexte que le Ministère a lancé un chantier afin d'élaborer un nouveau plan de gestion mobilisatrice ministériel pour l'ensemble des secteurs.

Dans un premier temps, le Ministère a fait un sondage sur le climat de travail afin de mesurer le taux de satisfaction du personnel et de définir les enjeux prioritaires sur lesquels doivent porter les actions du plan (voir page 6).

Ce sondage portait sur sept thèmes, soit la clarté, la compétence, l'influence, la reconnaissance ainsi que la relation avec le supérieur, l'organisation du travail et la qualité de vie au travail. Le taux de participation a été de 92 % et 705 commentaires ont été faits sur les différents aspects liés au travail. Le taux de satisfaction s'est élevé à 7,9 sur 10.

Les enjeux établis visent l'amélioration de la circulation de l'information ainsi que le développement d'une plus grande synergie entre les différents secteurs, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

Au 31 mars 2017, des ateliers étaient en cours afin de faire connaître les résultats et d'élaborer les plans de gestion mobilisatrice.

Plan d'action de développement durable 2016-2021

Le Plan d'action de développement durable 2016-2021 du MERN a été élaboré et mis en ligne sur son site Web le 31 août 2016. Il présente les neuf objectifs ministériels suivants en matière de développement durable :

- > Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable
- > Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles
- > Développer les ressources minérales de façon responsable
- > Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes
- > Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers
- > Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales
- > Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public
- > Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public
- > Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de GES

Ces objectifs se divisent en actions et en sous-actions, chacune d'entre elles étant liée à un objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. D'ailleurs, l'annexe III présente les éléments de la stratégie gouvernementale auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence.

Les résultats sont d'abord présentés de façon sommaire dans le tableau 8, puis détaillés dans l'annexe II.

SOMMAIRE

TABLEAU 8 SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021

Sous-action	Indicateur
Objectif 1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable	
Action 1a – Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	
Sous-action 1.1a.1 – Élaborer et mettre en place une plateforme intégrée de reddition de comptes	Plateforme intégrée de reddition de comptes fonctionnelle
Sous-action 1.1a.2 – Rationaliser le nombre des imprimantes	Pourcentage de réduction du nombre d'imprimantes
Sous-action 1.1a.3 – Réduire le nombre de communications imprimées et d'objets promotionnels en considérant les règles d'édition écologique et en accentuant le virage numérique de ses communications	Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits ^A
Sous-action 1.1a.4 – Mettre à jour le profil des acquisitions en vue d'élargir la liste de produits et de services de son cadre d'acquisitions écoresponsables et encourager l'usage de ces produits et services	Nombre d'acquisitions faites de façon écoresponsable
Sous-action 1.1a.5 – Évaluer la pertinence et la faisabilité d'intégrer des meilleures pratiques en gestion écoresponsable des matières résiduelles	Recommandations sur les moyens d'améliorer la gestion des matières résiduelles
Action 1b – Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	
Sous-action 1.1b.1 – Privilégier l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques	Proportion des véhicules électriques ou hybrides de la flotte ministérielle
Sous-action 1.1b.2 – Améliorer et optimiser les procédures d'entretien de la flotte ministérielle	Procédure d'entretien pour les véhicules
Sous-action 1.1b.3 – Encourager le partage des véhicules ministériels et favoriser le covoiturage ^B	Réalisation d'activités de sensibilisation
Sous-action 1.1b.4 – Moderniser le système et les équipements de visioconférence pour accroître l'offre de solutions disponibles pour la tenue de rencontres ^B	Nombre d'équipements renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation
Sous-action 1.1b.5 – Réduire le nombre de déplacements des employés en optant pour l'utilisation de classes virtuelles lors des formations juridiques liées aux services du Registre foncier du Québec ^B	Nombre de formations par classes virtuelles
Sous-action 1.1b.6 – Lors des déplacements effectués dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques du Ministère, déterminer les émissions de GES et élaborer des recommandations pour les réduire, le cas échéant	Volume de GES émis dans le cadre des travaux Recommandations pour réduire les émissions au Centre de services partagés du Québec pour en tenir compte dans les appels d'offres
Action 1c – Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du Ministère dans ce domaine chez les citoyens	
Sous-action 1.1c.1 – Élaborer un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres (événement, comités de travail, rencontres d'équipe, etc.)	Élaboration d'un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres et le promouvoir
Sous-action 1.1c.2 – Élaborer un plan de communication ministériel en développement durable	Élaboration et mise en œuvre du plan de communication ministériel en développement durable
Sous-action 1.1c.3 – Améliorer les compétences du personnel sur des thématiques liées au développement durable de ses champs d'expertise	Identification des besoins de formation et de sensibilisation du personnel afin d'améliorer son expertise quant au développement durable

Cible	Degré d'atteinte	Résultat au 31 mars 2017	Page
Plateforme fonctionnelle pour la reddition de comptes 2016-2017	À surveiller	Travaux amorcés	92
D'ici le 31 mars 2019, réduire de 25 % le nombre d'imprimantes	Progresse bien	Réduction de 5,3 %	93
Bilan annuel et cibles à déterminer par la suite	Ne s'applique pas	7,7 tonnes de papier 1775 objets promotionnels produits	93
Nouveau cadre d'acquisition de biens et de services écoresponsables d'ici le 31 mars 2017	À surveiller	Formation en cours d'organisation	94
Mise en place d'un processus de suivi	Progresse bien		
Bilan annuel	Ne s'applique pas		
Mise en place d'un comité	Atteint	Comité mis en place	94
Recommandations déposées au 31 mars 2017	Progresse bien	3 recommandations émises	
Bilan annuel (valeur de référence établie en 2016-2017)	Ne s'applique pas	16,9 %	95
Procédure en place pour les véhicules de la région de Québec d'ici le 31 mars 2017	À surveiller	Reporté à 2017-2018	95
Procédure en place pour les véhicules des autres régions d'ici le 31 mars 2018	s. o.		
Publication annuelle d'une manchette sur l'intranet	Progresse bien	1 manchette diffusée	96
100 % des équipements remplacés au 31 mars 2020	Progresse bien	Analyse achevée	96
Équipement de l'auditorium de l'Atrium remplacé au 31 mars 2021	Progresse bien	Acquisition en cours	
Bilan annuel	Ne s'applique pas	25 classes virtuelles 2 classes traditionnelles	97
Bilan annuel	Ne s'applique pas	1 418,5 tonnes équivalent CO ₂	97
2 recommandations pour les réduire transmises annuellement au Centre de services partagés du Québec	Progresse bien	2 recommandations transmises	
Outil diffusé et publicisé au 31 mars 2017	À surveiller	Outil en cours d'élaboration	98
Sondage sur le caractère écoresponsable de différents types de rencontres d'ici le 31 mars 2019	s. o.		
Plan de communication rédigé	Atteint	Plan de communication élaboré et mis en œuvre	98
Mise en œuvre dès 2017	Progresse bien		
Mise en place d'un comité de travail en 2016	Atteint	Comité mis en place	99
Recommandations au 31 mars 2017	Atteint	Recommandations déposées	
Mise en œuvre dès 2017-2018	Progresse bien	4 types d'actions de sensibilisation réalisées	

Sous-action	Indicateur
Sous-action 1.1c.4 – Reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable	Reconnaissance des réalisations du personnel en matière de développement durable mise en place

Sous-action 1.1c.5 – Mettre en place un comité afin de proposer des initiatives de nature culturelle pour les employés

Réalisation d'initiatives culturelles pour les employés



Objectif 2. Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles

Action 2a – Établir un processus formel et élaborer une grille d'analyse

Prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes visées

Objectif 3. Développer les ressources minérales de façon responsable

Action 3a – Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier

Sous-action 3.3a.1 – Assurer, en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), que les projets de recherche sont diffusés annuellement

Diffusion de projets de recherche

Détermination des possibilités d'intégration des connaissances et diffusion de recommandations sur les applications potentielles



Action 3b – Augmenter le potentiel de circularité des métaux et documenter les répercussions de l'industrie minière québécoise sur l'environnement

Sous-action 3.3b.1 – Analyser les flux de matières et analyser le cycle de vie pour 3 métaux et diffuser les résultats de ces projets de recherche

Analyse de flux de matières et analyse de cycle de vie pour trois métaux (fer, cuivre et lithium) réalisées et diffusion des résultats de la recherche



Action 3c – Favoriser l'adoption de technologies propres

Sous-action 3.3c.1 – Mettre en relation directe les entreprises du secteur minier avec des entrepreneurs québécois en innovations technologiques

Nombre d'ateliers mettant en relation les entreprises du secteur minier et les entreprises en innovations technologiques du Québec



Sous-action 3.3c.2 – Inviter les entreprises du secteur minier à faire connaître leurs besoins quant aux technologies propres

Nombre d'ateliers permettant aux entreprises du secteur minier de faire connaître leurs besoins en innovations technologiques



Objectif 4. Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes

Action 4a – Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés

Sous-action 4.4a.1 – Restaurer les sites miniers abandonnés jugés prioritaires








Pourcentage de réduction du passif environnemental des sites miniers

Montant investi pour des travaux de sécurisation ou de restauration des sites miniers abandonnés



Action 4b – Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement

Cible	Degré d'atteinte	Résultat au 31 mars 2017	Page
Mise en place d'un comité de travail en 2016	Atteint	Comité mis en place	100
Modalités définies pour reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable au plus tard le 31 mars 2017	Atteint	Modalités définies	
Mise en œuvre dès 2017-2018	s. o.		
Mise en place du comité en 2016	Cible abandonnée	Plan de travail intégré à l'action 1.1c.3	100
Élaboration d'un plan de travail en 2016	Cible abandonnée	3 initiatives réalisées	
Réaliser au moins 3 initiatives durant la période 2016-2021	Atteint ^c		
Adoption d'une directive d'ici le 31 mars 2017	À surveiller	Directive en cours de rédaction	101
100 % des activités structurantes visées d'ici le 31 mars 2021	s. o.		
Présentation de projets de recherche lors de Québec Mines 2016 et sur d'autres plateformes à déterminer	Progresse bien	Sommaire des 63 projets de recherche diffusés	102
Mise sur pied d'un comité d'intégration des résultats de la recherche en 2017 et diffusion des travaux par la suite	s. o.	6 projets de recherche présentés à Québec Mines 2016	
Présentation des projets de recherche lors de Québec Mines 2017	s. o.	Résumé des résultats publié dans le <i>Bulletin Québec Mines</i>	103
Publication des résultats préliminaires des projets dans le <i>Bulletin Québec Mines</i>	Atteint	Synthèse sur les stratégies de circularité diffusée	
Mise sur pied du comité d'intégration des connaissances en 2018 et diffusion des travaux par la suite	Progresse bien	Groupe de travail mis sur pied	
2 ateliers réalisés en 2016 et 2 ateliers en 2017	À surveiller	1 atelier réalisé	104
1 atelier réalisé en 2016 et 1 atelier en 2017	Progresse bien	1 atelier réalisé	104
80 % d'ici à 2022, cibles annuelles à déterminer	Progresse bien	Passif réduit de 15,4 %	105
15 millions de dollars en 2016-2017, cibles subséquentes à définir	Progresse bien	18,8 M\$ investis	

Sous-action	Indicateur	
Sous-action 4.4b.1 – Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées 	Tableau de bord fonctionnel des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées	
Sous-action 4.4b.2 – Participer au Groupe de travail sur le développement de mécanismes d'affectation prioritaire du 30 % du territoire du Plan Nord 	Nombre de rencontres annuelles du comité des directeurs et du comité d'experts ^D	
Objectif 5 – Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers		
Action 5.1 – Identifier et mettre en œuvre des mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones, lors de l'élaboration ou de la révision d'activités structurantes	Proportion d'activités structurantes visées par la prise en compte de mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones	
Action 5.2 – Coordonner, conjointement avec les partenaires concernés, la mise en œuvre d'actions visant à accompagner les sociétés minières dans leur recherche de main-d'œuvre à l'étape du développement d'une mine	Proportion des heures travaillées par les salariés locaux et les salariés autochtones pour chaque mine à l'étape de la construction	
Objectif 6. Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales		
Action 6a – Développer et actualiser les connaissances sur le territoire		
Sous-action 6.6a.1 – Mettre à jour mensuellement la géobase Adresses Québec	Nombre de mises à jour de la base de données Adresses Québec	
Sous-action 6.6a.2 – Acquérir de nouveaux levés topographiques 	Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés lidar	
Sous-action 6.6a.3 – Assurer la production et la diffusion de la Géobase du réseau hydrographique du Québec 	Pourcentage d'avancement des travaux de production de la Géobase du réseau hydrographique du Québec Pourcentage d'avancement de la diffusion de la Géobase du réseau hydrographique du Québec	
Sous-action 6.6a.4 – Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois 	Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale	
Sous-action 6.6a.5 – Maintenir les investissements dans les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques 	Nombre de projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques	
Action 6b – Diffuser les connaissances sur le territoire et en faciliter l'accès		
Sous-action 6.6b.1 – Procéder à la numérisation de la couverture photographique historique des années 1959-1970 	Nombre de photographies aériennes numérisées et diffusées	

Cible	Degré d'atteinte	Résultat au 31 mars 2017	Page
Outil implanté dans les secteurs au 31 mars 2017 Bilan de l'utilisation de l'outil et bonification, s'il y a lieu au 31 mars 2019	Atteint s. o.	Tableau de bord fonctionnel	106
3 rencontres du comité des directeurs 6 rencontres du comité d'experts	À surveiller	1 rencontre du comité des directeurs 2 rencontres du comité d'experts	106
100 % des activités structurantes visées dès avril 2017	s. o.	s. o.	107
Augmentation de 10 % de la proportion des heures travaillées annuellement	s. o.	Action et cible à redéfinir	107
12 mises à jour annuellement	Progresse bien	12 mises à jour réalisées	108
100 000 km ² en photographies aériennes et données lidar annuellement	Progresse bien	145 119 km ²	108
100 % au 31 mars 2018 100 % au 31 mars 2018	Atteint Progresse bien	100 % en production 29 % en diffusion	109
100 % au 31 mars 2021	Progresse bien	89,5 %	109
20 projets réalisés annuellement	Progresse bien	21 projets	110
230 000 photographies aériennes (tirages) numérisées et diffusées au 31 mars 2018	Progresse bien	88 635 tirages numérisés	110
125 000 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées et diffusées au 31 mars 2021	Progresse bien	24 244 rouleaux de film numérisés	

Sous-action	Indicateur	
Objectif 7. Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public		
Action 7a – Soutenir le dynamisme économique et social		
Sous-action 7.7a.1 – Optimiser les modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface 	Optimisation des modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface	
Sous-action 7.7a.2 – Accompagner les MRC délégataires	Nombre de rencontres de suivi entre les bureaux régionaux du MERN et les MRC signataires de leur territoire	
Sous-action 7.7a.3 – Produire un bilan annuel du nouveau volet du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019	Diffusion annuelle du nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et des sommes allouées	
Action 7b – Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public		
Sous-action 7.7b.1 – Actualiser l'approche d'affectation du territoire public	Élaboration d'une approche révisée d'affectation du territoire public	
Sous-action 7.7b.2 – Répertoire et libérer les terres publiques sur lesquelles on retrouve des occupants sans droit	Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit	
Objectif 8. Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public		
Action 8a – Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale		
Sous-action 8.8a.1 – Mettre en œuvre les actions découlant des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Pourcentage du nombre d'actions prévues annuellement dans la mise en œuvre du livre vert sur les orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale réalisées ^E	
Sous-action 8.8a.2 – Veiller à la mise en place et au fonctionnement de comités de suivi des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements ^F	Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements, qui ont un comité de suivi	
Sous-action 8.8a.3 – Déterminer la pertinence de renforcer la capacité d'intervention en développement durable du personnel et proposer des pistes d'actions	Profil et analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux et recommandations	
Action 8b – Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation		
Sous-action 8.8b.1 – Développer une politique de consultation des communautés locales	Développement d'une politique de consultation des communautés locales	
Sous-action 8.8b.2 – Développer une politique de consultation des communautés autochtones	Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones	
Sous-action 8.8b.3 – Développer des outils d'appréciation en matière de consultations des communautés locales	Développement d'outils d'appréciation en matière de consultations des communautés locales	
Action 8c – Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière		
Sous-action 8.8c.1 – Mettre en place le Règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière 	Publication du Règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	
Sous-action 8.8c.2 – Publier annuellement le volume et la valeur du minerai extrait au Québec, de même que l'impôt minier et les redevances versées par chacune des sociétés minières 	Publication annuelle du volume et de la valeur du minerai extrait au Québec, de même que de l'impôt minier et des redevances versées par chacune des sociétés minières	

Cible	Degré d'atteinte	Résultat au 31 mars 2017	Page
Modalités optimisées au 31 mars 2017	À surveiller	Modalités proposées	111
3 rencontres par année par MRC en 2016-2017 et en 2017-2018	À surveiller	32 MRC rencontrées 3 fois ou plus (74,4 %), 5 MRC rencontrées 2 fois et 6 MRC rencontrées 1 fois	111
Nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et sommes allouées diffusées annuellement	Ne s'applique pas	Bilan : 2423874 \$ alloués à 6 municipalités.	112
Approche élaborée d'ici mars 2018	À surveiller	Consultation réalisée et bilan en cours de rédaction	112
500 terres du domaine de l'État libérées annuellement de toute occupation sans droit	Progresse bien	1017 terres du domaine de l'État libérées	113
80 % des actions prévues annuellement réalisées	Progresse bien	70 % achevées ou réalisées en continu	113
100 % des projets	Progresse bien	100 %	116
Profil dressé au 31 mars 2017	Atteint	Profil et analyse réalisés	116
Mise en œuvre des recommandations par la suite, s'il y a lieu	s. o.	Recommandations faites	
Développement au 30 septembre 2016	À surveiller	Recherche bibliographique en cours	117
Bilan annuel de la mise en œuvre		Politique en cours d'élaboration	
Développement au 30 septembre 2016	À surveiller	Politique en cours d'élaboration	117
Bilan annuel de la mise en œuvre			
Développement des outils d'ici le 31 mars 2017	À surveiller	Reporté à 2017-2018	118
Validation et mise en œuvre d'ici le 31 mars 2018			
Règlement et lignes directrices publiés au 31 mars 2017	À surveiller	Rédaction en voie d'être achevée	118
Publication, à l'automne de chaque année, pour 100 % des sociétés répondantes	s. o.	Sous-action suspendue	119

Sous-action	Indicateur
Objectif 9. Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de GES	
OVT	
Action 9.1 – Élaborer le projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Élaboration du projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030
Action 9.2 – Élaborer le plan d'action 2016-2020 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Élaboration du plan d'action 2016-2020 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030

- A L'indicateur publié dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 était le « nombre de communications imprimées et d'objets promotionnels ». Concernant le nombre de communications imprimées, le format de celles-ci peut être très variable. Le poids est apparu une meilleure mesure de la quantité de matière utilisée; c'est pourquoi l'indicateur a été modifié.
- B Cette action a été publiée dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021, mais l'indicateur et la cible n'étaient pas précisés. Ils le seront dans la mise à jour du Plan d'action.
- C Étant donné que la cible a été atteinte dès la première année, elle sera modifiée. La nouvelle cible consistera à réaliser au moins une initiative par année.
- D Afin d'alimenter la réflexion du Ministère, deux comités internes ont été formés, un comité de directeurs et un d'experts.
- E L'indicateur initialement inscrit dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 faisait référence au livre vert, mais comme le MERN a rendu public le document « Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale » le 24 janvier dernier, l'indicateur fait maintenant référence à ce document.
- F Concerne les projets miniers qui ont fait l'objet de la délivrance d'un bail minier après le 31 décembre 2015, tel que le prescrit la Loi sur les mines.

Cible	Degré d'atteinte	Résultat au 31 mars 2017	Page
Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici à la fin de l'année 2016	Atteint	Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 sanctionnée le 10 décembre 2016	120
Diffusion du plan d'action d'ici à la fin de l'année 2016	À surveiller	Plan d'action en cours d'élaboration	121






Plan annuel de gestion des dépenses


Les actions suivantes ont été présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017 :

Mettre en œuvre la politique énergétique 2030	Page 20
Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures qui consiste notamment à :	Page 24
<ul style="list-style-type: none"> > Préparer la position du Gouvernement du Québec dans le cadre du processus d'approbation de l'Office national de l'énergie relatif au projet d'oléoduc Énergie Est > Effectuer le suivi et le contrôle des projets d'exploration pour des hydrocarbures > Déposer un nouveau cadre réglementaire et législatif sur la gestion des hydrocarbures > Poursuivre les travaux relatifs au projet de loi assurant la mise en œuvre de l'Accord Canada-Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent > Poursuivre les travaux d'identification et d'inspection des puits inactifs 	
Mettre en œuvre la vision stratégique du développement minier	Page 21
Mettre en œuvre le plan de réduction du corpus législatif et réglementaire	Page 26
Poursuivre l'acquisition de levés topographiques aériens et de connaissances géoscientifiques sur le territoire du Québec afin de soutenir la mise en valeur du potentiel minéral	Page 33
Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord	Ci-dessous
Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Page 35
Développer et mettre en œuvre une politique de consultation des communautés locales ainsi qu'une politique de consultation des communautés autochtones	Page 36
Mettre en œuvre la nouvelle Déclaration de services à la clientèle	Page 58
Mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Page 43
Mettre en œuvre des plans sectoriels de gestion mobilisatrice du personnel	Page 44

Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord

Le MERN a contribué de plusieurs façons à la mise en œuvre du Plan Nord, notamment par :

- >  la restauration de sites miniers inscrits au passif environnemental et situés sur le territoire du Plan Nord :
 - des travaux de nettoyage des sites d'exploration situés au Nunavik se sont poursuivis (UK-2, PD-2, SW-14 et SW-27). Ainsi, sur les 50 sites répertoriés, 44 ont été nettoyés depuis 2007,
 - le choix du scénario de restauration du site minier de la mine Principale a été arrêté et les plans et devis sont en cours d'élaboration,
 - des travaux de caractérisation environnementale ont été achevés sur le site minier Icon Sullivan;
- > l'octroi d'une aide financière de 1 148 435 \$ à l'entreprise Nimschu Iskudow pour remplacer le système de chauffage au diesel du complexe sportif de la municipalité du village cri de Whapmagoostui par un nouveau système de chauffage et de refroidissement fonctionnant à partir de biomasse forestière résiduelle;
- > le financement des activités de la Fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des populations de la Basse-Côte-Nord afin que celle-ci puisse assurer un approvisionnement continu en hydrocarbures aux municipalités situées entre La Romaine et Blanc-Sablon. Une somme de 1,37 M\$ a été allouée à la Fiducie en 2016-2017;
- >  la participation aux différents travaux entourant la mise en place d'aires protégées sur le territoire du Plan Nord. En 2015-2016, le Gouvernement du Québec s'est engagé auprès de la nation cri d'Eeyou Istchee à désigner officiellement l'aire protégée de la rivière Broadback, d'une superficie de 9 134,8 km², dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois;
- >  la participation au groupe de travail du MDDELCC sur le mécanisme pour atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire du Plan Nord d'ici à 2035;

- > la coordination de l'ensemble des travaux du comité interministériel portant sur le projet d'entretien et de réfection de la route de la Baie-James. Le comité interministériel a approuvé le plan de gestion du projet et, au 31 mars 2017, le montage financier était en cours;
- > dans le cadre des travaux du fonds Capital Mines Hydrocarbures, le MERN a produit des avis sectoriels sur cinq projets situés sur le territoire du Plan Nord, à savoir : Minerai de fer Québec inc. (Lac Bloom), Métaux BlackRock (BlackRock), Hecla Québec Inc. (Casa Berardi), Nemaska Lithium Inc. (Whabouchi) et Arianne Phosphate Inc. (Lac à Paul).
- >  Le Ministère contribue également à la mise en œuvre du Plan Nord dans l'objectif 1.5 du Plan stratégique 2015-2018 « Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord » (voir page 33).



Services à la clientèle

ORGANISATION

Depuis le 1^{er} avril 2016, les services à la clientèle sont organisés autour de deux pôles, les Renseignements généraux et les Services spécialisés à la clientèle. Les deux pôles offrent des services de première ligne à leur clientèle respective. Ils :

- > répondent aux questions les plus fréquemment posées;
- > répondent aux questions plus complexes concernant les programmes les plus populaires;
- > soutiennent la clientèle pour exécuter des opérations complexes;
- > traitent certaines demandes de citoyens et de professionnels;
- > transfèrent les autres demandes au réseau de répondants;
- > vulgarisent l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- > assistent les citoyens et les professionnels dans leurs recherches d'information sur Internet;
- > réalisent certains sondages auprès de clientèles ciblées.

Renseignements généraux

Le service des Renseignements généraux est partagé entre le MERN et le MFFP. Il sert de porte d'entrée au Ministère et a la responsabilité :

- > de répondre aux demandes de renseignements généraux sur le Ministère;
- > de répondre aux demandes qui concernent ses activités et ses programmes :
 - tirages au sort des terrains de villégiature,
 - demandes d'information sur le Programme de réforme du cadastre québécois,
 - questions générales ou fréquentes sur les programmes d'efficacité énergétique, volet Citoyens et volet Affaires;
- > de répondre aux demandes sur certains portails gouvernementaux : Québec géographique, Hydrocarbures, Géoinfo;
- > de répondre aux questions sur l'énergie (ex. : politique énergétique) et sur le Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG).

Services spécialisés à la clientèle

Les Services spécialisés à la clientèle servent de porte d'entrée à la clientèle de l'information foncière, géospatiale et minière. Ils répondent notamment aux demandes concernant les sites Web suivants :

- > Adresses Québec
- > Géoboutique Québec
- > Gestion des titres miniers (GESTIM)
- > Greffe de l'arpenteur général du Québec
- > Infolot
- > Registre du domaine de l'État
- > Registre foncier du Québec en ligne
- > Système d'information géominière (SIGÉOM)
- > Vue d'ensemble du Québec – Atlas Québec

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS APPORTÉES

La réorganisation des services de première ligne autour de deux pôles (voir page 58) constitue la plus grande amélioration apportée au service à la clientèle.

Cette nouvelle approche s'inscrit dans la démarche gouvernementale qui consiste à simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour le citoyen, le professionnel et l'entreprise et qui se traduit, entre autres, par la diminution du nombre de portes d'entrée.

L'adoption d'une nouvelle Déclaration de services à la clientèle (DSC) pour les deux pôles de services (voir page 41) a permis d'harmoniser les engagements en matière de délais de réponse aux demandes d'information.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2016, le MERN s'est engagé à respecter certains délais dans le traitement des demandes relatives :

- > aux programmes d'aide financière en efficacité énergétique;
- > à la gestion de titres miniers;
- > à des modifications de données cadastrales présentées dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois.

Les autres améliorations qui ont été apportées en 2016-2017 aux opérations du service à la clientèle sont les suivantes :

- > Au sein des Renseignements généraux, l'ajout d'un troisième agent sur l'heure du dîner (entre 12 h et 13 h) afin de réduire le temps d'attente de la clientèle au cours de cette période.
- > Au sein des Services spécialisés :
 - La finalisation de la mise en œuvre de la planification des effectifs. Cette action permet de s'assurer que la clientèle a accès à un agent en tout temps et qu'il y a un nombre suffisant d'agents selon l'achalandage.
 - L'amélioration de la base de connaissances par l'ajout du volet minier.
- > La collaboration entre les deux pôles de services à la clientèle s'est accrue grâce à une formation commune sur le territoire public.

La formation continue est une priorité dans la livraison de services de première ligne de qualité. Au cours de l'année 2016-2017, c'est près de 500 heures de formation qui ont été données sur des sujets tels que :

- > la réforme cadastrale;
- > l'anglais;
- > le territoire public;
- > les relations conflictuelles possibles avec la clientèle;
- > les domaines géospatial et minier et celui de l'information foncière.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le nombre total de contacts en 2016-2017 en fonction du mode de communication est présenté dans le tableau 9.

TABLEAU 9 NOMBRE DE CONTACTS SELON LE MODE DE COMMUNICATION

Mode de communication	Nombre de contacts		
	2014-2015 ^A	2015-2016 ^A	2016-2017
Téléphone	162 546	148 234	144 801
Courrier	90	135	112
Courriel	14 294	9 479	8 349
Télexcopie ^B	5	23	19
Total	176 935	157 871	153 281

A En 2014-2015 et 2015-2016, les résultats comprennent les données du service à la clientèle ministériel, du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, de Géoboutique Québec et du Centre de service des mines. Dans le cas du Centre de service des mines, la comptabilisation des appels téléphoniques a débuté le 1^{er} juin 2015, les outils de reddition de comptes ayant été mis en place à cette date.

B Le nombre de télécopies en 2014-2015 et en 2015-2016 n'inclut pas les télécopies des Renseignements généraux, qui ont été comptabilisées dans le nombre de courriers.

La diminution du nombre de contacts est attribuable aux facteurs suivants :

- > l'autonomie grandissante de la clientèle du Registre foncier dans l'utilisation du service de réquisition d'inscription depuis son implantation en septembre 2014;
- > les améliorations technologiques apportées au Registre foncier du Québec en ligne et à Infolot.

Pour le programme en efficacité énergétique Rénoclimat, les Renseignements généraux doivent également transcrire les demandes de rendez-vous faites par les participants au moyen d'un formulaire en ligne. Ainsi, en 2016-2017, 13 973 rendez-vous ont été saisis pour ce programme. Ces contacts ne figurent pas dans le tableau 9. De plus, pour le programme Éconologis, 380 contacts téléphoniques ont été faits auprès de la clientèle en 2016-2017.

RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Délais de réponse aux demandes d'information

Les résultats relatifs aux engagements sur les délais de réponse aux demandes d'information sont donnés dans les tableaux 10, 11 et 12.

Résultats pour l'année 2016-2017

La Déclaration de services à la clientèle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 (voir page 41).

TABLEAU 10 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS SUR LES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX DEMANDES D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Engagement	2016-2017	
	Résultats de l'engagement	Délai moyen de réponse ^A
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	94,3 %	3,4 jours
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins	99,0 %	0,5 jour
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes, dans 80 % des cas	79,4 %	1 min. 3 sec.

A Le calcul du délai moyen de réponse se fait pour toutes les demandes d'information reçues.

Résultats pour les années antérieures

La Déclaration de services aux citoyens du MERN a été en vigueur jusqu'au 31 mars 2016 (voir pages 41 et 59).

TABLEAU 11 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS SUR LES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX DEMANDES D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE MINISTÉRIEL

Engagement	Résultats de l'engagement		Délai moyen de réponse ^A	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes ^B	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	95,2 %	94,5 %	3,7 jours	4,4 jours
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	93,4 %	98,8 %	1,2 jour	0,6 jour
Répondre à votre appel logé au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes	52,5 %	75,1 %	4 min. 9 sec.	2 min. 8 sec.

A Le calcul du délai moyen de réponse se fait pour toutes les demandes d'information reçues.

B L'engagement Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes est caduc puisque le MERN n'offre plus de services au comptoir.

TABLEAU 12 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE DÉLAI DE RÉPONSE AU TÉLÉPHONE POUR LE CENTRE DE RELATION AVEC LA CLIENTÈLE DE L'INFORMATION FONCIÈRE, POUR GÉOBOUTIQUE QUÉBEC ET POUR LE CENTRE DE SERVICE DES MINES

Engagement : Répondre à 80 % des appels dans un délai de 60 secondes	Résultats de l'engagement		Délai moyen de réponse ^A	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière	69,9 %	71,7 %	59 sec.	64 sec.
Géoboutique Québec	87,6 %	82,9 %	22 sec.	35 sec.
Centre de service des mines ^B	nd ^C	59,5 %	nd ^C	90 sec.

Note Jusqu'au 31 mars 2016, le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec et le Centre de service des mines avaient leur propre norme de service quant au délai de réponse téléphonique.

A Le calcul du délai moyen de réponse se fait pour toutes les demandes d'information reçues.

B Les données du Centre de service des mines sont compilées depuis le 1^{er} juin 2015.

C nd : non disponible.

Délais de traitement de demandes ou de requêtes

Pour la première fois, le MERN s'est engagé à respecter certains délais dans le traitement des dossiers concernant les programmes d'aide financière en efficacité énergétique et la gestion des titres miniers ainsi que ceux issus du Programme de réforme du cadastre québécois. Les résultats relatifs aux engagements sur les délais de traitement des demandes ou des requêtes sont donnés dans le tableau 13.

TABLEAU 13 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Demande	Délai (cible)	Degré d'atteinte	Délai moyen	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers en cours au 31 mars 2017
Pour les programmes d'aide financière en efficacité énergétique					
Rénoclimat					
Visite d'un conseiller pour l'évaluation énergétique	20 jours	71,0 %	17,0	40 091	543

Demande	Délai (cible)	Degré d'atteinte	Délai moyen	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers en cours au 31 mars 2017
Versement de l'aide financière après la vérification finale	40 jours dans 80 % des cas	90,0 %	29,0	14 400	37
Chauffez vert					
Confirmation de l'inscription	10 jours	94,7 %	5,1	2 211	106
Versement de l'aide financière après la vérification finale	40 jours, dans 80 % des cas	99,8 %	22,5	1 078	137
Roulez électrique					
Transmission d'un accusé de réception de la demande de participation ^A	3 jours, dans 80 % des cas	96,6 %	0,6	3 254	0
Branché au travail					
Transmission d'un accusé de réception de la demande de participation	3 jours, dans 80 % des cas	93,8 %	1,4	339	0
Technoclimat					
Transmission du nom et des coordonnées de la personne responsable de votre dossier	5 jours, dans 80 % des cas	100,0 %	3,7	23	0
Biomasse forestière résiduelle					
Transmission du nom et des coordonnées de la personne responsable de votre dossier	5 jours, dans 80 % des cas	100,0 %	1,2	6	0
ÉcoPerformance					
Transmission du nom et des coordonnées de la personne responsable de votre dossier	5 jours, dans 80 % des cas	94,9 %	2,7	373	0
Pour la gestion des titres miniers^B					
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	60 jours, dans 80 % des cas	95,8 %	31	54 351	5 115
Renouvellement de claims	60 jours, dans 80 % des cas	90,5 %	43	42 911	4 666
Pour les demandes relatives au Programme de réforme du cadastre québécois					
Demande de modification de données cadastrales	120 jours, dans 80 % des cas	93,2 %	57,1	2 339	516

Note Les dossiers traités sont ceux dont le traitement a été achevé entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

A Concerne les demandes reçues par la poste ou par courriel lorsque le rabais n'est pas appliqué directement par les concessionnaires au moment de l'achat.

B Ces engagements sont en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle afin d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. Ainsi, lorsque la clientèle reçoit une réponse par courriel, celui-ci contient un hyperlien vers le sondage.

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 126 personnes ont répondu au sondage du MERN. Le tableau 14 présente les résultats de ce sondage pour lequel le taux de satisfaction globale est de 84,7 %.

Le principal motif de contact par courriel est l'obtention d'une aide financière (43,6 %). Il s'agit d'un bond spectaculaire comparativement à la dernière année financière, puisque ce motif n'était invoqué que par 18,1 % des répondants en 2015-2016 alors que les contacts par courriel concernaient en majorité la recherche de renseignements. Ce changement peut notamment s'expliquer par la fin, qui devait avoir lieu le 31 mars 2017, du cadre normatif du populaire programme Rénoclimat. Le programme a finalement été prolongé d'au moins une année. Pour la même raison, l'inscription à un programme (29,4 %) arrive en deuxième place, suivie de la recherche de renseignements (17,9 %).

TABLEAU 14 RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE ET DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Résultat du sondage en ligne	2014-2015	2015-2016	2016-2017
La réponse reçue était en lien avec ma question	85,7 %	90,3 %	82,8 %
Ma démarche a été facile	80,7 %	88,9 %	81,5 %
J'ai reçu une réponse rapidement	86,0 %	91,2 %	84,1 %
La qualité du français était excellente	92,5 %	94,2 %	92,6 %
J'ai été traité respectueusement	90,5 %	92,8 %	92,1 %
Les renseignements reçus étaient clairs	85,2 %	87,5 %	82,5 %
Les services Web étaient faciles d'utilisation	81,2 %	84,9 %	82,2 %
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au MERN sont traités de manière confidentielle	88,9 %	92,4 %	86,5 %
J'ai obtenu ce que je recherchais	83,9 %	86,2 %	77,5 %
Taux de satisfaction globale	86,1 %	89,9 %	84,7 %
Nombre de répondants	261	144	126

Note Le 1^{er} avril 2016, la Déclaration de services aux citoyens du MERN a été remplacée par la Déclaration de services à la clientèle.

GESTION DES PLAINTES

Le MERN s'est engagé à répondre aux plaintes écrites ou verbales dans les 20 jours ouvrables ou moins.

Au cours de l'année 2016-2017, les unités administratives du Ministère ont reçu 215 plaintes pour un traitement en première instance, dont 32 plaintes verbales, relativement aux produits et services. Ce nombre est comparable aux résultats obtenus en 2015-2016, alors que le Ministère en avait reçu 213. Quant au Bureau de la gestion des plaintes, il a reçu 36 plaintes pour un traitement en deuxième instance, ce qui représente une augmentation de 9 plaintes par rapport aux résultats de l'année 2015-2016.

TABLEAU 15 NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

Plainte	2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 ^{re} instance et plainte verbale	190	213	215
2 ^e instance	13	27	36
Total	203	240	251

En 2016-2017, le délai de traitement moyen des plaintes verbales s'établissait à 1,5 jour ouvrable et à 16 jours ouvrables pour les plaintes écrites.

PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Le site Web du MERN permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble d'informations sur les ressources énergétiques et minérales ainsi que sur le territoire québécois et à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications sont également diffusées en version électronique.

De nouvelles pages thématiques ont été créées sur le site du Ministère : une page sur l'acceptabilité sociale et une sur les projets majeurs qui permettent de suivre l'évolution des grands projets en matière de mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques ou minérales.

L'onglet « Information foncière » a été entièrement revu afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et à ceux du Ministère en matière de communication.

Des améliorations ont été apportées au Registre foncier du Québec en ligne afin de faciliter la consultation des documents (visualisation et impression), permettant ainsi de mieux répondre à la diversité grandissante d'outils utilisés par la clientèle pour naviguer sur le Web.

TABLEAU 16 NOMBRE DE VISITES SUR LES SITES MINISTÉRIELS ET NOMBRE DE TRANSACTIONS EFFECTUÉES

Site ministériel et transaction effectuée	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Variation
Nombre de visites				
Site ministériel [mern.gouv.qc.ca]	2 163 167	926 010 ^A	979 910 ^B	53 900
Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca]	68 558	45 721 ^A	42 033	(3 688)
Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]	6 906 270	6 452 361 ^C	8 407 288	1 954 927
Infotot [infotot.mern.gouv.qc.ca]	245 407	307 442	560 661	253 219
SIGÉOM [sigeom.mines.gouv.qc.ca]	104 681	111 758	134 023	22 265
Greffe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca]	32 510	nd ^D	26 631 ^E	nd
Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]	47 564	42 502	41 276	(1 226)
Nombre de transactions				
Transaction au Registre foncier du Québec en ligne	13 173 278	12 845 539	12 841 902	(3 637)
Autres transactions				
Gestim	7 264	5 639	7 397	1 758
Infotot	6 457	4 990	4 318	(672)
SIGÉOM	6 064	4 801	5 214	413
Géoboutique Québec	2 136	2 173	3 988	1 815
Registre du domaine de l'État	1 493	1 450	1 633	183
Québec Mines	792	719	803	84
Loyer d'un terrain public	854	608	637	29
SIGPEG	37	18	19	1
Total – Autres transactions	25 097	20 398	24 009	3 611

A Les données ne peuvent pas être comparées avec celles des années précédentes, puisque le Ministère a changé d'outil pour mesurer l'achalandage du site Web. En effet, le nouvel outil exclut maintenant les visites automatisées et autres visites de robots.

B Les données d'achalandage du 14 juin au 26 juillet 2016 n'ont pas pu être calculées.

C Les données du 19 avril au 31 mai 2015 ne sont pas comprises. En supposant que l'achalandage est régulier, le nombre de visites au Registre foncier du Québec en ligne peut être estimé à 7,3 millions en 2015-2016.

D Non disponible.

E Les données du 1^{er} avril au 13 juin 2016 ne sont pas comprises. Le code de suivi de l'outil pour mesurer l'achalandage du site Web (Google Analytics) n'était pas utilisé sur le site pendant cette période. Par conséquent, les données ne peuvent être comparées avec celles de l'année 2015-2016.

Le Ministère est également responsable de plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du Gouvernement du Québec, dont Hydrocarbures, Adresses Québec et Politique énergétique.

De plus, le Ministère utilise Internet pour publier des sites thématiques et événementiels au fil de l'actualité gouvernementale, ce qui lui permet d'adapter ses façons de communiquer en fonction des utilisateurs.

TABLEAU 17 NOMBRE DE VISITES SUR LES SITES GOUVERNEMENTAUX SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MERN

Site gouvernemental	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Efficacité énergétique [efficaciteenergetique.gouv.qc.ca]	457 035	478 318	506 597
Véhicules électriques [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca]	157 249	195 917	245 061
Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]	106 039	94 568	54 107
Québec Mines [QuebecMines.gouv.qc.ca]	42 682	37 737	3 403 ^A
Hydrocarbures [hydrocarbures.gouv.qc.ca]	17 088	35 334	16 565
Écomobile [ecomobile.gouv.qc.ca]	16 165	13 801	15 529
Politique énergétique [politiqueenergetique.gouv.qc.ca]	14 411	30 630	16 805
Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca]	7 349	11 530	9 683
Géoinfo [geoinfo.gouv.qc.ca]	5 922 ^B	9 935	9 194
Le bilan [lebilan.ca]	4 839	4 991	101 ^C

A Il y a eu 3 403 visites du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 2016. Le site Web de Québec Mines a été intégré au site Web ministériel du MERN le 2 juillet 2016. Les visites sont donc comptabilisées avec celles du site ministériel par la suite.

B Le nombre de visites a été calculé entre le 8 octobre 2014, date de mise en ligne du site, et le 31 mars 2015 (cette note n'apparaissait pas dans les rapports annuels précédents).

C Le site a été mis « en cache », c'est-à-dire qu'il est inaccessible aux utilisateurs externes depuis le 14 mars 2016.



Utilisation des ressources

RESSOURCES HUMAINES

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2017, le Ministère employait 1 441 personnes. La répartition de l'effectif par grand secteur d'activité au 31 mars 2017 est donnée dans le tableau 18. La répartition de l'effectif, en heures rémunérées, par grand secteur d'activité au 31 mars 2017 est donnée dans le tableau 19.

TABLEAU 18 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2017, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Écart ^A
Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre	90	63	71	8
Services administratifs ^B	384	373	410	37
Énergie	146	153	143	(10)
Mines	196	183	189	6
Territoire	663	646	628	(18)
Total	1 479	1 418	1 441	23

Note L'effectif en poste représente la somme du personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire et non les heures rémunérées autorisées.

A L'écart indiqué se situe entre les années 2016-2017 et 2015-2016.

B L'effectif des services administratifs du MERN offre également les services administratifs au MFFP.

TABLEAU 19 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF UTILISÉ, EN HEURES RÉMUNÉRÉES, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2017

Domaine d'activité	2014-2015 ^A (kh ^B)	2015-2016 (kh)	2016-2017 (kh)	Écart ^C (kh)
Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre	nd	114,0	120,9	6,9
Services administratifs ^D	nd	648,9	684,6	35,7
Énergie	nd	247,7	244,3	(3,4)
Mines	nd	360,4	364,8	4,4
Territoire	nd	1 100,0	1 064,1	(35,9)
Total	nd	2 471,0	2 478,7	7,7
Total en ETC transposés^E	nd	1 353,0	1 357,2	4,2

Notes L'effectif utilisé est exprimé en heures rémunérées et représente le total des heures travaillées, soit les heures de travail normales, celles effectuées par le personnel en prétraite ainsi que celles découlant d'absences partiellement rémunérées, auxquelles s'ajoutent les heures supplémentaires payées. La notion d'heures rémunérées représente une mesure de l'effort de travail des employés tandis que le nombre d'employés représente les personnes travaillant pour le Ministère. À titre d'exemple, les personnes qui travaillent à temps partiel réduisent le nombre d'heures rémunérées.

Les heures des étudiants et des stagiaires ne sont pas considérées dans le calcul des heures rémunérées.

A En 2014-2105, l'effectif utilisé était exprimé en équivalent temps complet (ETC) et non en heures rémunérées.

B kh = milliers d'heures

C L'écart indiqué se situe entre les années 2016-2017 et 2015-2016.

D L'effectif des services administratifs du MERN offre également les services administratifs au MFFP.

E Le nombre d'ETC transposés est obtenu en divisant le nombre d'heures rémunérées par 1 826,3 h.

Gestion et contrôle des effectifs

Pour l'exercice financier 2016-2017, la cible d'effectif a été établie en heures rémunérées. Contrairement à la notion d'équivalent temps complet (ETC), les heures rémunérées incluent les heures travaillées (qui incluent les heures normales de travail, celles effectuées par le personnel en préretraite ainsi que celles découlant d'absences partiellement rémunérées) et les heures supplémentaires payées. Le tableau 20 présente la répartition de l'effectif en poste en heures rémunérées et en nombre d'employés.

TABLEAU 20 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Catégorie	Heures travaillées (kh)	Heures supplémentaires (kh)	Total des heures rémunérées (kh)	Total en ETC transposés	Nombre d'employés au 31 mars 2017 ^A
Personnel d'encadrement	164,9	0,4	165,3	90,5	90
Professionnel	1 266,7	14,8	1 281,5	701,7	720
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 010,2	3,4	1 013,6	555,0	564
Ouvrier	15,7	2,6	18,3	10,0	4
Total en heures	2 457,5	21,2	2 478,7	1 357,2	1 378
Total en ETC transposés^B	1 345,6	11,6	1 357,2	s. o.	s. o.

A Incluant les employés réguliers et occasionnels.

B Le nombre d'ETC transposés est obtenu en divisant le nombre d'heures rémunérées par 1 826,3 h.

Au 31 mars 2017, le MERN comptait 63 étudiants et stagiaires, lesquels ne sont pas soumis au contrôle des effectifs qu'effectue le Conseil du trésor.

Le nombre de personnes dans l'effectif autorisé pour le MERN correspond à 2 364,9 (en milliers d'heures rémunérées). En 2016-2017, le MERN a consommé 2 478,7 milliers d'heures rémunérées. L'internalisation de ressources en technologies de l'information a contribué à hausser la consommation d'effectif, raison pour laquelle le Conseil du trésor autorisait 85 701 heures rémunérées additionnelles le 1^{er} avril 2017.

Formation et perfectionnement

Les tableaux 21, 22 et 23 présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les trois dernières années financières ainsi que le nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi.

TABLEAU 21 RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Champ d'activité	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Favoriser le développement des compétences	203 507 \$	318 352 \$	501 857 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	45 815 \$	382 776 \$	162 594 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	32 827 \$	104 046 \$	120 630 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	s. o.	14 476 \$	25 598 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	27 451 \$	71 333 \$	60 211 \$
Total	309 600 \$	890 983 \$	870 890 \$

TABLEAU 22 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION

Dépenses de formation	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Proportion de la masse salariale	0,33 %	1,00 %	0,97 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,11 jour	1,24 jour	1,19 jour
Montant alloué par personne	158 \$	513 \$	487 \$

Notes Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés du Ministère, incluant les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit investir 1 % de la masse salariale en formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2016 est de 0,95 %. Le MERN ayant un excédent de dépenses de formation admissibles provenant des années antérieures, il respecte ainsi la loi.

TABLEAU 23 NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Cadre	212	363	173
Professionnel	1 129	1 067	1 237
Conseiller en gestion des ressources humaines	74	73	42
Ingénieur	61	82	81
Fonctionnaire	698	515	475
Ouvrier	1	5	14
Étudiant et stagiaire	10	57	114
Total	2 185	2 162	2 136

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés ayant pris leur retraite est présenté dans le tableau 24.

TABLEAU 24 NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Cadre	7	4	9
Professionnel	18	12	20
Conseiller en gestion des ressources humaines	1	2	0
Ingénieur	1	2	4
Fonctionnaire	18	18	29
Ouvrier	3	0	0
Total	48	38	62

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier est présenté dans le tableau 25.

TABLEAU 25 TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU PERSONNEL RÉGULIER

Taux de départ volontaire du personnel régulier	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Taux de départ volontaire	10,1 %	8,7 %	9,9 %

Note Le taux de départ volontaire comprend les démissions, les retraites ainsi que les mouvements de type mutations vers d'autres ministères et organismes.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées pour accomplir la mission ministérielle tant par le Ministère que par les fonds spéciaux.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2016-2017 pour le portefeuille ministériel totalisent 351,7 millions de dollars et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 26. Ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de contributions, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière, ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minérales ou hydrauliques.

TABLEAU 26 RÉPARTITION DES REVENUS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	2015-2016 (M\$)	2016-2017 ^A (M\$)	Variation (M\$)
Énergie	134,7	167,7	33,0
Mines	14,4	20,8	6,4
Territoire	161,1	162,6	1,5
Administration	2,2	0,6	(1,6)
Total	312,4	351,7	39,3

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

L'augmentation globale de 39,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement à :

- > une augmentation de l'apport financier global consacré aux actions favorisant l'efficacité énergétique;
- > une hausse des revenus d'imposition minière portés au crédit du Fonds des ressources naturelles.

Par ailleurs, le Ministère est responsable de la gestion et de la perception de revenus qui sont portés au crédit du Fonds des générations de 782 millions de dollars liés aux forces hydrauliques ainsi qu'à l'énergie électrique produite et de 13 millions de dollars relativement aux claims, aux loyers et aux redevances attribuables à l'exploitation de substances minérales de surface.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2016-2017 totalisent 374,9 millions de dollars et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 27.

TABLEAU 27 RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	2015-2016 ^A (M\$)	2016-2017 ^B (M\$)	Variation (M\$)
Énergie	142,4	185,7	43,3
Mines	34,1	35,8	1,7
Territoire	127,4	120,3	(7,1)
Administration	33,7	33,1	(0,6)
Total	337,6	374,9	37,3

A Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

L'augmentation nette de 37,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement à :

- > une augmentation de l'apport financier global consacré aux actions favorisant l'efficacité énergétique;
- > une diminution des dépenses des services professionnels en informatique et en services spécialisés au Territoire.

Investissements

Les investissements de l'exercice 2016-2017 totalisent 36,1 millions de dollars comparativement à 42,1 millions de dollars en 2015-2016. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation est présentée dans le tableau 28. La variation nette de 6 millions de dollars s'explique principalement par la baisse des investissements de réseau complexe (plan cadastral).

TABLEAU 28 RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LA CATÉGORIE D'IMMOBILISATION

Catégorie d'immobilisation	2015-2016 (M\$)	2016-2017 ^A (M\$)
Matériel et équipement	2,9	3,5
Développement informatique	3,9	2,2
Réseau complexe	35,3	30,4
Total	42,1	36,1

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Coût de revient

Un état de situation relatif à l'avancement des travaux pour établir le coût de revient des principaux produits et services du MERN est présenté dans la section portant sur la Politique de financement des services publics (voir page 82).

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le Ministère s'appuie notamment sur les ressources informationnelles pour que ses domaines d'affaires gagnent en efficacité et, ultimement, pour améliorer la relation avec sa clientèle. Elles constituent ainsi l'un des moyens privilégiés pour soutenir l'ensemble des activités ministérielles et la mise en œuvre des orientations gouvernementales.

La planification annuelle des dépenses et des investissements en ressources informationnelles a été élaborée pour répondre à trois grands objectifs :

- > Assurer le bon fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques
- > Appuyer le Ministère dans sa mission
- > Respecter les budgets accordés

TABLEAU 29 DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2016-2017

	Dépenses et investissements prévus (k\$)	Dépenses et investissements réels (k\$)	Écart entre la planification et le réel (k\$)
Activités d'encadrement	8 002,0	5 979,2	(2 022,8)
Activités de continuité	50 443,9	40 558,3	(9 885,6)
Projets	6 692,2	3 079,4	(3 612,8)
TOTAL	65 138,1	49 616,9	(15 521,2)

La première phase de l'opération de regroupement des services informatiques, autorisée en avril 2016, a nécessité un réajustement majeur de la planification des activités d'encadrement et de continuité. La réduction importante du recours à l'externe et le repositionnement de plusieurs évolutions technologiques sont les principaux facteurs pouvant expliquer les écarts observés.

Par ailleurs, les efforts additionnels requis pour mener à bien les analyses d'affaires et le maintien du moratoire gouvernemental pour les projets de sites Web ont fait en sorte que la provision réservée au démarrage de nouveaux projets en cours d'année n'a pas eu à être utilisée.

Principaux dossiers en ressources informationnelles réalisés pendant l'année 2016-2017

Regroupement des services informatiques – Phase 1

Entièrement réalisée au cours de l'année, la première des deux phases de cette grande opération a permis de regrouper l'ensemble des services relatifs à l'exploitation et à l'évolution des infrastructures technologiques, au soutien bureautique, ainsi qu'à la centralisation des acquisitions d'équipements informatiques et à la gestion des licences.

Les bénéfices sont une importante diminution du recours à l'externe ainsi que la consolidation des infrastructures technologiques, permettant au Ministère de faire des économies de 10 millions de dollars pour les trois prochaines années ainsi que des économies minimales récurrentes de 4 millions de dollars pour les années suivantes (voir page 6).

Amélioration de la prestation de services en matière d'efficacité énergétique

Les travaux permettant d'unifier les fonctionnalités d'inscription et de gestion du programme Chauffez vert avec ceux du programme Rénoclimat, déjà en place, se sont terminés en cours d'année. L'utilisation de cette plateforme centrale gérée par modules devrait faciliter la création de nouveaux programmes de subventions en efficacité énergétique et diminuer les délais de traitement des demandes ainsi que les risques d'erreurs.

Faciliter l'accès à l'information géologique par des moyens modernes

Le Ministère a poursuivi son virage Web avec les résultats des levés géologiques, notamment en mettant en ligne le nouveau rapport géologique électronique et le lexique stratigraphique, fruits des travaux de cartographie menés par Géologie Québec et ses prédécesseurs au cours des cent dernières années (voir pages 22 et 39).

Ces nouveaux produits électroniques témoignent de la volonté de Géologie Québec de rendre les connaissances géoscientifiques plus accessibles à la population grâce aux nouvelles technologies.

L'information foncière « revampée »

Figurant parmi les sections les plus consultées du site Web ministériel, avec plus de 400 000 visites annuellement, l'onglet « Information foncière » avait besoin d'une mise à jour en profondeur.

L'information, qui est dorénavant contextualisée selon le type de clientèle, répond beaucoup plus adéquatement aux besoins des citoyens et des professionnels du domaine foncier (voir pages 5 et 39).

TABLEAU 30 LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT ET LES RESSOURCES AFFECTÉES

Liste des projets	Avancement	RH ^A prévues (k\$)	RH réelles (k\$)	RF ^B prévues (k\$)	RF réelles (k\$)	Explication sommaire des écarts
Rapport géologique	100 %	141,4	37,3	13,6	7,4	Les coûts réels ont été moindres que ceux prévus en raison de la solution choisie, qui nécessitait moins d'efforts pour l'implantation.
Mise en œuvre de la stratégie Internet du MERN	47 %	0,0	17,6	0,0	4,8	Le projet est suspendu compte tenu du moratoire gouvernemental sur les sites Web. Une dérogation a toutefois été accordée afin de finaliser la phase 1 du projet, qui s'est terminée le 17 septembre 2016.
Développement d'une application intégrée pour le programme Chauffez vert	100 %	53,9	104,6	0,0	13,4	Le projet a été réalisé selon un parcours allégé (adaptation du mode Agile) avec la réutilisation de modules communs et pris davantage en charge par les ressources internes, ce qui a permis de devancer la date de la livraison.
Refonte du portail ministériel – phase 1 – Onglet foncier	100 %	9,6	1,3	141,7	144,2	Le projet est terminé et les travaux ont été réalisés comme prévu.
Modernisation du logiciel supportant la représentation graphique des lots	52 %	1 086,1	774,0	1 895,8	772,6	La planification a été révisée de manière à confier plus de livrables aux ressources internes. Certaines tâches et acquisitions ont aussi été reportées à 2017-2018.

A RH : Ressources humaines

B RF : Ressources financières

Exigences législatives et gouvernementales

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

L'accès à l'égalité en emploi cible les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Données globales

Au 31 mars 2017, tel qu'il est indiqué dans le tableau 31, l'effectif comptait 1 263 employés réguliers. Le nombre de personnes embauchées pendant la période 2016-2017, selon le statut d'emploi, est présenté dans le tableau 32.

TABLEAU 31 NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN POSTE AU 31 MARS 2017

Nombre d'employés en poste au 31 mars 2017	Régulier
Nombre d'employés en poste au 31 mars 2017	1 263

TABLEAU 32 NOMBRE DE PERSONNES EMBauchÉES SELON LE STATUT D'EMPLOI AU COURS DE L'ANNÉE 2016-2017

Nombre de personnes embauchées	Régulier ^A	Occasionnel ^B	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées ^C	48	94	70	93	305

A Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

B Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

C Si, au cours de l'année financière, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle doit apparaître dans les deux statuts.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) qui sont membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou qui vivent avec un handicap, afin que ces groupes soient mieux représentés dans la fonction publique. L'embauche des personnes qui font partie de groupes cibles est présentée dans le tableau 33 et l'évolution de leur taux d'embauche selon le statut d'emploi est donnée dans le tableau 34.

TABLEAU 33 EMBauchE DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE GROUPES CIBLES

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'une communauté culturelle	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible ^A	Taux d'embauche par statut d'emploi ^B
Régulier	48	5	0	0	0	5	10,4 %
Occasionnel	94	6	2	6	2	15	16,0 %
Étudiant	70	2	1	1	2	6	8,6 %
Stagiaire	93	6	2	0	1	9	9,7 %
Total	305	19	5	7	5	35	11,5 %

A Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

B Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes faisant partie d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2016-2017 dans le même statut d'emploi.

TABLEAU 34 ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DES PERSONNES FAISANT PARTIE D'UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Régulier	5,9 %	5,8 %	10,4 %
Occasionnel	8,5 %	13,3 %	16,0 %
Étudiant	1,7 %	5,7 %	8,6 %
Stagiaire	5,5 %	12,7 %	9,7 %
Taux d'embauche global	5,3 %	10,0 %	11,5 %

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux de représentativité de 9 % pour les membres des communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées au sein de l'effectif régulier. Le tableau 35 présente l'évolution de la représentativité des personnes faisant partie d'un groupe cible au sein de l'effectif régulier sur une période de trois années financières. Le tableau 36 donne leur représentativité par catégorie d'emploi au 31 mars 2017.

TABLEAU 35 ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES APPARTENANT À UN GROUPE CIBLE AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2015	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2015	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2016	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2017
Communauté culturelle	51	4,0 %	50	4,0 %	55	4,3 %
Autochtone	3	0,2 %	4	0,3 %	4	0,3 %
Anglophone	6	0,5 %	7	0,6 %	9	0,7 %
Personne handicapée	14	1,1 %	14	1,1 %	14	1,1 %

TABLEAU 36 REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES APPARTENANT À UN GROUPE CIBLE AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, AU 31 MARS 2017

Groupe cible ^A	Personnel d'encadrement		Professionnel ^B		Technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communauté culturelle	1	1,1 %	44	6,4 %	9	2,3 %	1	1 %	55	4,3 %
Autochtone	1	1,1 %	3	0,4 %	0	0 %	0	0 %	4	0,3 %
Anglophone	1	1,1 %	5	0,4 %	3	0,8 %	0	0 %	9	0,7 %
Personne handicapée	0	0 %	7	1 %	5	1,3 %	2	2 %	14	1,1 %

A Aucun des employés appartenant à la catégorie d'emploi des ouvriers ne figure dans les groupes cibles.

B Professionnel : cette catégorie comprend également les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Femmes

Le taux d'embauche des femmes par statut d'emploi est donné dans le tableau 37 et leur taux de représentativité au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2017 se trouve dans le tableau 38.

TABLEAU 37 TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2016-2017 PAR STATUT D'EMPLOI

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	48	94	70	93	305
Nombre de femmes embauchées	15	46	44	38	143
Taux d'embauche des femmes	31,3 %	48,9 %	62,9 %	40,9 %	46,9 %

TABLEAU 38 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2017

Représentativité	Personnel d'encadrement	Professionnel ^A	Technicien	Personnel de bureau	Ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	90	682	385	102	4	1 263
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	38	270	261	92	0	661
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier	42,2 %	39,6 %	67,8 %	90,2 %	0 %	52,3 %

A Professionnel : catégorie qui comprend également les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le MERN participe au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Le nombre de projets soumis à ce programme est donné dans le tableau 39. En 2016-2017, il n'y a eu aucun nouveau participant.

TABLEAU 39 NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Automne 2014 [cohorte 2015]	Automne 2015 [cohorte 2016]	Automne 2016 [cohorte 2017]
5	6	0

Afin de sensibiliser tous les employés à la réalité des personnes handicapées, le Ministère a publié dans l'intranet :

- > une manchette présentant la Semaine québécoise des personnes handicapées, sa thématique, un jeu-questionnaire ainsi que les activités offertes;
- > une manchette sur la Fondation Mira ainsi qu'un témoignage de l'accueil de chiens d'assistance pour leur période d'entraînement;
- > une manchette présentant le témoignage d'une employée ayant grandi avec une sœur trisomique.

BONIS AU RENDEMENT

Le 18 mai 2016, l'Assemblée nationale sanctionnait le projet de loi n° 74 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015, dont la suspension des bonis au rendement pour le personnel d'encadrement pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Ainsi, aucun boni n'a été accordé en 2016-2017 pour le rendement lors de l'exercice 2015-2016.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2016-2017, le Ministère a traité 679 demandes d'accès à des documents. Cela représente une augmentation de 4,3 %.

TABLEAU 40 DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Champ d'activité	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Demande d'accès	603 ^A	651	679
Demande d'accès – Secteur des forêts	46	s. o.	s. o.
Refus	19	25	34
Demande ayant fait l'objet d'un accès partiel ^B	67	87	105
Demande traitée dans un délai de 20 jours	535	593	592
Demande traitée dans un délai allant de 21 à 30 jours	68	58	84

A Comprend les demandes d'accès du MERN et celles du Secteur des forêts.

B Pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de document, conformément aux dispositions applicables de la loi.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- > article 9 al. 2, articles 13, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40, 48, 53, 54 et 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès);
- > article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne;
- > article 3018 du Code civil du Québec.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu, en 2016-2017, une demande qui a fait l'objet d'une requête en vertu de l'article 137.1 de la Loi sur l'accès. Le délai de traitement de cette demande a été de 19 jours.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable. Par ailleurs, 12 décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

En application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a publié des documents et des renseignements sur son site Web.

De la formation sur l'accès et la protection des renseignements personnels est offerte aux employés qui sont également sensibilisés à la question lors de leur arrivée.

ACCESSIBILITÉ DU WEB

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web est présenté dans le tableau 41.

TABLEAU 41 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Élément	Explication
Liste des sections ou des sites Web qui ne sont pas encore conformes	<p>Site ministériel [mern.gouv.qc.ca] – à l'exception de la nouvelle vitrine ministérielle et de l'onglet sur l'information foncière</p> <p>Registre foncier du Québec en ligne [www.registrefoncier.gouv.qc.ca] – à l'exception du Service en ligne de réquisition d'inscription</p> <p>Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]</p> <p>Conversion des unités de mesure [foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion]</p> <p>Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]</p> <p>Répertoire géographique des services gouvernementaux [repertoire.atlas.gouv.qc.ca]</p> <p>Efficacité énergétique [efficaciteenergetique.gouv.qc.ca]</p> <p>Autres microsites</p>
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<p>Les sites mis en ligne ou revus en profondeur après l'adoption de ces standards les respectent en majorité. Il s'agit des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Vitrine ministérielle et onglet sur l'information foncière > Québec Mines [QuebecMines.gouv.qc.ca] > Géoinfo Québec [geoinfo.gouv.qc.ca] > Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca] > Infolot [infolot.mern.gouv.qc.ca] > Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca] > Véhicules électriques [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca] > Greffe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca] > Service en ligne de réquisition d'inscription [mern.gouv.qc.ca/foncier/registre/registre-requisition.jsp] > Politique énergétique [politiqueenergetique.gouv.qc.ca] > Hydrocarbures [hydrocarbures.gouv.qc.ca] <p>Par ailleurs, comme le recommandent les standards en question, un lien menant à une page sur l'accessibilité se trouve dans les sites Web qui ne respectent pas encore l'ensemble des exigences en matière d'accessibilité [mern.gouv.qc.ca/accessibilite].</p>
Liste des obstacles et des situations particulières	<p>Les sites qui sont actuellement non conformes (voir ci-dessus) nécessiteraient une refonte complète pour se conformer aux standards d'accessibilité, ce qui obligerait le Ministère à engager des sommes importantes.</p> <p>Par ailleurs, certains de ces sites comprennent une carte géographique interactive qui ne répond pas aux standards du Web en matière d'accessibilité^A. D'autres contiennent des documents qui ont été numérisés massivement et qui, par conséquent, ne sont pas accessibles.</p>
Ressources mises à contribution	Ressources internes : graphistes, webmestres, édimestres et équipes de développement informatique
Prévision d'une refonte (ou d'une mise à jour)	<p>Sites pour lesquels une refonte est prévue :</p> <p>Site ministériel [mern.gouv.qc.ca] – à l'exception de la vitrine ministérielle et de l'onglet sur l'information foncière^B</p> <p>L'accessibilité Web sera standardisée lorsque ces sites seront de nouveau mis à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca] > Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca] > Conversion des unités de mesure [foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion] > Répertoire géographique des services gouvernementaux [repertoire.atlas.gouv.qc.ca]
Élaboration d'un plan d'action	Aucun plan d'action n'a été élaboré. Toutefois, tous les nouveaux sites seront conçus en respectant les standards d'accessibilité et incluront les meilleures pratiques en matière d'optimisation des moteurs de recherche.

Élément	Explication
Démarche de sensibilisation et de formation	L'équipe Web met des outils en place dans le but d'améliorer les processus et les façons de faire, sensibilisant ainsi tous les intervenants.

A Les applications Web de type carte interactive ne répondent pas au standard sur l'accessibilité Web SGQRI 0008-01, car la technologie utilisée et la façon dont l'outil a été développé ne permettent pas aux lecteurs d'écran de lire adéquatement le contenu de la carte et d'utiliser le clavier pour naviguer dans l'outil.

B La poursuite des travaux de refonte se fera en concordance avec les indications prescrites dans le moratoire sur le développement ou la refonte des sites Web gouvernementaux ainsi qu'avec la Stratégie d'optimisation du Web gouvernemental.

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Les formalités administratives découlent des lois et règlements et s'y conformer entraîne des coûts importants pour les entreprises et pour le gouvernement. Celui-ci a inscrit une cible de réduction de 20 % des formalités administratives dans sa stratégie de développement économique pour la période 2004 à 2010. À la suite du dépôt du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative en décembre 2011, l'échéance de cet objectif a été reportée en 2015⁶.

Tout comme les 17 autres ministères et organismes concernés, le MERN est appelé à contribuer à cet objectif pour améliorer l'environnement d'affaires du Québec. À cette fin, il a élaboré un plan de réduction pour la période 2012-2015⁶.

Le MERN et le MFFP font une reddition de comptes commune sur l'allègement réglementaire et administratif, puisque l'exercice financier de référence remonte à 2004-2005 lorsque les deux ministères faisaient partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le tableau 42 présente l'évolution des résultats depuis l'exercice financier 2004-2005 qui constitue l'exercice de référence. Les résultats relatifs à l'allègement réglementaire portent sur l'exercice financier qui précède celui du rapport annuel de gestion. Entre 2004-2005 et 2015-2016, le coût des formalités pour les deux ministères a diminué de 58,0 % et le volume a décliné de 5,1 % au cours de la même période.

TABLEAU 42 ÉVOLUTION DU NOMBRE, DU COÛT ET DU VOLUME DE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET TAUX DE VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2004-2005

Année financière	Nombre	Coût total associé ^A (M\$)	Volume	Taux de variation du coût par rapport à 2004-2005 ^B	Taux de variation du volume par rapport à 2004-2005
2004-2005	91	18,2	21 730		
2005-2006	91	18,4	21 728	0,8 %	<(0,1) %
2006-2007	91	17,9	21 728	(1,8) %	<(0,1) %
2007-2008	91	20,4	21 480	12,0 %	(1,2) %
2008-2009	91	14,7	21 108	(19,3) %	(2,9) %
2009-2010	92	15,0	18 581	(17,9) %	(14,5) %
2010-2011	96	16,6	19 130 ^C	(8,6) %	(12,0) %
2011-2012 ^D	92	15,0	18 608	(17,6) %	(14,4) %
2012-2013	92	20,0	17 754	9,7 %	(18,3) %
2013-2014	88	6,7	16 383	(63,0) %	(24,6) %
2014-2015 ^E	88	6,5	19 400	(64,3) %	(10,7) %
2015-2016	91	7,7	20 627	(58,0) %	(5,1) %

A En valeur constante de 2004.

B Le taux de variation du coût ou du volume peut ne pas correspondre au calcul à partir des données du tableau en raison des arrondis de ces dernières.

C Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du volume des registres en 2012-2013.

D Donnée modifiée en raison de l'ajout d'une formalité en 2013-2014, relativement à l'article 39 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, avec effet rétroactif à compter de 2011-2012.

E Corrections apportées en 2015-2016 aux données de 2014-2015, soit le remplacement de la valeur réelle du volume de formalités par sa valeur constante et la correction du coût de formalités en raison de diverses rectifications apportées par le MERN et le MFFP.

⁶ Pour les ministères, l'échéance se termine au 31 mars de l'année qui suit.

Au cours de l'exercice 2015-2016, les mesures mises en place ont permis au MERN de contribuer aux objectifs gouvernementaux en matière d'allègement réglementaire et administratif. Plus précisément :

- > De nouvelles dispositions dans la Loi sur les mines et dans son règlement sont entrées en vigueur durant l'année financière 2015-2016. Parmi celles-ci, l'article 155 de la Loi sur les mines qui prévoit que la transmission du rapport sur des quantités de substances minérales de surface, extraites ou aliénées, se fait désormais sur une base annuelle et non plus sur une base trimestrielle. Cette mesure réduit la charge administrative et les coûts relatifs à la gestion des droits visés d'autant plus qu'elle peut être faite par l'entremise de GESTIM.
- > Le compte rendu des travaux effectués sur un claim au cours de l'année peut être transmis au plus tard le 31 décembre de chaque année, au lieu de la date d'anniversaire du claim. Cette mesure offre une plus grande flexibilité aux entreprises. Elle est entrée en vigueur le 6 mai 2015.
- > En 2015-2016, le MERN et le MDDELCC ont établi un deuxième protocole d'harmonisation de processus sur le traitement des dossiers d'exploitation de carrières. Ce protocole améliore la cohérence des actions gouvernementales lors de la livraison des services aux entreprises :
 - en réduisant la charge administrative que représentent pour les entreprises les demandes de délivrance de droits, d'autorisations et de permis requis pour l'exploitation minière;
 - en contribuant à la diminution globale des délais de traitement.
- > Le Ministère poursuit le développement de ses services transactionnels avec GESTIM afin de faciliter la gestion des nouvelles formalités introduites dans la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) en 2013 :
 - Compte rendu des travaux d'exploration effectués au cours de l'année (voir ci-dessus)
 - Transmission de la valeur marchande des substances extraites dans le formulaire relatif à la déclaration des quantités de substances minérales de surface extraites ou aliénées
 - Déclaration de découverte d'uranium
 - Outil d'autogestion des crédits de travaux d'exploration en vue du renouvellement de claims
 - Outil de gestion permettant la gestion de titres miniers par propriété ou par d'autres regroupements de titres afin de faciliter l'application de différentes mesures légales

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Politique linguistique du MERN a été adoptée le 9 août 2016.

Dans la page d'accueil de son intranet, placée bien en évidence, le Ministère présente une page intitulée « Un français de qualité ». En 2016-2017, de nouvelles capsules linguistiques se sont ajoutées à celles déjà diffusées dans les années antérieures. On a ainsi ajouté :

- > sept capsules linguistiques;
- > une manchette de l'Office québécois de la langue française sur la Francofête 2017;
- > une manchette sur la nouvelle politique linguistique ministérielle.

L'état de l'élaboration et de l'application de la politique linguistique par le Ministère est présenté dans les tableaux 43 à 45.

TABLEAU 43 COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Comité permanent et mandataire	Réponse
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	Aucune
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

TABLEAU 44 ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique	N° de l'étape
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office de la langue française du Québec	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	6
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	2016-08-09

TABLEAU 45 IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, lesquelles?	Diffusion d'une manchette dans l'intranet à la suite de son adoption
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
> prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
> prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) a été rendue publique le 10 novembre 2011. Elle présente quatre orientations :

- > Agir pour mieux habiter nos territoires
- > Agir pour vivre de nos territoires
- > Agir en synergie
- > Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

Initialement prévue pour se terminer le 31 décembre 2016, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2017.

En 2016-2017, des 13 actions inscrites dans la Stratégie pour assurer l'OVT qui sont sous la responsabilité du MERN, neuf sont toujours d'actualité tandis que les quatre autres ont été réalisées. Le suivi des actions est indiqué dans le tableau 46.


Les éléments de l'OVT  qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 sont indiqués dans le Rapport annuel de gestion.

TABLEAU 46 SUIVI DES ACTIONS INSCRITES DANS LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OVT QUI RELEVANT DU MERN

Mesure inscrite à l'OVT	Action entreprise	Avancement			
		Réalisée ^A	En cours	Reportée	
3.4	Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles	Le Ministère a participé à plusieurs rencontres lors de tables de négociation pilotées par le Secrétariat aux affaires autochtones (voir page 38). Une entente sur la consultation des activités minières a été conclue avec Abitibiwinni. Les négociations toujours en cours concernent : <ul style="list-style-type: none"> > une négociation tripartite en vue d'une entente finale de règlement de la revendication territoriale globale et sur l'autonomie gouvernementale du Regroupement Petapan inc.; > une négociation tripartite en vue d'un projet d'entente de principe concernant la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale de la nation attikamek; > une négociation tripartite concernant la reconduction de l'entente-cadre avec la nation micmaque; > la poursuite des discussions avec la Société Makivik et l'Association des corporations foncières du Nunavik; > des discussions tripartites, y compris avec le gouvernement de la nation crie, concernant un projet de convention complémentaire lié au chapitre 4 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois; > la poursuite des travaux tripartites, notamment avec le gouvernement de la nation crie, concernant l'application de l'article 4.18 de la paix des braves^B; > la poursuite du processus tripartite de transfert du bloc D à Chisasibi, qui comprend l'exécution de travaux de décontamination. 		X	
6.12	Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES ^A	Le Ministère coordonne : <ul style="list-style-type: none"> > le programme Roulez électrique, qui offre une aide financière pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique ainsi que pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile; > le programme Branché au travail, qui offre une aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail; > le soutien à la précommercialisation de produits novateurs (Centre d'excellence en efficacité énergétique); > le soutien à des initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques. 	X		
9.30	Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour fins de bleuetières ^C	Le MERN a poursuivi l'analyse concernant la simplification et l'optimisation de la démarche d'attribution des terres du domaine de l'État à des fins de bleuetières à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.		X	
9.32	Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier ^{A,D}	En 2016-2017, le MERN a accompagné des promoteurs miniers qui exploitent une mine au Québec ou qui souhaitent le faire. Cet accompagnement a pris plusieurs formes : des rencontres avec les promoteurs pour les aider dans leur projet, la participation à divers comités intersectoriels pour assurer le suivi des projets ou la production d'avis se rapportant à des projets miniers au bénéfice d'autres ministères et organismes gouvernementaux.	X		

Mesure inscrite à l'OVT	Action entreprise	Avancement		
		Réalisée ^A	En cours	Reportée
12.7	Fournir de l'information foncière pour appuyer le développement local et régional ^A	X		
12.9	Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale ^A	X		
12.11	Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral ^A	X		
12.14	Poursuivre la délégation aux MRC de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal ^{A,E}		X	
12.15	Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux ^A	X		

A Les actions indiquées comme réalisées peuvent aussi être des actions en continu.

B La paix des braves est la dénomination courante pour désigner l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec

C Cette mesure est en lien avec la Politique gouvernementale en matière d'allègement réglementaire et administratif.

D Cette mesure est en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

E Le MERN est responsable de la partie sur la gestion foncière de l'action.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a pour but de préserver la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Coûts des principales activités ministérielles

Afin de déterminer si la tarification actuelle est conforme à la Politique, l'évaluation du coût des produits et services ministériels est réalisée annuellement. Elle s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts de fonctionnement et d'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération ou ont été imputés avec plus de précision si un mode d'affectation plus direct était disponible. La répartition effectuée exclut les dépenses de transfert, les événements exceptionnels ainsi que les dépenses affectées au Fonds d'information sur le territoire.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, les fonctions administratives centrales du Ministère servent également le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de rapprocher les coûts de ses activités de la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et services. Ainsi, des améliorations ont été apportées aux outils de répartition des dépenses. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe IV présente les coûts des principales activités ministérielles, à l'exception de celles du Fonds d'information sur le territoire.

Produits et services tarifés

Dans le but de se conformer aux exigences de la Politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe V présente les revenus de tarification du Ministère ainsi que la base de fixation des tarifs et fait état de leur indexation annuelle.

Les tableaux 47 et 48 présentent les coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire ainsi que les coûts et revenus moyens de certains titres miniers dont le Ministère a terminé l'évaluation.

TABLEAU 47 COÛTS DE CERTAINS PRODUITS ET SERVICES TARIFÉS AU SECTEUR DU TERRITOIRE (FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE)

Produit ou service	2016-2017 (M\$)
Publicité des droits	38,0
Rénovation cadastrale	28,5
Vente de biens et services divers	7,9
Enregistrement cadastral	6,6
Services spécialisés de la connaissance géographique	5,2

TABLEAU 48 COÛTS ET REVENUS MOYENS UNITAIRES DE CERTAINS TITRES MINIERES

Loyers des baux miniers	
Coûts moyens unitaires	14 195 \$ par bail minier ou concession minière
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2000
Revenus moyens unitaires ^B	4 395 \$ par bail minier ou concession minière
Niveau de financement atteint	31 %
Loyers des baux de substances minérales de surface	
Coûts moyens unitaires	704 \$ par bail exclusif et non exclusif
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2015
Revenus moyens unitaires ^B	211 \$ par bail exclusif et non exclusif
Niveau de financement atteint	30 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2016-2017, tel qu'il est indiqué dans l'annexe V.

B La majorité des revenus perçus par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ont été virés, en cours d'année, au Fonds des générations.

Produits et services non tarifés

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues par la Loi, la première période fixée par le Conseil du trésor en vertu de l'article 11, qui débutait le 1^{er} janvier 2015 et se terminait le 31 mars 2016, a été prolongée pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

TABLEAU 49 CONTRATS DE SERVICES DONT LE MONTANT EST DE 25 000 \$ OU PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2016 ET LE 31 MARS 2017

Contrats de services de 25 000 \$ ou plus	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ^A	4	184 000 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ^B	140	43 745 798 \$
Total des contrats de services	144	43 929 798 \$

A Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

B Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015, Rapport du Commissaire au développement durable – printemps 2014, chapitre 3, terres du domaine de l'État

À la suite de la publication du Rapport du commissaire au développement durable (sur la gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État), le MERN a déposé un plan d'action auprès de la Commission de l'administration publique en décembre 2014 pour répondre aux huit recommandations du commissaire au développement durable.

TABLEAU 50 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR DU TERRITOIRE

N°	Recommandation du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Action menée par le MERN au 31 mars 2017
		Réalisée	En cours	À venir	
1	S'assurer, pour les régions du Québec concernées, que les plans d'affectation du territoire public sont à jour afin de faciliter l'octroi de droits fonciers dans le respect des orientations gouvernementales.		X		Les plans d'affectation du territoire public ont été achevés pour 12 des 13 régions administratives concernées. Le plan d'affectation du territoire public de la région Nord-du-Québec, sections Kativik et Baie-James, est en cours d'élaboration.
2	Établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l'État.		X		Les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et à d'autres fins personnelles sont en vigueur depuis le 7 mars 2016. Les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins commerciales, industrielles et autres que personnelles sont en vigueur depuis le 30 juin 2016.
3	Faire un suivi adéquat auprès des municipalités régionales de comté afin de veiller au respect des ententes et des conventions signées, notamment en s'assurant de la bonne compréhension des procédures et de leur application.		X		L'élaboration du cadre de gestion et la mise en place des tables de suivi sont terminées. Dans le cadre des Tables de suivi et d'accompagnement des 43 MRC délégataires, 71 rencontres individuelles ont été tenues par le MERN avec les MRC (aménagistes, responsables des terres publiques intramunicipales, responsables des dossiers de villégiature ou de la gestion des sablières et des gravières). De plus, 14 autres rencontres collectives ont eu lieu avec le MERN et les aménagistes et les responsables des activités déléguées des MRC.

N°	Recommandation du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Action menée par le MERN au 31 mars 2017
		Réalisée	En cours	À venir	
4	S'assurer que l'analyse socioéconomique est obtenue et que les exigences relatives au développement durable sont remplies avant d'accorder un droit foncier à des fins commerciales ou industrielles.		X		Un diagnostic de la situation et une analyse comparative des grilles et des critères d'évaluation dans d'autres domaines d'activité ont été achevés. La grille d'évaluation d'un projet (critères, notes explicatives, appréciation) a été mise à jour. Le processus de traitement des dossiers a été révisé et des outils seront élaborés pour traiter les projets de mise en valeur et de développement durable du territoire public.
5	S'assurer que les décisions relatives à l'octroi de droits fonciers sont suffisamment justifiées, notamment à l'égard de l'analyse territoriale, et que la documentation soutenant ces décisions est présente dans les dossiers.		X		Le processus à l'égard du traitement des projets économiques est en cours de révision. Avant l'octroi d'un droit foncier, les documents suivants devront être versés au dossier : <ul style="list-style-type: none"> > le plan d'affaires du promoteur; > la fiche d'analyse territoriale du projet; > la grille d'évaluation du projet; > la décision prise par la Direction générale du réseau régional.
6	S'assurer que les exigences réglementaires se rapportant aux évaluations de la valeur marchande des terres de l'État sont respectées et que la valeur obtenue est juste.		X		Depuis le 1 ^{er} janvier 2016, les loyers pour l'implantation d'équipements de télécommunication sont déterminés par règlement plutôt que par une approche comportant une évaluation de la valeur locative marchande au cas par cas. De plus, toutes les demandes d'évaluation pour l'ensemble du réseau régional du MERN sont faites à l'interne par un évaluateur agréé.
7	S'assurer que la tarification des frais d'administration relatifs à la location et à l'aliénation des terres de l'État couvre l'ensemble des coûts.		X		Une mise à jour des frais d'administration relatifs à la location et à l'aliénation des terres du domaine de l'État est en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2016. Celle-ci repose sur les principes inscrits dans la Politique de financement des services publics et fait suite à la révision du coût de revient des différents services offerts par le Ministère en matière de gestion foncière.
8	Effectuer un suivi basé sur les risques afin de veiller à ce que l'utilisation des terres du domaine de l'État soit conforme à l'usage précisé dans le bail et que, à la fin de celui-ci, la remise en état des lieux soit satisfaisante.		X		En matière de suivi et de contrôle, le MERN procède de deux façons afin d'assurer une surveillance et un usage conforme des terres du domaine de l'État. Premièrement, le Ministère s'est doté d'un plan d'action pour libérer le territoire public des occupations sans droit. En 2015-2016, 784 occupations sans droit ont été libérées et, en 2016-2017, elles atteignent 1 017. Deuxièmement, à l'automne 2016, le MERN a entrepris une opération de conformité et de révision de la valeur marchande de plus de 3 000 baux émis.

Note Une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec l'a jugée satisfaisante.

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016, Vérification particulière : Contrats en technologies de l'information

En novembre 2015, le Vérificateur général du Québec déposait les résultats de ses travaux de vérification particulière sur les contrats en technologies de l'information. En mars 2016, le MERN déposait son plan d'action afin de donner suite aux six recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec. À la lumière de l'information fournie par

le MERN, le Vérificateur général du Québec stipule que pour une des six recommandations, le Ministère a répondu à ses attentes d'une façon qu'il juge satisfaisante. Les actions prévues par le MERN pour donner suite aux cinq autres recommandations étaient en cours de réalisation au 31 mars 2017.

TABLEAU 51 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC SUR LES CONTRATS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N°	Recommandation du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Action menée par le MERN au 31 mars 2017
		Réalisée	En cours	À venir	
1	Assurer l'indépendance, l'impartialité et l'imputabilité des personnes concernées par l'élaboration des besoins, la préparation de l'appel d'offres et l'évaluation des soumissions.		X		Le Manuel administratif en gestion contractuelle a été diffusé au Ministère et les gestionnaires et le personnel concernés par la gestion contractuelle ont reçu une formation à cet effet. Un registre central des déclarations d'intérêt des personnes qui prennent part au processus de gestion contractuelle a été créé (voir page 42).
2	Limiter l'utilisation des contrats à taux journalier à des situations qui le justifient et exiger une documentation suffisante, le cas échéant.	X			L'utilisation de contrats à forfait ou à prix unitaire ainsi que des programmes de qualification sont recommandés.
3	Respecter l'ensemble des clauses du contrat lors de la réalisation des travaux, notamment à l'égard des ressources prévues, de leur utilisation et des travaux visés.		X		La formation pour les gestionnaires et le personnel concernés par la gestion contractuelle ainsi que le suivi rigoureux des contrats ont été renforcés. Les processus internes en gestion de projets sont en cours de révision.
4	Prévoir des clauses de pénalité concernant la présence des ressources désignées dans la soumission et appliquer la pénalité prévue, le cas échéant.		X		Des pénalités sont automatiquement appliquées.
5	Encadrer l'utilisation des ressources externes pour la réalisation des activités courantes et éviter, dans la mesure du possible, le recours à ces ressources pour les activités stratégiques.		X		Un dénombrement des ressources externes exécutant un mandat dans les locaux du Ministère est réalisé sur une base régulière. Un portrait des postes stratégiques en technologies de l'information occupés par des ressources externes a été réalisé. Le travail de formation et de sensibilisation des gestionnaires et du personnel au processus de gestion contractuelle se poursuit. Un plan de transition a été élaboré afin de confier les postes stratégiques au personnel du Ministère. Il permettra, à terme, d'accroître son expertise organisationnelle.
6	Sensibiliser et responsabiliser les acteurs qui participent à l'une ou à l'autre des étapes de l'attribution des contrats en technologies de l'information.			X	Lorsque la situation le permet, les contrats peuvent être conclus par l'entremise des programmes de qualification. Les personnes concernées par l'une ou l'autre des étapes d'attribution des contrats en technologies de l'information ont été sensibilisées à la nécessité de faire preuve d'indépendance et d'impartialité. Elles sont désignées au début du processus et signent un engagement de confidentialité. Ces personnes doivent également produire une déclaration d'intérêt au besoin. Toutefois, les membres pressentis pour participer à un comité de sélection doivent produire cette déclaration avant de pouvoir y siéger. Le travail de formation et de sensibilisation des gestionnaires et du personnel à l'ensemble du processus de gestion contractuelle se poursuit.

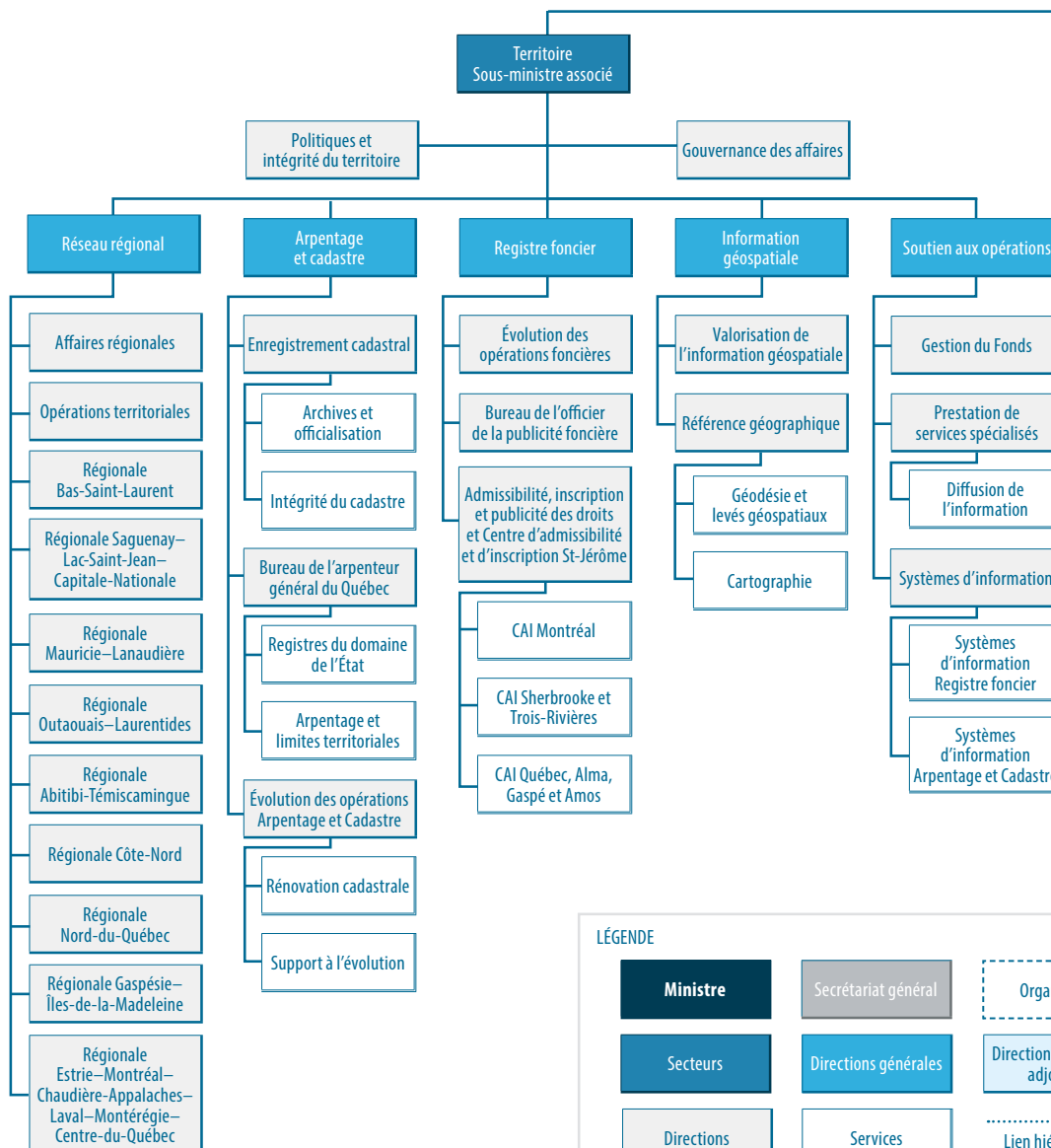
Note Une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec l'a jugée satisfaisante.



Annexes



Annexe I – Organigramme au 31 mars 2017



LÉGENDE



¹ MJQ : Ministère de la Justice du Québec

² MCE : Ministère du Conseil exécutif

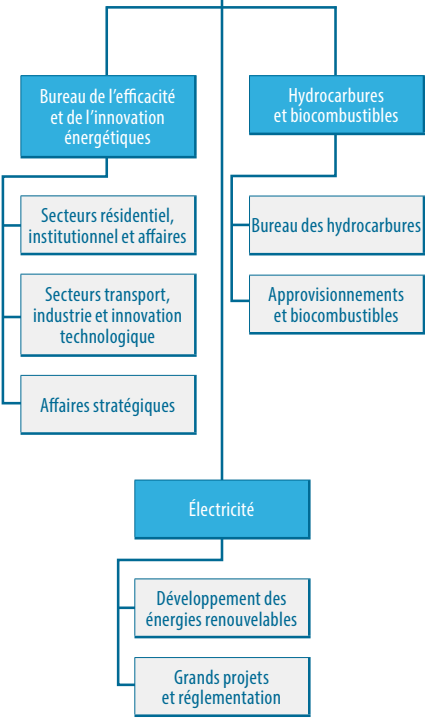
³ En services partagés avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

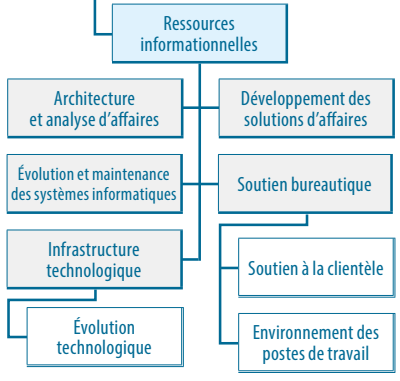
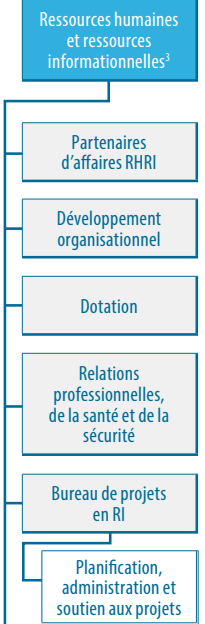
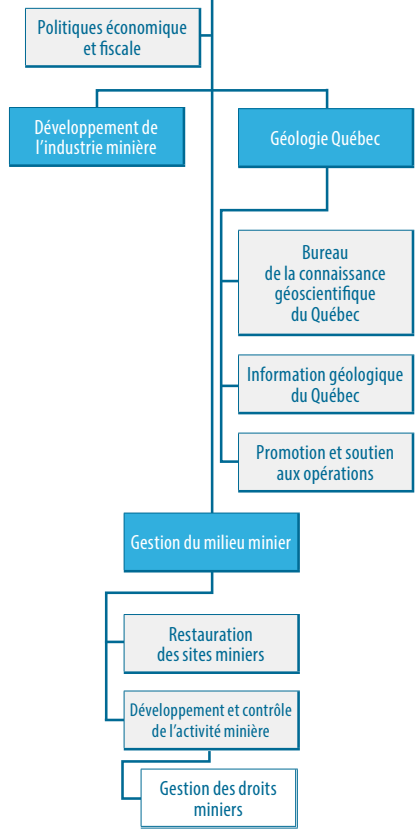
Sous-ministre



Énergie
Sous-ministre associée



Mines
Sous-ministre associée



Annexe II – Résultats détaillés relatifs au Plan d'action de développement durable 2016-2021

L'annexe III traite des éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence.

OBJECTIF 1 RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE ET DURABLE

Action 1a. Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables

Sous-action 1.1a.1 – Élaborer et mettre en place une plateforme intégrée de reddition de comptes				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Plateforme intégrée de reddition de comptes fonctionnelle		Plateforme fonctionnelle pour la reddition de comptes 2016-2017		À surveiller
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Travaux amorcés

Description du résultat obtenu

L'analyse des besoins a été achevée et l'élaboration de la plateforme a été amorcée au cours de l'année 2016-2017.

Cette action contribue directement à renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. La plateforme intégrée de reddition de comptes permet :

- > de visualiser l'ensemble des engagements ministériels et sectoriels en cours;
- > d'élaborer un tableau de bord propre à chaque engagement ministériel et sectoriel et d'en améliorer la production;
- > de faire la reddition de comptes annuelle et d'en améliorer la production;
- > de suivre l'avancement de la production de la reddition de comptes.

Elle permettra d'améliorer la reddition de comptes du Plan d'action de développement durable 2016-2021 en évitant les dédoublements et en réduisant les erreurs dues aux manipulations. Grâce à son environnement de travail numérique, la plateforme renforcera les pratiques de gestion écoresponsable (ressources matérielles et ressources humaines) et améliorera la qualité de vie du personnel, en plus de favoriser la pérennité de l'expertise.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 1.1, Résultat visé 1

S. O.

Sous-action 1.1a.2 – Rationaliser le nombre des imprimantes

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Pourcentage de réduction du nombre d'imprimantes	D'ici le 31 mars 2019, réduire de 25 % le nombre d'imprimantes	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Réduction de 5,3 %				

Description du résultat obtenu

En 2016-2017, un inventaire des imprimantes a été fait et des scénarios de rationalisation ont été élaborés et mis en œuvre dans les différentes unités administratives.

L'inventaire a permis de statuer sur la valeur de référence des 301 imprimantes. Au 31 mars 2017, leur nombre était de 285, ce qui représente une réduction de 5,3 %.

En plus de réduire les impacts environnementaux liés à l'utilisation des imprimantes et de leurs consommables (encre, énergie, papier, cartouches), ce projet permet d'optimiser la gestion du parc d'imprimantes, de réduire le nombre de modèles utilisés, d'ajuster le ratio par employé et, enfin, de sensibiliser le personnel en favorisant l'adoption de pratiques écoresponsables en matière d'impression de documents.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 Objectif 1.1, Résultat visé 6	Réduction du nombre d'imprimantes, sensibilisation du personnel

Sous-action 1.1a.3 – Réduire le nombre de communications imprimées et d'objets promotionnels en considérant les règles d'édition écologique et en accentuant le virage numérique de ses communications

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits ^A	Bilan annuel et cibles à déterminer par la suite	Ne s'applique pas

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
7,7 tonnes de papier ^B 1775 objets promotionnels produits				

Description du résultat obtenu

En 2016-2017, la valeur de référence du poids du papier imprimé est de 7,7 tonnes^B. Par ailleurs, au cours de la même année, le MERN a produit 1775 objets promotionnels.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 Objectif 1.1, Résultats visés 1 et 7	Réduction de l'utilisation de ressources

A L'indicateur publié dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 était le « nombre de communications imprimées et d'objets promotionnels ». Concernant le nombre de communications imprimées, le format de celles-ci peut être très variable. Le poids est apparu une meilleure mesure de la quantité de matière utilisée, c'est pourquoi l'indicateur a été modifié.

B Il s'agit de la moyenne des tonnes de papier utilisées au cours de l'année 2016-2017 et des deux dernières années. Les valeurs étaient respectivement de 10,2 t (2016-2017), de 6,6 t (2015-2016) et de 6,4 t (2014-2015).

Sous-action 1.1a.4 – Mettre à jour le profil des acquisitions en vue d'élargir la liste de produits et de services de son cadre d'acquisitions écoresponsables et encourager l'usage de ces produits et services


Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Nombre d'acquisitions faites de façon écoresponsable	Nouveau cadre d'acquisition de biens et de services écoresponsables d'ici le 31 mars 2017	À surveiller
	Mise en place d'un processus de suivi	Progresse bien
	Bilan annuel	Ne s'applique pas

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Formation en cours d'organisation

Description du résultat obtenu

Le Ministère a participé à la formation sur les acquisitions écoresponsables pour faire le suivi dans SAGIR ou dans le portail d'approvisionnement du CSPQ. La formation, offerte par le MDDELCC, s'est tenue le 28 février 2017. Des démarches sont en cours pour organiser des formations pour le personnel du Ministère (acheteurs et émetteurs) afin de favoriser l'acquisition écoresponsable et d'en assurer un meilleur suivi pour produire le bilan annuel.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 <p>Objectif 1.1, Résultats visés 8 et 9</p>	S. O.

Sous-action 1.1a.5 – Évaluer la pertinence et la faisabilité d'intégrer des meilleures pratiques en gestion écoresponsable des matières résiduelles


Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Recommandations sur les moyens d'améliorer la gestion des matières résiduelles	Mise en place d'un comité	Atteint
	Recommandations déposées au 31 mars 2017	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Comité mis en place
3 recommandations émises



Description du résultat obtenu

Un comité de travail a été mis en place en partenariat avec le MFFP^A et a émis trois recommandations. De plus, il a été décidé que le comité se réunirait sur une base annuelle.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 <p>Objectif 1.1, Résultat visé 1</p>	S. O.

A Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP étant situées dans le même bâtiment, cette sous-action est réalisée en partenariat.

Action 1b. Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel

Sous-action 1.1b.1 – Privilégier l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Proportion des véhicules électriques ou hybrides de la flotte ministérielle		Bilan annuel (valeur de référence établie en 2016-2017)		Ne s'applique pas
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
16,9 %				
Description du résultat obtenu				
Au 31 mars 2017, la valeur de référence de la proportion des véhicules électriques ou hybrides ^A était de 16,9 %, soit 11 véhicules hybrides sur un total de 65 véhicules légers ^{B,C} .				
Lien avec l'objectif de la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 1.1, Résultat visé 2			Remplacement en 2016-2017 d'un véhicule à essence par un véhicule hybride rechargeable	
<p>A Les véhicules hybrides peuvent être rechargeables ou non.</p> <p>B Un véhicule est dit léger lorsque la masse totale en charge est de 4 500 kg ou moins.</p> <p>C Pour 2015-2016, cette proportion était de 15,4 % des véhicules légers.</p>				
Sous-action 1.1b.2 – Améliorer et optimiser les procédures d'entretien de la flotte ministérielle				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Procédure d'entretien pour les véhicules		Procédure en place pour les véhicules de la région de Québec d'ici le 31 mars 2017		À surveiller
		Procédure en place pour les véhicules des autres régions d'ici le 31 mars 2018		s. o.
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Reporté à 2017-2018				
Description du résultat obtenu				
s. o.				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 1.1, Résultat visé 2			s. o.	

Sous-action 1.1b.3 – Encourager le partage des véhicules ministériels et favoriser le covoiturage^{A,B}

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Réalisation d'activités de sensibilisation	Publication annuelle d'une manchette sur l'intranet	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

1 manchette diffusée

Description du résultat obtenu

Une manchette a été diffusée sur l'intranet afin de sensibiliser le personnel à la procédure de partage des véhicules entre le MERN et le MFFP pour les déplacements professionnels^B. Cette action vise à optimiser l'utilisation des véhicules.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 1.1, Résultat visé 2

Sensibilisation du personnel

- A Cette action a été publiée dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021, mais l'indicateur et la cible n'étaient pas précisés. Ils le seront dans la mise à jour du Plan d'action.
- B Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP étant situées dans le même bâtiment, cette sous-action est réalisée en partenariat.

Sous-action 1.1b.4 – Moderniser le système et les équipements de visioconférence pour accroître l'offre de solutions disponibles pour la tenue de rencontres^{A,B}

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Nombre d'équipements renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation	100 % des équipements remplacés au 31 mars 2020	Progresse bien
	Équipement de l'auditorium de l'Atrium remplacé au 31 mars 2021	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Analyse achevée

Acquisition en cours

Description du résultat obtenu

L'analyse pour la modernisation des équipements de visioconférence a été achevée^A. Au 31 mars 2017, le processus d'acquisition des équipements était en cours. Ce projet permettra, à terme, de renouveler la totalité des équipements de visioconférence.

La modernisation vise à accroître la capacité du système et ainsi à réduire les déplacements des employés.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------




Objectif 1.1, Résultat visé obligatoire 3,

Modernisation des équipements en place


- A Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP étant situées dans le même bâtiment, cette sous-action est réalisée en partenariat.
- B Cette action a été publiée dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021, mais l'indicateur et la cible n'étaient pas précisés. Ils le seront dans la mise à jour du Plan d'action.

Sous-action 1.1b.5 – Réduire le nombre de déplacements des employés en optant pour l'utilisation de classes virtuelles lors des formations juridiques liées aux services du Registre foncier du Québec^A

Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Nombre de formations par classe virtuelle		Bilan annuel		Ne s'applique pas
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
25 classes virtuelles				
2 classes traditionnelles				
Description du résultat obtenu				
La grande majorité des formations juridiques offertes aux employés du Registre foncier a été donnée dans des classes virtuelles (25 sur 27). Seulement deux formations – qui ne nécessitaient pas de déplacement, puisque les participants et le formateur venaient tous de la même unité administrative – ont eu lieu dans une classe traditionnelle.				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 1.1, Résultat visé obligatoire 3			Accompagnement ponctuel des formateurs dans l'utilisation de l'outil pour la classe virtuelle, articles publiés dans Foncierpédia sur l'utilisation de l'outil, révision pédagogique du matériel de formation afin de le rendre intelligible sous une forme virtuelle.	

A Cette action a été publiée dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021, mais l'indicateur et la cible n'étaient pas précisés. Ils le seront dans la mise à jour du Plan d'action.

Sous-action 1.1b.6 – Lors des déplacements effectués dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques du Ministère, déterminer les émissions de GES et élaborer des recommandations pour les réduire, le cas échéant

Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Volume de GES émis dans le cadre des travaux		Bilan annuel		Ne s'applique pas
Recommandations pour réduire les émissions au Centre de services partagés du Québec pour en tenir compte dans les appels d'offres		2 recommandations pour les réduire transmises annuellement au Centre de services partagés du Québec		Progresse bien
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
1 418,5 tonnes équivalent CO ₂				
2 recommandations transmises				
Description du résultat obtenu				
Les émissions totales pour 2016-2017 étaient de 1 418,5 tonnes équivalent CO ₂ ^A , dont 1335,3 tonnes étaient attribuables au transport. Ces calculs n'incluent pas les déplacements effectués pour des formations ou des congrès.				
Deux recommandations ont été transmises au Centre de services partagés du Québec ou à ses représentants. La première portait sur un guide d'écoconduite pour les pilotes d'hélicoptère qui a été transmis à Aéronolisement et à ses pilotes. Ce guide a permis de diminuer la consommation de carburant (litre/heure) des hélicoptères dans certains projets et a rendu les déplacements plus efficaces. Deuxièmement, dans les appels d'offres pour la location d'hélicoptères ou de véhicules automobiles, leur année de fabrication doit dorénavant être mentionnée.				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 1.1, Résultat visé 2			Calcul et contrôle des émissions de GES, présentation aux employés des mesures à appliquer sur le terrain et sensibilisation des employés du MERN, des compagnies d'hélicoptères et de leurs pilotes à la consommation de carburant.	

A Pour 2015-2016, 1373,6 tonnes équivalent CO₂.

Action 1c – Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du Ministère dans ce domaine chez les citoyens

Sous-action 1.1c.1 – Élaborer un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres (événement, comités de travail, rencontres d'équipe, etc.)^A

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Élaboration d'un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres et le promouvoir	Outil diffusé et publicisé au 31 mars 2017 Sondage sur le caractère écoresponsable de différents types de rencontres d'ici le 31 mars 2019	À surveiller s. o.		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Outil en cours d'élaboration

Description du résultat obtenu

La conception de l'outil de sensibilisation (aide-mémoire) est en cours d'élaboration.

Lien avec la Stratégie gouvernementale



Objectif 1.1, Résultat visé 7

Manière de contribuer

Sensibiliser le personnel aux meilleures méthodes pour la tenue d'activités écoresponsables.

A Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP étant situées dans le même bâtiment, cette sous-action est réalisée en partenariat.

Sous-action 1.1c.2 – Élaborer un plan de communication ministériel en développement durable^A

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Élaboration et mise en œuvre du plan de communication ministériel en développement durable	Plan de communication rédigé Mise en œuvre dès 2017	Atteint Progresse bien		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Plan de communication élaboré et mis en œuvre

Description du résultat obtenu

Le plan de communication a été élaboré et sa mise en œuvre est achevée^B. Celle-ci comprend la mise à jour du miniportail intranet sur le développement durable, le développement d'une imagerie (logo) afin de signaler les actions de développement durable dans nos communications, le dévoilement officiel du Plan d'action de développement durable 2016-2021 et la production d'une vidéo de l'évènement, une signature courriel faisant la promotion du Plan d'action, la signature d'une banderole « Je suis DD^C » symbolisant l'engagement des employés dans la démarche, la production d'une capsule vidéo présentant le témoignage d'un employé et sa façon d'être « DD », des manchettes dans l'intranet faisant état de ces actions et finalement une mention dans les actualités sur le site Web du Ministère lors de la publication du Plan d'action de développement durable 2016-2021.

Lien avec la Stratégie gouvernementale



Objectif 1.4, Résultat recherché 17

Manière de contribuer

Sensibilisation du personnel et promotion du développement durable auprès des employés.

A Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP sont situées dans le même bâtiment. De plus, le MERN et le MFFP partagent le même miniportail sur le développement durable dans l'intranet.

B La plupart des activités du plan de communication ont été réalisées en partenariat.

C « DD » signifie développement durable.

Sous-action 1.1c.3 – Améliorer les compétences du personnel sur des thématiques liées au développement durable de ses champs d'expertise

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Identification des besoins de formation et de sensibilisation du personnel afin d'améliorer son expertise quant au développement durable	Mise en place d'un comité de travail en 2016	Atteint
	Recommandations au 31 mars 2017	Atteint
	Mise en œuvre dès 2017-2018	Progresse bien ^A

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Comité mis en place
 Recommandations déposées
 4 types d'actions de sensibilisation réalisées

Description du résultat obtenu

Le comité a été mis en place^B. Il a recommandé de se concentrer sur le volet sensibilisation et un calendrier d'activités de sensibilisation pour 2017-2018 a été proposé. L'exercice sera réévalué annuellement.

Pour 2016-2017, quatre types d'actions de sensibilisation ont été réalisées. Premièrement, la démarche gouvernementale en développement durable et le Plan d'action de développement durable 2016-2021 ont été présentés à deux directions générales ainsi qu'aux nouveaux employés lors de la Journée d'accueil. Deuxièmement, des conférences-midi sur le développement durable ont été organisées (et sont disponibles en visioconférence pour les directions régionales). Une première conférence sur les véhicules électriques a été donnée. Troisièmement, 18 manchettes ont été publiées dans l'intranet. Finalement, le Ministère a participé au Défi sans auto solo 2016.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 1.4, Résultats recherchés 16 et 17

Conférences-midi sur le développement durable, manchettes sur l'intranet, participation à différentes campagnes annuelles (ex. : Défi sans auto solo, Journée de l'environnement dans l'administration publique, Semaine québécoise de réduction des déchets et Journée de l'efficacité énergétique), présentation de la démarche gouvernementale en matière de développement durable et du Plan d'action de développement durable 2016-2021 à différentes unités administratives du Ministère.

A La mise en œuvre a débuté dès 2016-2017.

B Le MFFP y est représenté. Les activités 2016-2017 ont été réalisées conjointement.

Sous-action 1.1c.4 – Reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable


Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Reconnaissance des réalisations du personnel en matière de développement durable mise en place	Mise en place d'un comité de travail en 2016	Atteint
	Modalités définies pour reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable au plus tard le 31 mars 2017	Atteint
	Mise en œuvre dès 2017-2018	s. o.

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Comité mis en place				
Modalités définies				

Description du résultat obtenu

Un comité a été mis en place et il a défini les modalités du prix « Reconnaissance Développement Durable », qui sera intégré aux prix « Reconnaissance » déjà existants dans l'organisation. Les candidatures seront évaluées en s'appuyant sur la grille d'aide à la réflexion pour tenir compte des 16 principes de développement durable (voir page 101).

La reconnaissance est un outil qui permet de mettre des initiatives concrètes de développement durable en valeur.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 <p>Objectif 1.4, Résultat recherché 17</p>	Mise en place d'une nouvelle activité de reconnaissance en matière de développement durable



Sous-action 1.1c.5 – Mettre en place un comité afin de proposer des initiatives de nature culturelle pour les employés

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Réalisation d'initiatives culturelles pour les employés	Mise en place du comité en 2016	Cible abandonnée
	Élaboration d'un plan de travail en 2016	Cible abandonnée
	Réaliser au moins trois initiatives durant la période 2016-2021 ^A	Atteint

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Plan de travail intégré à l'action 1.1c.3				
3 initiatives réalisées				

Description du résultat obtenu


En partenariat avec le MFFP, trois initiatives culturelles ont été réalisées en 2016-2017. Une bibliothèque d'échange de livres a été installée de façon permanente dans le hall d'entrée de l'Atrium. Les employés peuvent y laisser des livres ou en emprunter. Par ailleurs, à l'occasion de la campagne d'entraide 2016, un grand bazar où étaient offerts des centaines de livres, de CD et de DVD d'occasion a été organisé. Cette activité a permis de leur donner une deuxième vie tout en amassant des fonds pour la campagne d'entraide. Finalement, le film *Demain* a été présenté aux employés du MERN et du MFFP lors d'une conférence-midi. En raison de l'importance que revêt la question de la sensibilisation du personnel, le comité responsable des activités culturelles a été intégré au comité sur la sensibilisation et sur la formation (voir page 99).

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
  <p>Objectif 1.5</p>	Réalisation de trois activités ayant une forte composante culturelle

A Étant donné que la cible a été atteinte dès la première année, elle sera modifiée. La nouvelle cible consistera à réaliser au moins une initiative par année.

OBJECTIF 2

INTÉGRER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Action 2a – Établir un processus formel et élaborer une grille d'analyse				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes visées		Adoption d'une directive d'ici le 31 mars 2017 100 % des activités structurantes visées d'ici le 31 mars 2021		À surveiller s. o.
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Directive en cours de rédaction				
Description du résultat obtenu				
Grille d'aide à la réflexion élaborée et testée sur deux actions structurantes permettant ainsi de déterminer quels sont les éléments clés du processus à mettre en place. Au 31 mars 2017, la rédaction de la directive sur la prise en compte des principes de développement durable était en cours.				
<i>Cette action contribue directement à la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable. En effet, la Loi vise à intégrer « davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration », notamment par la prise en compte des 16 principes du développement durable. Les actions structurantes sont, entre autres, les politiques, les stratégies, les plans d'action et les programmes d'aide soumis à l'approbation du gouvernement ou du Conseil du trésor.</i>				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 1.2, Résultats recherchés 10 et 13			Outil et directive	

OBJECTIF 3 DÉVELOPPER LES RESSOURCES MINÉRALES DE FAÇON RESPONSABLE

Action 3a – Appuyer la recherche et l’innovation dans le secteur minier



Sous-action 3.3a.1 – Assurer, en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, que les projets de recherche sont diffusés annuellement

Indicateur	Cible	Degré d’atteinte
Diffusion de projets de recherche	Présentation de projets de recherche lors de Québec Mines 2016 et sur d’autres plateformes à déterminer	Progresse bien
Détermination des possibilités d’intégration des connaissances et diffusion de recommandations sur les applications potentielles	Mise sur pied d’un comité d’intégration des résultats de la recherche en 2017 et diffusion des travaux par la suite	s. o.

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Sommaire des 63 projets de recherche diffusés

6 projets de recherche présentés à Québec Mines 2016

Description du résultat obtenu

Un sommaire des 63 projets financés par le programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier (voir page 30) est disponible sur le site Web du MERN. Le sommaire a aussi été transmis aux partenaires et aux chercheurs. Lors de Québec Mines 2016, les six projets de recherche sur la valorisation des résidus miniers financés en 2016-2017 ont été présentés au cours d’une session particulière organisée en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 2.2, Résultat recherché 22 et Objectif 2.1



Objectif 3.1, Résultat recherché 33

Outils de diffusion et conférences

Action 3b – Augmenter le potentiel de circularité des métaux et documenter les répercussions de l'industrie minière québécoise sur l'environnement



Sous-action 3.3b.1 – Analyser les flux de matières et analyser le cycle de vie pour 3 métaux et diffuser les résultats de ces projets de recherche

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Analyse de flux de matières et analyse de cycle de vie pour trois métaux (fer, cuivre et lithium) réalisées et diffusion des résultats de la recherche	Présentation des projets de recherche lors de Québec Mines 2017 ^A	s. o.
	Publication des résultats préliminaires des projets dans le <i>Bulletin Québec Mines</i>	Atteint
	Mise sur pied du comité d'intégration des connaissances en 2018 et diffusion des travaux par la suite	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Résumé des résultats publié dans le *Bulletin Québec Mines*

Synthèse sur les stratégies de circularité diffusée

Groupe de travail mis sur pied

Description du résultat obtenu

Le MERN a donné le mandat à l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC) d'évaluer le potentiel de circularité de trois métaux au Québec et les impacts de l'industrie minière québécoise en réalisant une analyse de cycle de vie (voir page 30). En 2016-2017, la synthèse sur les stratégies de circularité applicables au Québec pour le fer, le cuivre et le lithium a été diffusée sur le site Web du MERN. Sur les 41 stratégies répertoriées, 13 ont été sélectionnées pour la suite des travaux.

Au 31 mars 2017, les analyses de cycle de vie et de flux de matière au Québec pour les trois métaux étaient en voie d'être achevées. De plus, une analyse des freins et des leviers était en cours pour les 13 stratégies de circularité sélectionnées.

Le Ministère a publié un résumé du projet et des résultats obtenus dans le *Bulletin Québec Mines* d'octobre 2016.

Il a aussi mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de donner des orientations à l'EDDEC. Il est composé de représentants du MESI, du MDDELCC, incluant des représentants de Recyc-Québec et du MTMDET. Les ministères qui s'intéressent à l'économie circulaire sont ainsi informés des travaux qu'ils pourront éventuellement intégrer à leurs mandats respectifs.

Lien avec la Stratégie gouvernementale

Manière de contribuer



Objectif 2.1, Résultat recherché 20



Objectif 3.1, Résultat recherché 33

Financement d'un projet de recherche, diffusion des résultats

A Dans le PADD 2016-2021, la cible aurait dû se lire « présentation du projet de recherche lors de Québec-Mines 2017 »; il s'agit bien d'un seul projet de recherche.

Action 3c – Favoriser l'adoption de technologies propres



Sous-action 3.3c.1 – Mettre en relation directe les entreprises du secteur minier avec des entrepreneurs québécois en innovations technologiques

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Nombre d'ateliers mettant en relation les entreprises du secteur minier et les entreprises en innovations technologiques du Québec	2 ateliers réalisés en 2016 et 2 ateliers en 2017	À surveiller

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
1 atelier réalisé				

Description du résultat obtenu

Un atelier inno+ organisé pendant le congrès Québec Mines 2016 (23 novembre 2016) a permis à huit entreprises en technologies propres de présenter leurs solutions à 13 représentants d'entreprises minières. La moitié des entrepreneurs qui ont répondu au sondage ont indiqué avoir eu des contacts positifs qui se sont poursuivis au-delà de l'atelier inno+. D'ailleurs, 100 % des entrepreneurs ayant répondu au sondage étaient satisfaits du déroulement de l'atelier (voir page 23).

Les entreprises québécoises en technologies propres sont en majorité des PME innovantes qui font face à des barrières importantes lorsqu'elles tentent d'accéder à l'important marché occupé par des entreprises minières. Écotech Québec, la grappe des technologies propres, a été mandaté pour organiser des ateliers inno+, des activités de maillage ciblées permettant à des entrepreneurs en technologies propres de présenter leurs solutions innovantes à des représentants de l'industrie minière. Écotech Québec encadre ses membres et les assiste dans la préparation de leur présentation.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 Objectif 2.2, Résultat recherché 22 et Objectif 2.5	Réseautage
 Objectif 3.1, Résultat recherché 33	



Sous-action 3.3c.2 – Inviter les entreprises du secteur minier à faire connaître leurs besoins quant aux technologies propres

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Nombre d'ateliers permettant aux entreprises du secteur minier de faire connaître leurs besoins en innovations technologiques	1 atelier réalisé en 2016 et 1 atelier en 2017	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
1 atelier réalisé				

Description du résultat obtenu

Écotech Québec, la grappe des technologies propres, a été mandaté pour organiser un atelier « Connexion » le 30 août 2016. Les enjeux du secteur minier et les besoins en technologies propres ont été présentés devant un auditoire de 33 entrepreneurs, membres d'Écotech Québec. Les principaux enjeux concernent les effluents miniers, les émissions atmosphériques, le bruit, les énergies renouvelables et les résidus miniers.

Le sondage réalisé auprès des participants a démontré le degré de satisfaction élevé des participants (93 %), qui ont notamment pu prendre connaissance des occasions favorables dans le secteur minier (voir page 23).

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 Objectif 2.2, Résultat recherché 22	Réseautage
 Objectif 3.1, Résultat recherché 33	

OBJECTIF 4 CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Action 4a – Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés



Sous-action 4.4a.1 – Restaurer les sites miniers abandonnés jugés prioritaires



Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Pourcentage de réduction du passif environnemental des sites miniers	80 % d'ici à 2022, cibles annuelles à déterminer	Progresse bien		
Montant investi pour des travaux de sécurisation ou de restauration des sites miniers abandonnés	15 millions de dollars en 2016-2017, cibles subséquentes à définir	Progresse bien		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Réduction de 15,4 %

18,8 M\$ investis

Description du résultat obtenu

Le Ministère a inspecté, échantillonné, exécuté des travaux de sécurisation, préparé des plans et devis ou procédé à des travaux de restauration sur 209 sites inscrits au passif environnemental (voir pages 4 et 21). Des travaux de restauration majeurs (plus de 1 M\$) ont été entrepris ou se sont poursuivis sur quatre sites : Manitou, Barvue, Principale et New Calumet.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 <p>Objectif 3.1, Résultat recherché 33</p>	Plan de travail pour la restauration des sites miniers abandonnés
 <p>Objectif 5.2, Résultat recherché 44</p>	

Action 4b – Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement



Sous-action 4.4b.1 – Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Tableau de bord fonctionnel des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées	Outil implanté dans les secteurs au 31 mars 2017	Atteint
	Bilan de l'utilisation de l'outil et bonification, s'il y a lieu au 31 mars 2019	s. o.

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Tableau de bord fonctionnel

Description du résultat obtenu

Le tableau de bord est utilisé pour élaborer des avis sectoriels et ministériels sur les aires protégées depuis janvier 2017 (voir page 42). Deux avis ont été produits en 2016-2017. Une formation pour les utilisateurs s'est tenue le 9 novembre 2016. Cet outil permet d'optimiser le processus de gestion en assurant une cohérence et en facilitant le suivi des avis émis par les différents secteurs et par le Ministère.

Le Ministère collabore activement à la mise en place du réseau d'aires protégées, notamment en fournissant des connaissances sur le potentiel et les contraintes des territoires, ce qui permet au gouvernement de faire des choix éclairés.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 3.2, Résultats recherchés 35 et 36

Outil



Sous-action 4.4b.2 – Participer au Groupe de travail sur le développement de mécanismes d'affectation prioritaire du 30 % du territoire du Plan Nord

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Nombre de rencontres annuelles du comité des directeurs et du comité d'experts ^A	3 rencontres du comité des directeurs	À surveiller
	6 rencontres du comité d'experts	

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

1 rencontre du comité des directeurs

2 rencontres du comité d'experts

Description du résultat obtenu

Plan de travail et mandat convenu entre tous les participants. Réflexion sur les principes et les enjeux.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 3.2, Résultats recherchés 35 et 36 et Objectif 3.1



Objectif 2.1

Participation à toutes les rencontres

A Afin de documenter la réflexion du Ministère, deux comités internes ont été formés, un comité des directeurs et un comité d'experts.

OBJECTIF 5

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES LORS DE LA RÉALISATION DE PROJETS ÉNERGÉTIQUES ET MINIERS

Action 5.1 – Identifier et mettre en œuvre des mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones, lors de l'élaboration ou de la révision d'activités structurantes

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Proportion d'activités structurantes visées par la prise en compte de mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones	100 % des activités structurantes visées dès avril 2017	s. o.		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

s. o.

Description du résultat obtenu

s. o.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectifs 4.1 et 4.3, Résultat recherché 40

s. o.

Action 5.2 – Coordonner, conjointement avec les partenaires concernés, la mise en œuvre d'actions visant à accompagner les sociétés minières dans leur recherche de main-d'œuvre à l'étape du développement d'une mine

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Proportion des heures travaillées par les salariés locaux et les salariés autochtones pour chaque mine à l'étape de la construction	Augmentation de 10 % de la proportion des heures travaillées annuellement	s. o.		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

s. o.

Description du résultat obtenu

s. o.^A

Lien avec l'objectif de la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectifs 4.1 et 4.3, Résultat recherché 38

s. o.

A Au cours de l'année 2016-2017, le MERN a entrepris des travaux avec la Commission de la construction du Québec pour réaliser cette action. Lors de ces travaux, il a été établi qu'aucune donnée existante ne permet de suivre cet indicateur. Par conséquent, cet indicateur de même que la cible devront être redéfinis.

OBJECTIF 6

DÉVELOPPER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE TERRITOIRE ET LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES

Action 6a – Développer et actualiser les connaissances sur le territoire

Sous-action 6.6a.1 – Mettre à jour mensuellement la géobase Adresses Québec

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Nombre de mises à jour de la base de données Adresses Québec	12 mises à jour annuellement	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
12 mises à jour réalisées				

Description du résultat obtenu

Les 12 mises à jour de la géobase Adresses Québec ont été réalisées durant l'année 2016-2017. Cette géobase couvre l'ensemble du territoire habité du Québec.

La géobase Adresses Québec est un outil de référence qui permet, entre autres, d'offrir aux collectivités un portrait actualisé de l'infrastructure routière ainsi que de l'occupation du territoire, d'optimiser le transport et d'atténuer les effets des déplacements sur les milieux, d'appuyer les analyses sur l'aménagement du territoire, de localiser et de répertorier les adresses municipales où des projets d'aménagement ou des projets environnementaux sont prévus et finalement d'optimiser les services de santé dans le but de développer des milieux de vie sains et sécuritaires.

Lien avec la Stratégie gouvernementale



Objectif 6.1, Résultat recherché 48 et Objectif 6.3, Résultat recherché 50

Manière de contribuer

Données d'Adresses Québec disponibles pour les ministères et organismes du Gouvernement du Québec ainsi que pour les organismes municipaux et la clientèle du secteur privé.



Sous-action 6.6a.2 – Acquérir de nouveaux levés topographiques

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés lidar	100 000 km ² en photographies aériennes et données lidar annuellement	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
145 119 km ²				

Description du résultat obtenu

En 2016-2017, les travaux d'acquisition de levés topographiques ont couvert une superficie de 145 119 km² (voir page 33) :

- > 58 954 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies dans les régions de la Gaspésie, du Témiscamingue, du Saguenay, de la Mauricie et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- > 86 165 km² de données laser (lidar) dans les régions de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale, du Témiscamingue, de la Montérégie, de l'Outaouais, de la Mauricie, des Bois-Francs, du Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie.

Les levés topographiques aériens contribuent à mieux gérer le territoire en donnant aux spécialistes l'accès à de multiples fonctions d'analyse spatiale (risques naturels, analyse du paysage, implantation d'infrastructures, etc.).

Lien avec la Stratégie gouvernementale



Objectif 6.1, Résultat recherché 48 et Objectif 6.3, Résultat recherché 50

Manière de contribuer

Acquisition de connaissances sur le territoire

Sous-action 6.6a.3 – Assurer la production et la diffusion de la Géobase du réseau hydrographique du Québec


Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Pourcentage d'avancement des travaux de production de la Géobase du réseau hydrographique du Québec	100 % au 31 mars 2018	Atteint
Pourcentage d'avancement de la diffusion de la Géobase du réseau hydrographique du Québec	100 % au 31 mars 2018	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
100 % en production				
29 % en diffusion				

Description du résultat obtenu

Au 31 mars 2017, la totalité des unités de découpages hydrographiques (UHD), soit 225 UDH, a été produite. Ainsi, le réseau hydrographique du Québec est entièrement représenté dans la géobase. En ce qui concerne la diffusion, 65 UDH ont été diffusées au 31 mars 2017, soit un pourcentage d'avancement de 29 % (voir page 39).

Une connaissance améliorée des composantes du réseau hydrographique est à la base de nombreuses applications en aménagement du territoire, en gestion par bassin versant, en gestion des risques environnementaux ainsi qu'en conservation des milieux naturels.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 Objectif 6.1, Résultat recherché 48 et Objectif 6.3, Résultat recherché 50	Données de la géobase du réseau hydrographique du Québec disponibles pour les ministères et organismes du Gouvernement du Québec ainsi que pour les organismes municipaux et la clientèle du secteur privé.

Note Une erreur s'est glissée dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021. On y mentionne uniquement les travaux de production de la géobase alors qu'on aurait plutôt dû lire « les travaux de production et de diffusion ». C'est pourquoi on trouve deux indicateurs et deux cibles pour cette sous-action, soit une pour le volet « production » et une pour le volet « diffusion ». Cette erreur sera corrigée lors de la mise à jour du plan d'action.

Sous-action 6.6a.4 – Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois

OVT


Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale	100 % au 31 mars 2021	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
89,5 %				

Description du résultat obtenu

Au 31 mars 2017, 89,5 % des lots étaient rénovés, ce qui représente plus de 3,4 millions de lots (voir pages 34 et 80).

La réforme du cadastre québécois a pour but d'implanter un nouveau cadastre complet, fiable, informatisé et constamment mis à jour. Elle contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance propice aux investissements. Ainsi, avec la poursuite de la modernisation de l'infrastructure foncière sur le territoire privé, le Ministère participe au développement économique du Québec.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
 Objectif 6.1, Résultat recherché 48 et Objectif 6.3, Résultat recherché 50	Nouveau cadastre complet, fiable, informatisé et constamment mis à jour

Sous-action 6.6a.5 – Maintenir les investissements dans les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques

Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Nombre de projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques		20 projets réalisés annuellement		Progresse bien
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

21 projets

Description du résultat obtenu

En 2016-2017, les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques représentaient 21 projets couvrant 115578 km² (voir page 33).

L'acquisition de connaissances géoscientifiques constitue un des éléments clés du développement minier, car elle permet de mieux définir les secteurs d'intérêt qui justifieront ensuite des investissements en exploration minière. Par le fait même, ces connaissances réduisent le risque lié à l'exploration minière et augmentent les chances de découverte de potentiel minéral.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 6.1, Résultat recherché 48 et Objectif 6.3, Résultat recherché 50

Acquisition de connaissances géoscientifiques

Action 6b – Diffuser les connaissances sur le territoire et en faciliter l'accès



Sous-action 6.6b.1 – Procéder à la numérisation de la couverture photographique historique des années 1959-1970

Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Nombre de photographies aériennes numérisées et diffusées		230000 photographies aériennes (tirages) numérisées et diffusées au 31 mars 2018		Progresse bien
		125000 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées et diffusées au 31 mars 2021		Progresse bien
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

88635 tirages numérisés

24244 rouleaux de film numérisés

Description du résultat obtenu

Le taux d'avancement de la numérisation de la banque de photographies aériennes est de 38,5 % pour les tirages et de 19,4 % pour les rouleaux de film.

Cette action favorise de bonnes pratiques en aménagement du territoire en permettant d'assurer la pérennité de la collection de photographies aériennes et de documenter la couverture photographique historique du territoire québécois.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------




Objectif 6.1, Résultat recherché 48
Objectif 6.3, Résultat recherché 50

Collection de photographies numérisées

OBJECTIF 7

METTRE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

Action 7a – Soutenir le dynamisme économique et social

Sous-action 7.7a.1 – Optimiser les modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface				
OVT				
Indicateur	Cible			Degré d'atteinte
Optimisation des modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface	Modalités optimisées au 31 mars 2017			À surveiller
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Modalités proposées				
Description du résultat obtenu				
Au 31 mars 2017, une nouvelle entente de principe entre le MERN, le MAMOT, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec était en cours d'approbation (voir page 38). Les modalités de la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation des substances minérales de surface seront encadrées par un nouveau programme de délégation qui découlera de l'entente de principe.				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 6.2, Résultat recherché 49			Lettre, rencontre	

Sous-action 7.7a.2 – Accompagner les MRC délégataires				
Indicateur	Cible			Degré d'atteinte
Nombre de rencontres de suivi entre les bureaux régionaux du MERN et les MRC signataires de leur territoire	3 rencontres par année par MRC en 2016-2017 et en 2017-2018			À surveiller
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
32 MRC rencontrées 3 fois ou plus (74,4 %), 5 MRC rencontrées 2 fois et 6 MRC rencontrées 1 fois.				
Description du résultat obtenu				
Les 43 MRC délégataires ont été rencontrées. Le MERN a tenu 71 rencontres individuelles avec les MRC (aménagistes, responsables des terres publiques intramunicipales, responsables des dossiers de villégiature ou de la gestion des sablières et des gravières). De plus, 14 rencontres collectives ont eu lieu avec les aménagistes et les responsables des activités déléguées des MRC.				
<i>Cet accompagnement permet au Ministère de veiller au respect des ententes signées et de s'assurer que les procédures ont été bien comprises et sont bien appliquées.</i>				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 6.2, Résultat recherché 49			Rencontres avec les MRC où sont abordés les différents aspects de la délégation de gestion du territoire public.	

Sous-action 7.7a.3 – Produire un bilan annuel du nouveau volet du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Diffusion annuelle du nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et des sommes allouées	Nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et sommes allouées diffusées annuellement	Ne s'applique pas		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Bilan : 2 423 874 \$
alloués à 6 municipalités

Description du résultat obtenu

Le MERN a la responsabilité de mettre à jour et de transmettre annuellement au MAMOT les données relatives aux sommes à allouer aux municipalités qui bénéficient du volet 1 du programme. Ainsi, en 2016-2017, le MAMOT a versé 2 423 874 \$ à six municipalités.

Le gouvernement s'est engagé à partager les revenus des redevances issues de l'exploitation des ressources naturelles du Québec, afin d'assurer aux municipalités un juste retour des retombées économiques. Les sommes allouées servent à financer la mise en place des services municipaux rendus nécessaires par les projets, ou encore toute activité propre à favoriser l'acceptabilité des projets.

Lien avec l'objectif de la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 6.2, Résultat recherché 49

Les données sont mises à jour par le MERN et transmises au MAMOT qui verse les sommes aux municipalités concernées.

Action 7b – Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public

Sous-action 7.7b.1 – Actualiser l'approche d'affectation du territoire public

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Élaboration d'une approche révisée d'affectation du territoire public	Approche élaborée d'ici mars 2018	À surveiller		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Consultation réalisée
et bilan en cours de
rédaction

Description du résultat obtenu

En décembre 2016, une consultation a été menée auprès de différents acteurs concernés par l'affectation du territoire public (ministères et organismes, directions régionales du MERN, municipalités régionales de comté, organismes et communautés autochtones) (voir page 113). La consultation avait notamment pour but de recueillir des informations sur leur appréciation des différents éléments constitutifs de l'approche actuelle d'affectation, dont ceux liés aux questions de développement durable et à la capacité de favoriser l'harmonisation des usages.


Des travaux d'analyse ont été effectués sur la base des questionnaires remplis. Au 31 mars 2017, un bilan était en cours de rédaction.

Lien avec l'objectif de la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 6.1, Résultat recherché 48 et Objectif 6.3,
Résultat recherché 50

s. o.

Sous-action 7.7b.2 – Répertoire et libérer les terres publiques sur lesquelles on retrouve des occupants sans droit				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit		500 terres du domaine de l'État libérées annuellement de toute occupation sans droit		Progresse bien
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
1 017 terres du domaine de l'État libérées				
Description du résultat obtenu				
En 2016-2017, le nombre total de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit est de 1 017.				
<i>Le MERN est responsable du contrôle des occupations sans droit sur les terres du domaine de l'État et les actions qu'il pose visent à assurer l'intégrité et le respect des principes d'égalité et d'équité dans l'attribution des droits d'occupation du territoire.</i>				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 6.1			Interventions sur le terrain	

OBJECTIF 8 FAVORISER LA RÉALISATION DE PROJETS SOCIALEMENT ACCEPTABLES EN METTANT EN PLACE DES MESURES DE TRANSPARENCE ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Action 8a – Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale

Sous-action 8.8a.1 – Mettre en œuvre les actions découlant des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Pourcentage du nombre d'actions prévues annuellement dans la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale réalisées ^A		80 % des actions prévues annuellement réalisées		Progresse bien
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
70 % achevées ou réalisées en continu				

Sous-action 8.8a.1 – Mettre en œuvre les actions découlant des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale

Description du résultat obtenu

Action prévue		Échéance	Terminée/ en cours/ reportée	Action réalisée au 31 mars 2017
Numéro	Libellé			
<i>Orientation 1</i>				
1.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication visant à faire connaître les différents rôles et responsabilités du MERN, son cadre légal et réglementaire, les orientations, les processus d'analyse et les mécanismes de participation publique en vigueur	31 mars 2017	En cours	Le plan de communication était en cours d'élaboration.
<i>Orientation 2</i>				
2.1.	Réaliser une consultation ciblée sur l'approche d'affectation	31 mars 2017	Terminée	Une consultation ciblée auprès de quatre groupes d'acteurs (48 répondants au total) s'est déroulée au cours de l'automne 2016 et de l'hiver 2017. Les résultats de cette consultation alimenteront la réflexion pour élaborer un bilan de l'approche des plans d'affectation du territoire public (voir ci-dessous).
2.2.	Publier le bilan des plans d'affectation du territoire public	31 mars 2017	Reportée	
<i>Orientation 3</i>				
3.3	Diffuser de l'information sur les projets majeurs	En continu	En cours	Un premier document synthèse du projet de mine d'apatite du Lac à Paul d'Arianne phosphate Inc. a été élaboré et diffusé sur le site Web du MERN en janvier 2017 (voir pages 4,28 et 34).
<i>Orientation 5</i>				
5.1	Mettre en place un bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques ^B	31 mars 2017	Terminée	Au 31 mars 2017, la mise en place du Bureau était terminée (voir page 28).
5.2	Mettre en place et coordonner, avec le MESI, une table interministérielle pour chacun des projets majeurs ^B	31 mars 2017	Terminée	Des tables interministérielles, présidées par le MESI, sont mises en place à la demande du promoteur pour coordonner l'action gouvernementale. Le Ministère a participé aux travaux des tables pour les projets majeurs suivants : Commerce Ressource, Arianne Phosphate, Métaux BlackRock et GNL Québec.
5.3	Assurer la diffusion de l'information détenue par le Ministère sur les répercussions et les retombées économiques des projets majeurs et promouvoir la diffusion des analyses réalisées par les autres ministères, notamment dans les domaines environnementaux et sociaux	En continu	En cours	Les résultats des analyses sur les retombées économiques sont diffusés dans les documents synthèses réalisés (voir action 3.3 et page 34).
5.4	Assurer la disponibilité d'un chargé de projet pour permettre aux promoteurs et aux acteurs locaux de s'informer et d'échanger sur les projets par l'entremise des directions régionales du Ministère ^B	31 mars 2017	Terminée	Il y a des chargés de projet dans chacune des régions. Ils sont l'interlocuteur principal du MERN pour les promoteurs. Ils sont également appelés à collaborer à l'élaboration du document synthèse sur les projets majeurs (voir pages 4,28 et 34) ainsi qu'à participer aux travaux des tables interministérielles et des comités de suivi.

Sous-action 8.8a.1 – Mettre en œuvre les actions découlant des orientations ministérielles en matière d’acceptabilité sociale

5.5	Assurer la présence du Ministère sur le territoire auprès des promoteurs et des instances locales ^B	En continu	En cours	Le MERN a procédé à la mise en place de la gouvernance régionalisée en se dotant du Centre de service du territoire public qui a pour effet d’alléger sensiblement les tâches administratives des chargés de projet en région, les rendant ainsi plus disponibles pour des activités d’accompagnement des acteurs locaux.
5.6	Accroître la participation du Ministère aux rencontres d’information sur les projets	En continu	Reportée	

Lien avec la Stratégie gouvernementale



Objectif 6.3, Résultat recherché 50



Objectif 1.3, Résultat recherché 15



Objectif 2.1



Objectif 3.1, Résultat recherché 33



Objectif 6.2

Manière de contribuer

Financement d’un projet d’étude, participation à des rencontres de tables interministérielles, consultation ciblée, création d’une nouvelle entité administrative, contacts accrus auprès des entreprises.

- A L’indicateur initialement inscrit dans le Plan d’action de développement durable 2016-2021 faisait référence au livre vert, mais comme le MERN a rendu public le document « Orientations du ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles en matière d’acceptabilité sociale » le 24 janvier 2017, l’indicateur fait maintenant référence à ce document.
- B Cette action est en lien avec le Plan d’action gouvernemental en matière d’allègement réglementaire et administratif 2016-2018.

Sous-action 8.8a.2 – Veiller à la mise en place et au fonctionnement de comités de suivi des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements^A

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements, qui ont un comité de suivi	100 % des projets	Progresse bien

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
100 %				

Description du résultat obtenu

Les comités de suivi sont en place pour les deux nouveaux projets miniers : Grand Duc de la société minière lamgold et Nunavik Nickel de Canadian Royalties.

Les comités de suivis sont mis en place pour favoriser un meilleur dialogue entre les promoteurs et les acteurs locaux, entre autres sur les réalités régionales et les enjeux locaux.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
Orientation 6, Objectif 6.3, Résultat recherché 50	Mise en place d'un mécanisme de contrôle



Objectif 1.3, Résultat recherché 15



Objectif 3.1, Résultat recherché 33



Objectif 6.2

A Concerne les projets miniers qui ont fait l'objet de la délivrance d'un bail minier après le 31 décembre 2015, tel que le prescrit la Loi sur les mines.

Sous-action 8.8a.3 – Déterminer la pertinence de renforcer leur capacité d'intervention en développement durable du personnel et proposer des pistes d'actions

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Profil et analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux et recommandations	Profil dressé au 31 mars 2017	Atteint
	Mise en œuvre des recommandations, s'il y a lieu	s. o.

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Profil et analyse réalisés				

Profil et analyse réalisés

Recommandations faites

Description du résultat obtenu

Le profil et l'analyse concernant l'intervention du personnel en matière de développement durable auprès des entreprises et des organismes municipaux ont été réalisés et les recommandations ont été faites. Le Ministère travaille maintenant à la mise en œuvre de certaines recommandations.

Le profil et l'analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux visaient, entre autres, à définir des recommandations pour contribuer à deux des cinq activités incontournables; la première étant la contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial et, la deuxième, la contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises. Le Ministère participe activement aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable (où il était présent à deux rencontres) et de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (où il était présent à quatre rencontres).

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
	s. o.









Objectif 6.3, Résultat recherché 50



Objectif 2.1

Action 8b – Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation

Sous-action 8.8b.1 – Développer une politique de consultation des communautés locales				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Développement d'une politique de consultation des communautés locales		Développement au 30 septembre 2016 Bilan annuel de la mise en œuvre		À surveiller
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Recherche bibliographique en cours				
Politique en cours d'élaboration				
Description du résultat obtenu				
La portée initiale de la politique de consultation des communautés locales a été élargie (voir page 36) pour inclure les trois formes de participation publique, soit l'information, la consultation et le dialogue, permettant ainsi de favoriser l'acceptabilité sociale du projet. La politique de participation des communautés locales est en cours d'élaboration. Par ailleurs, la recherche bibliographique qui a débuté l'année dernière est toujours en cours.				
<i>Cette politique s'adressera aux citoyens, au promoteur et aux communautés locales qui désirent participer au processus de planification territoriale, s'informer sur un projet de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ou des ressources du territoire, faire connaître leurs préoccupations concernant ces projets ou participer à leur élaboration et à leur exploitation.</i>				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 6.3, Résultat recherché 50  Objectif 1.3, Résultat recherché 15  Objectif 3.1, Résultat recherché 33			Politique de consultation	

Sous-action 8.8b.2 – Développer une politique de consultation des communautés autochtones				
Indicateur		Cible		Degré d'atteinte
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones		Développement au 30 septembre 2016 Bilan annuel de la mise en œuvre		À surveiller
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Politique en cours d'élaboration				
Description du résultat obtenu				
Au 31 mars 2017, la politique ministérielle de consultation des communautés autochtones était en cours d'élaboration (voir page 36).				
Lien avec la Stratégie gouvernementale			Manière de contribuer	
 Objectif 6.3, Résultat recherché 50  Objectif 1.3, Résultat recherché 15  Objectif 3.1, Résultat recherché 33			Politique de consultation	

Sous-action 8.8b.3 – Développer des outils d'appréciation en matière de consultations des communautés locales

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Développement d'outils d'appréciation en matière de consultations des communautés locales	Développement des outils d'ici le 31 mars 2017 Validation et mise en œuvre d'ici le 31 mars 2018	À surveiller

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Reporté en 2017-2018				

Description du résultat obtenu

Les travaux ont été reportés (voir page 37) afin de les harmoniser avec les orientations ministérielles en matière d'acceptabilité, rendues publiques le 24 janvier 2017, et en raison de la mise en œuvre d'une politique ministérielle de participation des communautés locales qui est en cours d'élaboration.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 6.3, Résultat recherché 50



Objectif 1.3, Résultat recherché 15



Objectif 3.1, Résultat recherché 33

s. o.

Action 8c – Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

VSDM

Sous-action 8.8c.1 – Mettre en place le Règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Publication du Règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Règlement et lignes directrices publiés au 31 mars 2017	À surveiller

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
Rédaction en voie d'être achevée				

Description du résultat obtenu

La rédaction du règlement et des lignes directrices était en voie d'être achevée au 31 mars 2017.

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 6.3, Résultat recherché 50



Objectif 1.3, Résultat recherché 15



Objectif 3.1, Résultat recherché 33

s. o.

Sous-action 8.8c.2 – Publier annuellement le volume et la valeur du minerai extrait au Québec, de même que l'impôt minier et les redevances versées par chacune des sociétés minières

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Publication annuelle du volume et de la valeur du minerai extrait au Québec, de même que de l'impôt minier et des redevances versées par chacune des sociétés minières	Publication, à l'automne de chaque année, pour 100 % des sociétés minières répondantes ^A	s. o.		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

s. o.

Description du résultat obtenu

s. o.^A

Lien avec la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



Objectif 6.3, Résultat recherché 50



Objectif 1.3, Résultat recherché 15



Objectif 3.1, Résultat recherché 33

A Sous-action suspendue.

OBJECTIF 9

FACILITER L'UTILISATION EFFICACE DE SOURCES D'ÉNERGIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE GES

Action 9.1 – Élaborer le projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030

Indicateur	Cible	Degré d'atteinte
Élaboration du projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année 2016	Atteint

Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 sanctionnée le 10 décembre 2016

Description du résultat obtenu

La Politique énergétique 2030 : L'énergie des Québécois – Source de croissance a été rendue publique le 7 avril 2016 (voir page 20).

Lien avec l'objectif de la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------



et ; Objectifs 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3



Objectif 2.2



Objectif 3.1



Objectif 5.2

Politique, loi

Action 9.2 – Élaborer le plan d'action 2016-2020 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030






Indicateur	Cible	Degré d'atteinte		
Élaboration du plan d'action 2016-2020 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Diffusion du plan d'action d'ici la fin de l'année 2016	À surveiller		
Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021

Plan d'action en cours d'élaboration

Description du résultat obtenu




Au 31 mars 2017, le premier plan d'action quinquennal était en cours d'élaboration (voir page 20).




Lien avec l'objectif de la Stratégie gouvernementale	Manière de contribuer
--	-----------------------




 et  ; Objectifs 7.2, 8.1, 8.2, 8.3  Objectif 2.2  Objectif 3.1  Objectif 5.2	Plan d'action
---	---------------




Annexe III – Éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence


TABLEAU 52 ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021 FAIT RÉFÉRENCE

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
<p>1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</p> 	<p>1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p>	<p>1. La réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.</p> <p>2. La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010.</p> <p>3. La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.</p> <p>6. La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.</p> <p>7. La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables.</p> <p>8. D'ici à 2020, par 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.</p> <p>9. L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables des MO. Il procédera à une première évaluation de ces achats à la fin de l'année 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.</p>	<p>1. Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.</p> 
	<p>1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</p>	<p>10. La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO.</p> <p>13. La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.</p>	<p>2. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.</p> 

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
	1.3. Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	15. À accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.	
	1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	17. La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
	1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial		3. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture. 
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable 	2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	20. D'ici à 2020, la mise en œuvre de mesures ou la contribution à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et celui de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine.	4. Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises. 
	2.2. Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	22. L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.	
	2.5. Aider les consommateurs à faire des choix responsables		

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité 	3.1. Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	33. L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes. 34. Le renforcement et le développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.	
	3.2. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	35. D'ici à 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi. 36. La mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.	
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques 	4.1. Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables		
	4.3. Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	40. Les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.	
5. Améliorer par la prévention la santé de la population 	5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	44. Des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associés à l'activité humaine.	

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités 	6.1. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	48. La création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.	5. Les MO qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent en avant au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Ces actions sont définies relativement aux plans d'accompagnement-conseil sectoriels établis par les tables de concertation qui en sont responsables. 
	6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	49. La mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.	
	6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	50. Des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité.	
7. Soutenir la mobilité durable 	7.1. Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		
	7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	57. L'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels. 58. L'amélioration de l'efficacité énergétique et une augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES. 59. Un soutien accru à la recherche, au développement et à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique. 60. La réduction de la consommation des produits pétroliers dans les transports.	

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre 	8.1. Améliorer l'efficacité énergétique	61. L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique. 62. L'appui à l'innovation et au transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique. 63. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.	
	8.2. Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	64. La réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables. 65. L'appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables.	
	8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	66. La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES. 67. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et clientèles des MO.	

Annexe IV – Coûts des principales activités ministérielles

TABLEAU 53 COÛTS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Activité ministérielle	2016-2017 (M\$)
Restauration des sites miniers abandonnés	19,5
Rapports d'inventaires géoscientifiques	14,8
Administration des programmes d'efficacité et d'innovation énergétiques financés par la quote-part	6,1
Administration des programmes d'efficacité et d'innovation énergétiques financés par le Plan d'action sur les changements climatiques	5,6
Expertise en ressources énergétiques	4,5
Rôle-conseil auprès de l'industrie minière	4,2
Droits d'utilisation du territoire public	3,6
Compilations géominières	2,7
Protection du territoire public	2,4
Lois et règlements relatifs aux ressources naturelles et au territoire	2,2
Accueil et renseignements	1,7
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	1,6
Titres d'exploration	1,3
Information d'analyse territoriale	1,0
Avis intégrés	0,9
Expertise en matière de développement régional	0,8
Aide favorisant l'utilisation des ressources et du territoire et projets conjoncturels	0,8
Études géoscientifiques	0,7
Plans d'affectation des terres publiques	0,7
Affaires autochtones	0,7
Redevances et contrôle des exploitations de substances minérales	0,7
Registres écrit et informatique des droits	0,6
Titres d'exploitation	0,6
Délivrance des droits liés à l'énergie	0,6
Restauration des sites miniers actifs	0,5
Études et évaluations liées au développement durable et à la protection de l'environnement	0,3
Avis et expertise en connaissance et en gestion territoriale	0,3
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 250 k\$	0,9
Total	80,3

Annexe V – Revenus de tarification

TABLEAU 54 REVENUS DE TARIFICATION : ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

Catégorie de revenus	2014-2015 (k\$)	2015-2016 (k\$)	2016-2017 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Droits et permis					
Ressources minières^C					
Exploitation minière	111 327	0	0	Non	MAJ
Claim	6 268	0	0	Oui	DA
Exploitation par baux	1 745	0	0	Oui	DA
Prospecteurs	15	0	0	Oui	DA
Renseignements généraux	75	0	0	Oui	DA
Exploitation — sable, gravier et autres	2 588	0	0	Oui	DA
Total — Ressources minières	122 018	0	0		
Ressources hydrauliques					
Énergie électrique produite ^D	0	988	0	Oui	DA
Régimes des eaux	1 270	1 559	1 633	Oui	DA
Total — Ressources hydrauliques	1 270	2 547	1 633		
Autres					
Études de dossiers	123	33	78	Oui	MAJ
Permis de recherche — saumure	-45	0	0	Oui	CS
Total — Autres	78	33	78		
Total partiel	123 366	2 580	1 711		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	84	40	92	Oui	DA
Terres de l'État	2 243	2 105	687	Non	MAJ
Terrains et bâtisses	10	9	22	Non	MAJ
Accès à l'information	0	1	2	Oui	DA
Dossier éolien – tarif annuel d'une réserve de superficie	242	313	212	Oui	MAJ
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	782	253	255	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	596	621	909	Oui	CS
Location et concessions	18 099	19 423	22 263	Oui	MAJ
Frais d'administration	109	0	0	Oui	DA
Arpentage de terrains	13	16	3	Oui	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	170	79	120	Oui	DA
Total partiel	22 348	22 860	24 565		
Total	145 714	25 440	26 276		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :
 - selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
 - en fonction du coût des services (CS);
 - par décision administrative (DA).

C Les revenus miniers sont virés au Fonds des générations et au Fonds des ressources naturelles. Les revenus d'imposition minière sont administrés par Revenu Québec depuis le 1^{er} septembre 2015.

D Les revenus d'énergie électrique produite sont comptabilisés entièrement dans le Fonds des générations depuis le 1^{er} janvier 2008. Les revenus enregistrés en 2015-2016 sont exceptionnels et s'expliquent par le règlement d'un dossier en litige depuis plusieurs années.

TABLEAU 55 REVENUS DE TARIFICATION : FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Catégorie de revenus	2014-2015 (k\$)	2015-2016 (k\$)	2016-2017 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Volet foncier					
Ventes de biens et services					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	37 272	38 789	40 234	Oui	CS
Ventes enregistrements cadastraux	3 641	3 559	3 236	Oui	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	80 298	81 823	83 189	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	1 282	1 344	1 301	Oui	CS
Total — Volet foncier	122 493	125 515	127 960		
Volet géographique					
Ventes de biens et services					
Services spécialisés en information géographique	4 184	6 881	4 716	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	879	934	709	Oui	CS
Total — Volet géographique	5 063	7 815	5 425		
Total	127 556	133 330	133 385		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

TABLEAU 56 REVENUS DE TARIFICATION : FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Catégorie de revenus	2014-2015 (k\$)	2015-2016 (k\$)	2016-2017 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Volet efficacité et innovation énergétiques					
Droits et permis — Autres					
Redevances sur l'énergie	40 627	47 785	44 744	Non	DA
Total — Volet efficacité et innovation énergétiques	40 627	47 785	44 744		
Volet gestion des hydrocarbures					
Droits et permis — Autres					
Bail d'exploitation et d'utilisation	49	67	78	Oui	CS
Permis de recherche – pétrole, gaz naturel et réservoir souterrain	973	903	827	Oui	CS
Autre permis	10	26	44	Oui	CS
Ventes de biens et services					
Formules et documents	4	2	1	Oui	MAJ
Frais d'administration	9	6	4	Oui	CS
Total — Volet gestion des hydrocarbures	1 045	1 004	954		
Volet patrimoine minier					
Droits et permis — ressources minières					
Exploitation minière	20 000	13 500	19 370	Non	MAJ
Total — Volet patrimoine minier	20 000	13 500	19 370		
Volet gestion de l'activité minière					
Droits et permis — ressources minières					
Claim	0	400	1 200	Oui	DA
Total — Volet gestion de l'activité minière	0	400	1 200		
Total	61 672	62 689	66 268		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2016-2017 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

Annexe VI – Plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques

La Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques, adoptée en 2011, a pour objectif de favoriser et de promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques. Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) a la responsabilité d'établir le contenu des programmes et des mesures en matière d'efficacité énergétique ainsi que le contenu des programmes et des mesures concernant l'innovation énergétique.

En 2016-2017, les programmes de la quote-part du BEIE ont permis de retourner 89,6 % des dépenses totales de la quote-part du BEIE dans l'économie québécoise, soit 49,1 millions de dollars, contribuant ainsi à créer de la richesse au profit de la société, à réduire notre empreinte environnementale et à favoriser l'émergence de nouvelles technologies.

Les programmes du BEIE sont entièrement financés par la quote-part annuelle versée par les distributeurs d'énergie et le Fonds vert. Toutefois, la reddition de comptes liée aux activités soutenues par le Fonds vert se fait par l'entremise du bilan du Plan d'action sur les changements climatiques produit par le MDDELCC.

TABLEAU 57 RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE FINANCÉS PAR LA QUOTE-PART POUR LA PÉRIODE 2008-2017

Programme	Nombre de participants									2008-2017
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Résidentiel										
Novoclimat										
> Volet unifamilial ^A	2 903	2 913	3 757	3 094	2 856	2 806	792	186	265	19 572
> Volet Logement ^B	723	1 830	2 067	2 910	2 963	3 667	2 691	2 754	1 113	20 718
Rénoclimat										
> Visites D	13 303	19 605	5 247	9 733	4 158	16 283	21 006	15 847	19 722	124 904
> Visites E	6 510	10 852	13 656	4 192	5 012	6 881	13 222	14 667	14 657	89 649
Éconologis										
> Volet 1	12 892	13 752	12 232	11 289	6 094	6 681	6 756	4 318	5 455	79 469
> Volet 2 (adresses)	9 968	8 300	6 895	6 305	3 334	2 348	2 252	1 407	1 269	42 078
Affaires										
> Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments ^C	s. o.	3	33	11	9	1	s. o.	s. o.	s. o.	57
> ÉcoPerformance ^{C,D}	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	7	9	9	37	62
Nouvelles technologies										
> Programme d'aide à l'innovation en énergie ^C	9	15	20	22	15	4	s. o.	s. o.	s. o.	85
> Technoclimat ^{C,D}	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1	13	1	5	20

Note Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

A Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet Maison

B Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet Petit bâtiment multilogement

C Projets acceptés

D La reddition de comptes dans le programme a débuté en 2014-2015.

TABEAU 58 RÉSULTATS DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES PROGRAMMES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE FINANCÉS PAR LA QUOTE-PART POUR LA PÉRIODE 2008-2017

Programme	Économies d'énergie (tonne équivalent pétrole ^A – TEP)									
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2008-2017
Résidentiel										
Novoclimat										
> Volet unifamilial ^B	1 687	1 693	2 188	1 794	1 517	400	157	105	158	9 699
> Volet Logements ^C	227	545	632	871	895	1 020	729	796	317	6 033
Rénoclimat										
> Visites D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
> Visites E	2 587	4 354	5 432	1 735	2 019	3 318	6 352	5 961	5 366	37 124
Éconologis										
> Volet 1	339	360	320	295	157	172	174	112	141	2 070
> Volet 2 (adresses)	269	224	186	170	90	64	61	38	34	1 136
Affaires										
> Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments ^D	s. o.	29	486	489	235	6	s. o.	s. o.	s. o.	1 245
> ÉcoPerformance ^{D,E}	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	4 998	160	871	12 462	18 491
Nouvelles technologies										
> Programme d'aide à l'innovation en énergie ^{D,F}	n. d.	38	1 246	757	43	112	s. o.	s. o.	s. o.	2 197
> Technoclimat ^{D,E,F}	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2	437	2	61	503
Total	5 109	7 243	10 490	6 111	4 956	10 093	8 070	7 886	18 539	78 499

Note Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

A Une TEP équivaut à 10 000 000 kcal : une kilocalorie (kcal) est la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré Celsius la température d'un kilogramme d'eau.

B Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet Maison

C Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet Petit bâtiment multilogement

D Projets acceptés

E La reddition de comptes du programme a débuté en 2014-2015.

F Les prévisions d'économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et devront être validées une fois ceux-ci terminés.

En octobre 2013, le Programme d'aide à l'innovation en énergie a été fusionné au programme Technoclimat (voir page 133) et le Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments a été fusionné au programme ÉcoPerformance. Depuis lors, aucun nouveau projet n'a été approuvé dans le cadre des programmes d'aide à l'innovation en énergie et à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments. Toutefois, les engagements qui y sont rattachés demeurent valides jusqu'à ce que les projets soutenus avant octobre 2013 se terminent.

TECHNOCLIMAT

Le BEIE encourage le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies émergentes ainsi que des réductions des émissions de GES en offrant un soutien financier aux promoteurs qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation, y compris la recherche-développement, la démonstration, le mesurage, la précommercialisation et la diffusion.

En 2016-2017, cinq nouveaux projets portant sur l'innovation technologique ont été acceptés dans le programme Technoclimat.

TABLEAU 59 PROJETS ACCEPTÉS DANS LE PROGRAMME TECHNOCLIMAT EN 2016-2017

N°	Liste des projets		Aide financière autorisée (en \$)
1	Valorisation du biogaz provenant de l'usine de traitement des eaux usées	A. Lassonde inc.	968 500
2	Prototypage de batteries Lithium-ion à anode de silicium	Institut national de la recherche scientifique (INRS)	96 188
3	Technologie de système de stockage d'énergie par air comprimé à haute efficacité	Sigma Energy Storage Inc.	2 786 207
4	Développement d'une vitrine technologique d'un système de production d'énergies hybrides de proximité et isolé du réseau de distribution électrique (bureau Manitou)	Consortium Innovation Technologique Énergie Côte-Nord (CITEC)	41 511
5	Développement d'un site expérimental CITEC-McKenzie de production d'énergies hybrides en milieu isolé du réseau routier	Consortium Innovation Technologique Énergie Côte-Nord (CITEC)	38 614
	Total		3 931 020

